

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les industries belges de 1939 à 1945 — Législation économique — Statistiques

LES INDUSTRIES BELGES DE 1939 A 1945

Chaque année, le Service des Etudes de la Banque Nationale de Belgique consacrait un numéro spécial de son Bulletin à un large examen de la situation économique du pays pendant l'année écoulée.

Ce travail, essentiellement descriptif, avait, dans la pensée de ceux qui le rédigeaient, un but strictement documentaire. Ils attachaient, ici, plus d'importance aux informations chiffrées et au rappel des faits qu'aux commentaires, volontairement concis, qu'ils étaient parfois appelés cependant à proposer au lecteur.

La rédaction de l'étude sur la situation économique de la Belgique en 1939 s'achevait lorsque notre pays s'est trouvé brutalement entraîné dans le conflit armé qui commençait à déchirer l'Europe. La publication de ce travail s'est trouvée ainsi forcément suspendue.

Les circonstances n'ont pas permis non plus que l'étude faite des conditions dans lesquelles se sont trouvées nos industries durant l'occupation allemande et les mois qui suivirent la libération, puisse voir le jour dans la forme que nous souhaitions d'un volume consacré à la période de guerre et d'immédiat après-guerre.

Sans doute l'intérêt d'actualité que pouvait avoir une telle publication a-t-il aujourd'hui disparu et nous n'aurions pas songé à la poursuivre si sa valeur documentaire ne subsistait pour ceux, au moins, qui voudront retracer dans le temps l'évolution économique de notre pays. C'est cette considération qui nous incite à consacrer une série de nos Bulletins mensuels à ce sujet. Nous espérons pouvoir ensuite réunir en un ou plusieurs volumes l'ensemble de ces études qui retraceront l'essentiel des activités écono-

miques et financières de la Belgique entre les années 1939 et 1945.

Systématiquement, nous avons divisé chaque chapitre en trois parties décrivant la période d'avant-guerre (fin 1938 à mai 1940) se déroulant sous l'impulsion de la conjoncture de transition entre l'état de paix et l'économie de guerre, la période d'occupation (juin 1940 à septembre 1944) et la période de première réadaptation (septembre 1944 à fin 1945).

On observera que nous nous sommes bornés souvent à une narration concise d'événements cependant importants et qui valent d'être connus dans le détail. Cela nous eût conduits cependant à des développements tels que ce texte en eût été exagérément alourdi. Aussi bien, c'est ailleurs, dans les rapports des administrations et des organismes ayant contrôlé les divers secteurs économiques et dans les études particulières que l'on ne manquera pas de publier sur ces sujets, que l'on pourra trouver les précisions qui font ici défaut.

De même les fins de chapitres se bornent à une esquisse de l'évolution qui s'est produite depuis la libération jusqu'à la fin de l'année 1945, période durant laquelle ont été abordés les problèmes du redressement économique du pays. Nous n'avons fait qu'indiquer les mesures essentielles et les premiers résultats atteints.

Malgré notre désir de faire de cette étude un panorama complet de la situation économique du pays au cours de ce septennat, nous n'avons pu éclaircir tous les aspects des phénomènes dont ces années furent témoin : trop de statistiques établies pendant l'occupation sont, pour une raison ou une autre, nettement sujettes à caution; trop de documentation, qu'elle

concerne les années de guerre ou la période de reconstruction, se dérobe encore à l'investigation scientifique; trop de données aussi sont délibérément, et malheureusement, soustraites à la publication. A ce sujet, il ne sort peut-être pas du cadre de notre mission de signaler ici, et de nous élever contre la tendance actuellement trop généreusement admise, dont témoignent les milieux qui établissent ou qui recueillent le matériel statistique touchant aux faits économiques, de ne livrer ce matériel qu'à une publicité limitée, ou même de le retenir sous un couvert confidentiel. Si l'on admet généralement aujourd'hui que, dans la phase de restauration, l'économie d'un pays doit être dirigée, rien ne dit qu'elle doit l'être dans l'ombre, et tous ceux qui travaillent à développer cette économie ont le droit de connaître le résul-

tat de leurs efforts propres et des efforts parallèles de leurs semblables. C'est à les renseigner à ce sujet que nous nous sommes appliqués dans les pages qui suivent.

Les lacunes de la documentation dont nous disposons nous feront sans doute, sur certains points, pécher par omission ou verser de bonne foi dans l'erreur. Notre seule ambition, en entreprenant la présente étude, est de débroussailler le terrain sur lequel les historiens édifieront plus tard les travaux consacrés à cette période troublée de l'histoire économique de la Belgique. Notre souci d'objectivité inspirera la gratitude que nous aurons envers ceux de nos lecteurs qui, mieux documentés que nous, voudront bien nous aider à rectifier nos vues si elles sont erronées.

APERÇU GENERAL

Dans chacune des sections consacrées à une industrie particulière qui forment ce chapitre, on trouvera le rappel répété des mêmes causes majeures ayant conditionné l'activité des entreprises : l'état de tension politique en Europe jusqu'en septembre 1939, l'état de neutralité de la Belgique pendant la « drôle de guerre », l'occupation allemande de notre territoire de fin mai 1940 à septembre 1944, puis au cours de l'automne et de l'hiver 1944-1945, les préparatifs militaires alliés en vue de la bataille d'Allemagne et, enfin, le rétablissement de la paix ouvrant l'ère du retour progressif à l'économie de paix.

Dans cette succession de conjonctures, on peut, somme toute, distinguer trois périodes caractérisées par le climat économique particulier dans lequel chacune d'elles place l'activité du pays :

1) l'adaptation progressive à l'économie de guerre dans laquelle le monde s'organise caractérise la première période qui couvre l'année 1939 et les quatre premiers mois de 1940; d'une économie de paix — curieusement encore assez libérale dans une Europe progressivement gagnée aux principes du dirigisme et de l'autarcie — notre pays passe à une économie de guerre, plus ou moins rigide d'abord, extraordinairement rigoureuse dès après l'invasion;

2) l'intégration forcée dans un système économique continental organisé pour servir à l'effort de guerre ennemi conditionne l'évolution de notre économie au cours de cette seconde période qu'ouvre le 10 mai 1940 et à laquelle la campagne rapide de libération mit un terme en septembre 1944;

3) la dernière phase est loin d'être clôturée au moment où cet exposé — que nous arrêtons à la fin de 1945 — est rédigé. Elle peut difficilement être qualifiée de phase de « reconversion »; il s'agit bien

plus d'une œuvre de reconstruction, de rééquipement, de remise en activité dont l'objectif final est la disparition définitive de l'économie de disette.

Les phases de transition entre ces états successifs ayant été extrêmement brèves, les adaptations ont dû s'opérer dans des conditions difficiles.

* * *

Les derniers mois de 1938 avaient marqué un redressement assez général de la conjoncture interne en Belgique. L'indice général de la production s'était élevé de 92,7 en juin à 104,4 en décembre. Les producteurs de charbon, de coke, de fonte, d'énergie électrique participaient tous à ce regain. Les transports par fer et par eau avaient également progressé et nos exportations s'étaient amplifiées. Le premier semestre de 1939 marque une consolidation de ces progrès : en juin, l'indice général de la production s'établit à 111,4, porté à ce niveau surtout par l'accroissement d'activité dans la métallurgie du fer. Dans les autres secteurs, l'évolution est plus heurtée en fonction des causes diverses relevées dans l'exposé détaillé que nous faisons plus loin de chaque groupe d'industries.

Au mois de septembre 1939, l'état de guerre entre l'Allemagne et les Alliés provoque une désorganisation assez générale en Belgique du fait qu'elle se trouve placée directement entre les belligérants. La mobilisation sous les armes d'une partie du personnel des usines, la fermeture de certaines frontières, les restrictions apportées dans les transports maritimes sont les principaux facteurs de trouble. Il s'y ajoute les craintes, trop fondées, d'une violation de notre neutralité. En un mot, notre pays entre dans une conjoncture de guerre.

Presque tout de suite, la demande privée en biens de consommation durables et en produits de luxe

baisse considérablement. Chacun s'en tient aux achats les plus urgents et vit sur ses réserves. Le pouvoir d'achat dans bien des familles a, du reste, diminué du fait du rappel sous les drapeaux du chef de famille. Beaucoup de petites exploitations industrielles et d'activités artisanales sont entravées. L'industrie de la construction est naturellement celle qui est le plus fortement touchée.

Par contre, la demande s'amplifie considérablement pour certains produits sidérurgiques et textiles. Les industries de base sont ainsi favorisées, mais elles ont à surmonter de grosses difficultés provenant de l'insuffisance de main-d'œuvre et de restrictions dans l'arrivée des matières premières. Des stocks relativement importants leur ont cependant permis de développer leur production pendant quelque temps et de satisfaire les marchés d'exportation sur lesquels les prix étaient très rémunérateurs. Les *charbonnages* ont tout naturellement bénéficié de cette évolution, les débouchés offerts à la houille s'étant brusquement accrus et les prix, précédemment peu satisfaisants, devenant rémunérateurs. Aussi pouvait-on entrevoir une amélioration fondamentale de la situation financière des charbonnages lorsque la guerre se porta sur notre sol et remit tout en question.

Comme les charbonnages, les *industries sidérurgiques* ont pu obtenir des prix avantageux pour une production accrue, dont une part trouvait ses meilleurs débouchés sur les marchés extérieurs. Ce n'est d'ailleurs pas vers les pays belligérants que les usines écoulent une plus grande quantité de produits, mais vers les pays clients des nations en guerre : la Suisse, les Pays-Bas et les pays scandinaves.

Les *ateliers de construction mécanique*, qui se trouvaient dans une situation médiocre depuis un certain temps, reçoivent, eux aussi, un bon courant d'affaires et n'eût été le manque d'ouvriers qualifiés, auraient connu une vraie prospérité. Ce sont surtout les ateliers de construction de matériel roulant qui sont sollicités, tant de la part des pays en guerre que des pays d'outre-mer.

De grosses demandes émanant des intendances militaires, tant belge qu'alliées, provoquent également une grande activité dans l'*industrie textile*. Des stocks importants de coton brut étant à la disposition des filatures, celles-ci ont pu accroître leur production pour répondre aux exigences des tissages fabriquant des tissus à usage militaire et des couvertures de coton, livrées à des prix rémunérateurs. L'industrie lainière a travaillé à un rythme accru, surtout pour satisfaire aux commandes de l'étranger et particulièrement de la Suisse et des Pays-Bas. De même, la bonneterie a vu ses carnets d'ordres grossir considérablement. Par contre, les manufactures de soie artificielle furent moins bien partagées, le volume des exportations n'ayant que peu augmenté et la consommation intérieure étant réduite, tout comme pour les autres produits textiles.

A peu près toutes les autres industries paient un assez lourd tribut à la situation que crée l'état de guerre. Gênées par le blocus qui ralentit les arrivages de matières premières acheminées par mer, les *papeteries*, les *industries du bois*, les *industries du cuir* furent entravées dans leurs activités qui, dans certains cas particuliers, auraient pu cependant se développer en raison de commandes répondant à des besoins exceptionnels (baraquements en bois pour les troupes, chaussures de marche, etc.). Les plus durement atteintes furent les industries touchant de près à la *construction* ou qui exportaient la majeure partie de leur production : cimenteries, briqueteries, fabriques de céramiques et de carrelages, verreries et glaceries. Cette situation va du reste s'aggraver pendant les années d'occupation.

* * *

Les premières semaines qui suivirent l'occupation du territoire par les troupes allemandes en 1940 furent une période d'activité à peu près nulle. La guerre n'avait cependant atteint que peu d'entreprises dans leurs œuvres vives et les destructions d'usines avaient été relativement peu nombreuses par suite de la rapidité de l'avance de l'ennemi. Mais l'exode des populations avait raréfié la main-d'œuvre et il fallait attendre le retour de France de beaucoup de conseils de direction qui s'y étaient repliés, avant d'envisager la remise en marche des usines.

L'occupant, naturellement, s'efforça de hâter la remise au travail, plaçant éventuellement des gens à ses ordres, là où manquait le personnel de maîtrise.

Quand l'hypothèse d'une longue occupation dut être envisagée, la préoccupation des chefs d'entreprises devint d'assurer à la classe ouvrière un travail suffisant pour lui permettre de vivre. Il fallait durer et l'on ne pouvait songer à entretenir une population ouvrière industrielle de plus d'un million d'individus par le seul moyen du secours-chômage. De plus, la crainte — qui se réalisa d'ailleurs plus tard — de voir déporter en Allemagne la main-d'œuvre inoccupée justifiait un retour à une certaine activité, non moins nécessaire d'ailleurs pour le reste de la population.

La vie industrielle reprit ainsi peu à peu. Elle se vit d'ailleurs soumise à une réglementation de plus en plus étroite. Dès le dernier trimestre de 1940, les pouvoirs publics prirent en main l'organisation de la production, la répartition des matières premières disponibles et la fixation des prix. La création des *Offices Centraux de marchandises*, réalisée le 2 septembre 1940, par un arrêté du Secrétaire général du Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes marqua la première étape importante du dirigisme économique. Ces Offices centraux, revêtus de la personnalité juridique, furent chargés de régler la production et de fixer les bases de distribution des matières premières parmi les entreprises du secteur industriel dont ils avaient à s'occuper. Ils

requerent compétence pour opérer tous recensements et édicter toutes instructions nécessaires. Leurs ordonnances formèrent, pendant toute l'occupation, le cadre de l'activité industrielle.

Un rôle important fut également dévolu aux *Groupements professionnels*. Les pouvoirs publics sentant la nécessité de contacts plus étroits avec les milieux économiques, mirent sur pied une organisation professionnelle complète. L'arrêté des Secrétaires généraux du 10 février 1941 concernant l'organisation de l'économie autorisa le Secrétaire général du Ministère des Affaires économiques à créer, par profession ou par région, des organismes représentatifs d'une activité économique réglementée. Ces organismes — les groupements principaux subdivisés en groupements professionnels — reçurent, comme les Offices centraux, le caractère d'établissements publics. Leurs attributions étaient considérables. Outre l'exécution de certaines tâches précises s'intégrant dans le cadre de l'économie dirigée — comme la répartition des bons-matières entre les entreprises de la branche — elles comprenaient la présentation d'avis ou de suggestions aux autorités, la défense des intérêts professionnels et une mission d'information et de documentation à l'intention des affiliés, au triple point de vue technique, économique et fiscal.

Contrairement aux projets d'organisation des professions existant avant-guerre et qui étaient conçus dans un cadre laissant subsister une certaine liberté de participation, l'affiliation était obligatoire. Il convient d'ailleurs de noter qu'il n'aurait pu en être autrement. L'un des buts de la création des groupements professionnels était de faire connaître aux autorités le nombre des entreprises existantes dans chaque secteur économique, leur importance et la nature exacte de leur activité. Ce but n'aurait pu être atteint si l'affiliation avait été laissée facultative.

L'ensemble de l'organisation permit de réglementer étroitement l'activité économique. Bien entendu, les autorités occupantes exercèrent une pression constante en vue de favoriser les secteurs les plus indispensables à l'effort de guerre du Reich.

Tout naturellement ce furent les charbonnages, l'industrie sidérurgique, l'industrie chimique et l'industrie textile vers lesquelles elles tournèrent leur attention.

Les charbonnages étaient intacts. L'occupant entreprit de développer leur production, faisant pousser — au détriment d'une exploitation rationnelle — le travail dans les veines les plus riches. Divers facteurs, dont l'admirable esprit de résistance qui se manifesta dans les mines, ne permirent pas que ce plan se réalise. Malgré l'augmentation de la durée du travail, le rendement moyen des ouvriers à veine ne cessa de décroître, passant de 5,8 tonnes par jour fin 1940 pour tomber à 4,1 tonnes en juillet 1944. La production mensuelle de charbon, qui s'élevait à plus de

2.500.000 tonnes en octobre 1940, était tombée à un peu plus de 1.000.000 de tonnes en mai et juin 1944. Il est vrai que le nombre des ouvriers occupés dans les charbonnages avait fortement diminué, malgré toutes les tentatives faites par l'occupant pour accroître les effectifs.

L'ennemi, soucieux de payer le moins cher possible une matière première indispensable, s'opposa jusqu'en 1943 à toute hausse de prix de vente du charbon. Celle qui fut accordée alors était de loin insuffisante pour couvrir la hausse du prix de revient. Aussi, malgré l'octroi d'une subvention de l'Etat, les résultats financiers de l'exploitation de nombreux charbonnages furent-ils déficitaires.

La diminution de la production amena les Allemands à rationner la distribution des combustibles domestiques et à établir un programme de répartition des combustibles industriels. Chaque mois, un plan était dressé, qui établissait les quantités destinées à l'exportation directe ou indirecte vers l'économie de guerre allemande et celles attribuées à la consommation en Belgique. C'est sur ces dernières, naturellement, que s'appliquaient d'abord les restrictions quand la production baissait.

C'est surtout à partir de 1942 que la *production sidérurgique* intéressa les Allemands. Ici aussi, leurs efforts furent largement contrariés, malgré les contrôles institués, les ordres donnés et les menaces sans cesse renouvelées. Pendant toute la durée de l'occupation, la production de l'industrie métallurgique est restée à un niveau ne dépassant pas la moitié de celui d'avant-guerre. Sur 62 hauts fourneaux existant dans le pays, 20 à 26 furent à feu pendant les trois premières années de la guerre et ce n'est que vers la moitié de l'année 1943 que ce nombre fut porté à 32 lorsque les bombardements alliés des bassins industriels rhénans obligèrent les autorités allemandes à déplacer vers notre pays une partie de leur production de guerre. Mais au printemps 1944, l'offensive aérienne anglo-américaine se porta vers nos régions et, en désorganisant les communications, provoqua l'arrêt d'un grand nombre d'usines. Il n'y eut bientôt plus que 7 hauts fourneaux en activité, tandis que les aciéries et les laminoirs étaient immobilisés dans les mêmes conditions.

Durant la plus grande partie de la guerre, la production de fonte et d'acier brut a oscillé entre 40 et 50 p. c. de la moyenne d'avant-guerre. La même évolution se constate pour les produits plus achevés.

En métallurgie, comme en charbons, la répartition des productions était faite par les autorités occupantes et, ici comme là, on enregistra une régression constante du contingent alloué à la consommation intérieure, au profit des produits destinés à l'exportation, soit directement, soit indirectement.

L'industrie qui, si l'on s'en réfère aux statistiques de production, a été le moins enrayée, est celle de

l'énergie électrique. Même au moment où la désorganisation des transports durant le printemps de 1944 frappait les autres usines, les Allemands imposèrent une priorité aux centrales électriques, dont l'arrêt eût signifié une paralysie presque générale de l'activité économique du pays. Il n'est pas étonnant dès lors que, pendant toute la guerre, ils se soient efforcés de maintenir une production élevée qui, toutefois, est restée toujours nettement inférieure à celle de 1939.

L'industrie textile, par contre, malgré une sollicitude presque aussi grande de la part des autorités occupantes, a été enrayée par la rareté de la matière première. La mise en application de « plans de concentration » provoqua la fermeture d'un très grand nombre de manufactures et le personnel ouvrier mis ainsi en chômage subit lourdement les effets des mesures de déportation. C'est l'industrie lainière qui, la première, fut mise en veilleuse par l'épuisement de ses stocks. Seules les filatures de laine cardée, travaillant des déchets provenant d'effilochés, et les entreprises qui furent adaptées au travail de la fibranne purent poursuivre une certaine activité.

Les stocks de coton étaient plus importants. Ils permirent de durer un peu plus longtemps, d'autant plus que l'on en vint très vite à rendre obligatoire le mélange d'autres fibres au coton. La production des filés n'en diminua pas moins très rapidement et, dès 1942, elle n'atteignit déjà plus que 8.900 tonnes contre 62.900 tonnes en 1938 et 50.600 tonnes en 1940.

L'industrie verrière s'est, elle aussi, heurtée à d'innombrables difficultés de main-d'œuvre et d'approvisionnement, surtout en charbon.

Quant aux *carrières*, un bon nombre fut réduit à une inactivité presque totale. Le problème des débouchés a, de tout temps, été pour elles assez délicat, le marché intérieur étant insuffisant. Il fut plus étroit encore pendant toute la période d'occupation. Les ventes à l'extérieur, d'autre part, étaient entravées. Aussi la main-d'œuvre se dispersa, pour trouver une occupation tantôt dans l'agriculture, tantôt dans les exploitations forestières.

* * *

L'espoir que la bataille de Normandie et la campagne de libération avaient porté le dernier coup à la puissance militaire du Reich et que l'armistice suivrait de peu la libération du pays fut réduit à néant par le raidissement à l'ouest de la défense allemande aux frontières du Reich et sur le Rhin dans le secteur hollandais. Libéré de l'occupation, le pays se réinstallait dans la guerre. L'état d'équilibre provisoire — si imparfait ait-il été — établi au sein de l'économie d'une Europe occupée était rompu sans que le pays puisse se réintégrer immédiatement dans un mouvement économique mondial; pour les Alliés, la poursuite des hostilités primait, à bon droit, toute autre considération. Profondément désorganisée par les effets des campagnes de 1944, l'activité du pays

devait se reconstituer en grande partie « à l'aide des moyens du bord ». Encore nous devons-nous d'apporter notre contribution à l'effort de guerre commun en mettant au service des armées alliées notre potentiel économique, si réduit fût-il. L'offensive des Ardennes, à la fin de l'année, la rigueur des conditions hivernales, les bombardements allemands à longue distance allaient d'ailleurs encore contrarier nos efforts de relèvement.

La poursuite opiniâtre de ceux-ci, l'aide de plus en plus large apportée par nos Alliés et le rétablissement de la paix en Europe au début de mai devaient cependant permettre au pays d'accomplir au cours de l'année 1945 une étape importante dans l'œuvre de redressement de sa situation économique.

Il n'était pas question, vu les circonstances dans lesquelles s'est exercée l'activité économique au cours de cette période, d'envisager la possibilité de rétablir le libre jeu des automatismes sur lesquels peut se fonder l'évolution d'une économie d'abondance. La reprise de l'activité industrielle devait se poursuivre rationnellement de façon à favoriser tout d'abord, dans la mesure du possible, la production des biens les plus indispensables. L'insuffisance de celle-ci impliquait la persistance du rationnement des biens de consommation et la répartition dirigée des biens de production. Le rétablissement des courants d'importation ne pouvait être entrepris que par les pouvoirs publics, ceux-ci renonçant d'ailleurs à leur action en faveur de l'initiative privée au fur et à mesure de la normalisation des approvisionnements ultérieurs. L'état de sous-production, l'ampleur des besoins prioritaires de la consommation intérieure et les conditions de fonctionnement des échanges commerciaux internationaux justifiaient un contrôle des exportations; la nécessité pour le pays de s'assurer pour l'avenir des débouchés extérieurs exigeait, d'autre part, une reprise rapide des fournitures aux marchés étrangers dans la mesure où l'état du marché intérieur le permettait. D'autre part, les pouvoirs publics se trouvaient amenés à intervenir dans l'orientation de l'emploi pour assurer aux secteurs vitaux les forces de main-d'œuvre indispensables et à instaurer, à cette fin, le principe de la mobilisation civile des personnes et des entreprises. En matière de prix et de salaires, enfin, une politique de réglementation devait être suivie de façon à éviter tout mouvement préjudiciable au maintien de la parité du franc et de façon à atténuer les disparités qui se manifestaient entre les revenus réels et les revenus nominaux.

Au cours de ces seize premiers mois — objet de notre étude — de la période de reconstruction, l'économie ne put donc être que dirigée. Aussi constate-t-on la survivance, souvent sous des vocables renouvelés, de maints organes de direction et de contrôle nés sous l'occupation allemande, dont le maintien n'était pas incompatible avec les principes du droit public du pays.

C'est ainsi notamment qu'aux Groupements professionnels mis en liquidation par l'arrêté du 15 décembre 1944 (*Moniteur* des 8-9 janvier 1945) ont été substitués les *Conseils professionnels* dont le principe est consacré par l'arrêté-loi du 16 novembre 1944 (*Moniteur* du 19 novembre 1944) portant organisation provisoire de l'économie nationale. Cet important arrêté-loi constate dans son exposé des motifs, la nécessité de sauvegarder les intérêts, tant publics que privés, qui risquent d'être mis en péril par l'annulation des arrêtés des 10 février et 5 mars 1941 organisant l'économie sous l'occupation et souligne, d'autre part, le fait que la coordination de la politique économique suppose une coopération entre les pouvoirs publics et les diverses branches d'activité par l'intermédiaire d'organismes consultatifs représentant tous les intérêts en cause.

Cette mission était donc dévolue aux Conseils professionnels, établissements publics auxquels toutes les entreprises de la branche intéressée devaient obligatoirement s'affilier. En plus de leur rôle de représentants officiels de l'ensemble de leurs membres, ces conseils devaient notamment promouvoir l'entente et la coordination entre les diverses entreprises et proposer au Gouvernement toutes mesures utiles en vue d'assurer le développement rationnel de l'activité économique. Leur fonctionnement était assuré par le Bureau, élu par les membres et ayant une mission consultative, et par le Secrétariat professionnel, organe d'exécution chargé d'une mission administrative et placé sous la dépendance du Ministère des Affaires économiques qui nommait son personnel. Un commissaire du Gouvernement était adjoint à chaque conseil avec mission de veiller à la sauvegarde de l'intérêt général.

L'arrêté-loi prévoyait en outre l'établissement d'organismes interprofessionnels qui assureraient la représentation officielle des intérêts communs à l'ensemble des principales branches de l'économie.

Tout ce cadre avait un caractère transitoire, mais tendait à faire face aux besoins urgents jusqu'au jour où le pouvoir législatif élaborerait une organisation définitive des professions, comportant la représentation ouvrière.

Les problèmes que pose une économie de disette sont essentiellement différents de ceux auxquels répondaient les préoccupations d'avant-guerre concernant les mouvements conjoncturels ou les modifications structurelles. Produire, c'est à cela que se rapportent les problèmes primordiaux actuels.

L'allure du redressement de la production industrielle, dans son ensemble, a été conditionné, parmi nombre de facteurs, par trois éléments importants : le rythme des arrivages des matières premières étrangères, l'importance numérique et la qualification du contingent de main-d'œuvre disponible, et enfin l'approvisionnement en combustibles. L'aide apportée par nos Alliés et l'activité des Missions économiques belges à l'étranger ont normalisé rapidement, après

la victoire en Europe, l'approvisionnement des usines en matières premières, sauf pour celles dont le marché mondial souffrait encore d'une pénurie générale tels par exemple le plomb, le chanvre, le bois ou le cuir. Nous ne nous arrêterons pas ici à caractériser les conditions du marché de l'emploi auquel est consacré un chapitre ultérieur distinct. Quant aux disponibilités en combustibles, elles allaient dépendre de la production nationale et des possibilités d'importation.

Aussi, dans la conjoncture actuelle, la *production houillère* revêt-elle un intérêt tout particulier, non plus tant parce qu'il s'agit d'un des secteurs industriels les plus importants de notre économie, mais parce qu'elle régit l'activité de tout l'appareil de production du pays.

Or le volume de l'extraction charbonnière est demeuré à un niveau particulièrement bas depuis la libération du pays jusque dans les tout derniers mois de 1945; la production totale des quatre derniers mois de 1944 n'atteint que 2.926.000 tonnes et celle de 1945, 15.708.000 tonnes. Les causes principales de cette contraction de volume de l'extraction doivent être cherchées dans la crise de main-d'œuvre qu'ont traversée les charbonnages et dans l'insuffisance des rendements individuels, celle-ci étant d'ailleurs en partie la conséquence indirecte de celle-là. Les pouvoirs publics ont eu, d'erechef, à intervenir en décrétant la mobilisation civile des travailleurs de mines, en accordant à ceux-ci le « Statut du mineur » et en obtenant des autorités alliées la mise au travail de prisonniers de guerre allemands.

A la fin de l'année 1945, on a pu constater un redressement heureux de la courbe de production et, dans le même temps, les disponibilités en combustibles se sont accrues par la reprise des importations. Les exportations, d'autre part, ont été volontairement maintenues à un niveau très peu élevé et servent surtout — notamment les fournitures de coke — de matières d'échange.

La pénurie de charbon a nécessité le maintien d'un contrôle sévère de sa distribution : le Bureau de Répartition des Charbons dresse chaque mois le programme de l'attribution des quantités de houille crue, de coke et d'agglomérés disponibles après couverture des besoins propres des charbonnages de façon à satisfaire, par ordre prioritaire, les besoins des secteurs vitaux.

Dans le cadre de sa politique générale des prix, le Gouvernement a fixé les prix, au départ des charbonnages, des charbons et agglomérés de houille. La réduction de la production qui grève lourdement le prix de revient de chaque unité produite, le renchérissement des matières de consommation et le relèvement du niveau des salaires et traitements, ont exercé une pression haussière sur les frais d'exploitation et les résultats des entreprises charbonnières ont pâti, dans l'ensemble, du déséquilibre entre les prix de revient et les prix de vente bloqués. Aussi le

Trésor a-t-il consenti à prendre en charge une partie de la perte des charbonnages en maintenant le principe de subvention inauguré sous l'occupation.

La production des *cokeries* et des *fabriques d'agglomérés*, fonction de l'approvisionnement en houille crue, a évolué parallèlement à celui-ci; ce n'est que dans les derniers mois de l'année que l'on peut enregistrer un accroissement sérieux des quantités de coke produites qui dépassent les 230.000 tonnes en décembre 1945.

La pénurie de coke a exercé une incidence particulièrement défavorable sur la remise en marche de l'*industrie sidérurgique*. L'étendue et l'urgence des tâches de reconstruction matérielle nécessitaient une reprise rapide de l'activité de celle-ci. Cette reprise dut cependant être différée en raison de l'insuffisance des livraisons de coke surtout, et de l'impossibilité de renouveler les stocks de minerais. Ce dernier problème a pu être résolu dans le courant de l'année grâce à la conclusion d'accords d'échange avec la France, et à l'obtention de contingents de minerais luxembourgeois et suédois.

On peut néanmoins enregistrer un premier et sensible progrès au cours des derniers mois de l'année 1945 : la production de fonte brute, qui était tombée à 13.500 tonnes en février 1945, se releva progressivement pour atteindre les 130.000 tonnes pour le dernier mois de l'année; mais ce niveau de production ne correspond qu'à un tiers à peine de la production d'années favorables d'avant-guerre. L'évolution de l'activité des aciéries et des laminoirs suit dans les grandes lignes une allure parallèle à celle de l'activité des hauts fourneaux.

Le volume réduit de la production d'acier a nécessité le maintien du contrôle du marché : la répartition des produits de la sidérurgie est dirigée et les prix des produits de l'industrie sidérurgique sur le marché intérieur, réglementés conformément aux principes de base de la politique des prix. L'insuffisance de la production et la nécessité de réserver par priorité une fraction importante de celle-ci à l'économie nationale ont réduit sérieusement le contingent disponible pour l'exportation; par conséquent, la sidérurgie belge n'a pu bénéficier que dans une mesure limitée de la demande particulièrement forte que les besoins de la reconstruction ont fait naître dans le monde et de la marge bénéficiaire plus large que laissaient les prix pratiqués à l'exportation.

Au fur et à mesure de la reprise des courants d'importation de matières premières, l'*industrie des métaux non ferreux* a pu reprendre progressivement son activité, bien qu'en fait, au cours de cette période de transition, les efforts eussent porté surtout sur l'approvisionnement du marché des métaux non ferreux. Ainsi, par souci d'économie de combustible, la préférence a été donnée aux importations de métaux bruts plutôt que de minerais à raffiner. Dès lors, la remise en marche des divers secteurs de l'industrie des métaux non ferreux a atteint des degrés

différents non seulement suivant les stades de fabrication mais également suivant les métaux travaillés.

Les difficultés de cette période causées par la pénurie de combustible et par les obstacles auxquels se heurte l'approvisionnement en certains minerais sont particulièrement graves pour la métallurgie des métaux non ferreux, car celle-ci a à reprendre au plus tôt ses fournitures aux marchés étrangers qui constituaient, avant-guerre, son principal débouché et que prospectent les concurrents étrangers.

Les effets de l'épuisement des stocks de matières premières, qui avaient entraîné la mise en veilleuse de la plupart des secteurs du *textile*, se sont prolongés au cours des premiers mois de 1945; le manque de combustibles et les restrictions apportées à la fourniture de courant électrique ont ralenti encore l'activité des quelques manufactures qui disposaient d'un stock de produits de remplacement à travailler. Pendant de longs mois, l'industrie textile dut limiter sa production à un pourcentage dérisoire de sa capacité. Ce n'est qu'à la fin du mois de mars 1945 qu'un premier contingent de matières premières fut importé. A la fin de l'année, l'arrivée de grosses quantités de matières premières et la cession de stocks appartenant aux armées alliées normalisèrent — ou presque — l'approvisionnement en produits à travailler dans des secteurs aussi importants que ceux de la laine et du coton et amenèrent une amélioration dans la plupart des autres secteurs.

Au cours de l'année, les contingents de combustible mis à la disposition des entreprises textiles furent progressivement moins restreints et la fourniture de courant soumise à moins de restrictions, sinon régularisée.

Aussi l'industrie textile est-elle une de nos industries de base dont le redressement s'est le plus rapidement poursuivi. Mais le manque temporaire de main-d'œuvre qualifiée risque de compromettre une extension plus complète de l'activité.

Les *industries céramiques* et du *verre* n'ont pu entretenir, pendant la plus grande partie de l'année, qu'une activité très réduite et insuffisante, eu égard à l'ampleur extraordinaire des besoins. On retrouve une fois de plus, à la base de toutes les difficultés, l'épineuse question du combustible, quoique certaines matières premières aient également fait défaut. La production du verre à vitre a bénéficié d'une reprise plus rapide, ses produits étant indispensables à la restauration immobilière.

La production des *glaceries* ayant été jugée moins urgente bien que leur production présente un intérêt certain pour la reprise des courants d'exportation du pays, ce n'est que dans les dernières semaines de 1945 que les premiers fours ont pu être remis à feu.

Dans les mois qui ont suivi la libération, notre pays — le plus gros exportateur de *ciment* avant-

guerre — s'est vu forcé d'importer des ciments étrangers. A ce moment, en effet, la capacité de production des cimenteries — 400.000 tonnes par mois avant-guerre — ne pouvait guère être utilisée, toujours par suite du manque de combustibles. La situation s'améliorant sous ce rapport, la production mensuelle de ciment a atteint 100.000 tonnes dans les derniers mois de l'année. A ce niveau, la production suffisait à satisfaire les besoins actuels du marché intérieur. La reprise des exportations vers les débouchés traditionnels : Pays-Bas, Grande-Bretagne, Etats-Unis, est soumise à maints aléas.

* * *

Nous nous sommes efforcés, dans cette introduction, de rappeler, pour chacune des trois périodes qui font l'objet de cette étude, l'« aura » dans laquelle s'est exercée l'activité industrielle du pays et de décrire, dans ses grandes lignes, l'évolution de celle-ci pendant ce temps. Les chapitres ultérieurs seront consacrés, pour chaque secteur, à un examen plus détaillé de sa situation particulière au cours des années 1939 à 1945.

LA HOUILLE ET LE COKE

A. — Situation depuis le début de 1939 jusqu'au mois de mai 1940

Cette période s'est placée sous le signe de la course aux armements et de la préparation de la guerre pendant les huit premiers mois de 1939, et sous celui des hostilités à partir de septembre.

La conjoncture politique n'a pas été sans exercer une influence profonde sur la situation de notre industrie charbonnière, d'autant plus que la guerre atteignit les trois grands producteurs européens de houille : la Grande-Bretagne, la Pologne et l'Allemagne, qui fournissaient les 80 % de la production européenne. Etant donné l'accroissement de leurs besoins propres, le Royaume-Uni et le Reich ont dû accorder une attention toute particulière au marché intérieur; nos charbonnages ont bénéficié de cette contingence et ont pu, notamment, intensifier leurs exportations, d'autant plus que la France se préoccupait de maintenir à un niveau élevé les importations nécessaires à son approvisionnement.

C'est dire que, si l'on excepte les premiers mois de 1939, l'industrie charbonnière belge a joui, pendant cette période, de conditions d'activité particulièrement favorables. Dès avril-mai 1939, la reprise progressive de la métallurgie, conséquence de l'intensification de la production d'armements, crée une demande accrue de combustibles; les commandes extérieures affluent et la concurrence étrangère sur le marché belge s'atténue surtout après septembre 1939. Après l'ouverture des hostilités, le charbon devient pour la Belgique une monnaie d'échange

assurant l'obtention de certaines matières premières indispensables à notre industrie; ainsi, la France s'engage à nous livrer 6 millions de tonnes de minerais de fer par an, contre la fourniture par la Belgique de 4 millions de tonnes de fines à coke.

Le problème charbonnier, qui se posait précédemment sous l'angle du prix de revient et des possibilités d'écoulement, s'est trouvé modifié : il s'est agi avant tout d'accroître la production alors même que l'état de guerre provoquait une réduction de la main-d'œuvre disponible.

La production nette de 1939 — 29.844.000 tonnes — dépasse de 259.000 tonnes celle de 1938 et atteint presque le niveau de 1937, c'est-à-dire le maximum réalisé par les charbonnages belges. Cette augmentation a été obtenue grâce à l'activité du bassin campinois dont l'extraction atteint 7.238.000 tonnes en 1939 contre 6.536.000 tonnes en 1938; dans les bassins du Sud, au contraire, on constate une régression assez sensible de la production qui se réduit à 22.606.000 tonnes contre 23.049.000 tonnes l'année précédente; cette régression est due à l'arrêt de l'extraction aux charbonnages des Produits du Levant à Flénu, qui devaient d'ailleurs être remis en activité au début de 1940.

Au cours des quatre premiers mois de 1940, le volume de l'extraction est plus élevé encore; il atteint au total 11.027.000 tonnes, ce qui correspond à une production annuelle de 33.081.000 tonnes.

L'accroissement des besoins de combustibles, qui a porté au maximum possible l'utilisation de la capacité de production des mines de houille du pays, ressort des chiffres de la consommation apparente de houille crue de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et de la balance du commerce extérieur pendant cette période. En 1939, la consommation apparente brute de l'Union économique a été de 29.279.000 tonnes, soit 938.000 tonnes de plus qu'en 1938; de plus, les exportations totales de houille, cokes et agglomérés dépassent de 1.318.000 tonnes les importations, alors qu'en 1938 le solde du commerce extérieur se traduisait par un excès d'importation de 297.000 tonnes. Si la réduction des importations ne porte que sur la houille crue (elle atteint plus de 950.000 tonnes), l'accroissement des exportations par rapport à 1938 intéresse à la fois la houille crue — plus de 300.000 tonnes — et le coke — plus de 400.000 tonnes.

La consommation apparente de l'Union économique pour les quatre premiers mois de 1940 s'étend encore : elle atteint 10.544.000 tonnes, correspondant à une consommation annuelle de 31.632.000 tonnes. D'autre part, pendant ce premier tiers de l'année, la balance commerciale des combustibles se solde par un excès d'exportation de 1.122.000 tonnes. Les importations de houille crue se réduisent de moitié par rapport à la moyenne de l'année précédente, les importations de coke et d'agglomérés sont, de même, sensiblement moins importantes, alors que les expor-

tations diminuent dans des proportions beaucoup moins considérables en ce qui concerne la houille et le coke et s'amplifient même en ce qui concerne les agglomérés.

Parmi les principaux débouchés extérieurs offerts à nos produits houillers, il faut citer la France dont les achats au cours des huit premiers mois de 1939 se sont élevés à 3.242.000 tonnes; les exportations vers ce pays se sont ralenties au cours des derniers mois de 1939, tant que l'accord définitif n'a pas été réalisé en ce qui concerne les échanges de charbons belges contre des minerais français. Mais dans les premiers mois de 1940, le courant s'est rétabli de façon à peu près normale. On a relevé une progression sérieuse des expéditions à destination des Pays-Bas et surtout à destination de la Suisse. L'Italie a multiplié ses achats sur notre marché, de même que l'Algérie, le Maroc et la Suède, cette dernière en ce qui concerne les cokes. L'extension prise par nos livraisons de charbon pour les provisions de bord des navires a été frappante : elles ont plus que doublé.

Mais l'augmentation des exportations n'a pu se réaliser que moyennant des sacrifices sur les prix comme l'ont révélé les valeurs à l'exportation qui se sont accrues dans une proportion moindre que les quantités exportées. Ainsi, malgré la hausse des prix sur les marchés étrangers, nous avons dû livrer à la France, aux prix intérieurs belges, ce qui, compte tenu du change français défavorable, représentait, il est vrai, un niveau assez élevé sur le marché français.

Au chapitre des importations, l'Allemagne, qui était notre plus gros fournisseur, a considérablement réduit ses expéditions déjà au cours de la période qui a immédiatement précédé la campagne de Pologne. Dans la suite, les envois se sont contractés et en novembre ont été suspendus. Ultérieurement — en mars 1940 — un accord est intervenu, aux termes duquel l'Allemagne a repris ses fournitures à raison de 50 % environ du tonnage d'avant-guerre. Mais, d'autre part, l'Angleterre ayant suspendu temporairement ses livraisons au début de mars, l'arrangement avec le Reich n'a apporté qu'un soulagement provisoire, le contingent importé ne comblant que le manque à livrer de l'Angleterre.

Vu l'accroissement des besoins intérieurs et de la demande à l'exportation, on a dû réglementer les fournitures à l'étranger. C'est ainsi que si les fournitures à la France sont restées presque inchangées, on a relevé, d'autre part, dans les premiers mois de 1940, des réductions de l'ordre de 50 % et davantage même, par rapport aux exportations du second semestre de 1939.

L'aspect du problème était donc tout différent en 1939 de ce qu'il était en 1938. Au cours de cette dernière année, en présence de la situation du marché houiller belge, le contingentement des importations, suspendu depuis le début de l'année 1937, avait été remis en vigueur à partir du 1^{er} avril 1938 pour les charbons à coke comme pour les autres combustibles.

Le droit de licence fut rétabli à partir du 1^{er} octobre 1938 et étendu au coke importé. Il fut majoré à partir du 1^{er} octobre 1939.

Le contingentement des importations avantagéait directement les charbonnages qui profitèrent, d'autre part, des droits de licence instaurés à partir d'octobre 1938, mais non de la majoration ultérieure établie dans un but purement fiscal.

Le renversement de la situation au cours de l'année 1939 et des premiers mois de 1940 nécessita, au contraire, — comme nous l'avons dit — une réglementation des exportations.

* * *

L'évolution du marché charbonnier au cours de la période envisagée devait entraîner une réduction sensible des stocks des charbonnages. Alors que, pendant les trois premiers mois de 1939, le mouvement de gonflement de ceux-ci s'était maintenu — les stocks passent de 2.227.000 tonnes au début de l'année à 2.696.000 tonnes à fin mars — on constate par la suite un déstockage continu qui ramène le tonnage des stocks à 1.331.000 tonnes à fin décembre 1939 et à 877.000 tonnes au début de mai 1940, soit environ huit jours de production.

* * *

La production cokière a atteint 4.956.000 tonnes en 1939 contre 4.399.000 tonnes en 1938. Les importations se sont élevées de 50.000 tonnes et les exportations de 426.000 tonnes. Compte tenu des reprises aux stocks, la consommation a été nettement supérieure à celle de l'année précédente. Le mouvement s'est accentué au cours des premiers mois de 1940. C'est ainsi qu'en janvier et en mars, notamment, la production a été supérieure de 25 % à celle de 1939. Cet accroissement était aisément compréhensible vu l'activité manifestée par l'industrie métallurgique. Certains comptoirs de vente ont même décidé de ne plus accepter de commandes à l'exportation, les carnets étant suffisamment garnis. D'ailleurs les ordres de l'intérieur ont également abondé, surtout de la part des constructeurs de matériel roulant.

La consommation de houille étrangère pour la production du coke a diminué très fortement. Alors qu'elle avait été de 32,3 % en 1937 et de 28,5 % en 1938, dans la consommation totale, elle n'atteint plus que 16,9 % seulement en 1939. Le recul s'est poursuivi au cours des premiers mois de 1940.

La production d'agglomérés et le commerce d'exportation ont été légèrement en recul en 1939, mais une reprise très nette s'est dessinée dans les premiers mois de 1940.

* * *

Si l'on examine le mouvement de la production houillère au cours de la période envisagée, tel qu'il ressort des chiffres ci-dessous, on constate un fléchissement au cours du second semestre de 1939.

**Production moyenne mensuelle
du 1^{er} janvier 1939 au 30 avril 1940**

(en tonnes)

1 ^{er} trimestre 1939	2.582.000
2 ^e » »	2.561.000
3 ^e » »	2.341.000
4 ^e » »	2.466.000
4 premiers mois de 1940	2.763.000

Il faut l'imputer à l'incidence des congés payés qui se situent dans le cours du troisième trimestre et à une légère crise de main-d'œuvre due à l'état de guerre. La mobilisation avait rattrapé 14.000 mineurs, soit près de 11 % de l'effectif total. En outre, le départ des ouvriers étrangers avait provoqué de nouveaux vides. Le nombre de travailleurs du fond avait été particulièrement influencé. Comme il s'imposait de maintenir au niveau le plus élevé possible l'extraction charbonnière, il fallut remédier à cette situation : aussi fut-il décidé de procéder à la démobilisation progressive de certains ouvriers, notamment des abatteurs, de favoriser l'embauchage de main-d'œuvre supplémentaire, d'allonger la durée journalière du travail et de développer, dans la mesure du possible, la mécanisation des procédés d'extraction et d'abatage, surtout dans les bassins de Liège et de Charleroi dotés, en général, d'un équipement moins moderne que celui du bassin campinois. Quatre mille abatteurs et porions environ ont été démobilisés. Dans la suite, cependant, 2.000 mineurs ont encore été appelés sous les armes. Les charbonnages ont réembauché des ouvriers pensionnés et des chômeurs complets. Un arrêté royal du 2 septembre 1939 a stipulé que l'Office national du Placement et du Chômage pouvait affecter une partie des crédits destinés au paiement des indemnités et allocations de chômage à l'octroi de subsides aux employeurs de l'industrie charbonnière qui embaucheraient, en se conformant aux directives de l'arrêté, des chômeurs complets indemnisés en vue de leur réadaptation professionnelle dans cette industrie. Un autre arrêté royal du 24 novembre 1939 a réglementé l'octroi des subsides accordés par l'Office national du Placement et du Chômage aux employeurs de l'industrie charbonnière qui s'engageaient à adapter à des métiers qualifiés du fond des travailleurs belges occupés au fond de la mine en qualité de manœuvres. L'effectif des ouvriers présents, qui était de 131.509 en décembre 1938, était de 127.698 en décembre 1939 et de 129.183 en février 1940, après avoir connu des fluctuations d'une certaine amplitude au cours de l'année 1939, pour les raisons que nous avons précédemment exposées : c'est ainsi que le nombre d'ouvriers occupés au fond et en surface n'était plus que de 116.817 en septembre. Cette diminution avait spécialement affecté les ouvriers du fond, dont le contingent était tombé de 92.135 en décembre 1938 à 81.376 en septembre 1939, mais ultérieurement la démobilisation progressive de cette catégorie de mineurs et les

mesures visant au recrutement de nouveaux éléments ont permis aux effectifs de se renforcer : en décembre 1939 et en février 1940, respectivement, 89.865 et 90.817 ouvriers du fond étaient présents dans les mines de houille.

Néanmoins, ces mesures ont encore été insuffisantes pour obtenir l'augmentation indispensable de la production. Se fondant sur la constatation que cette dernière est proportionnelle à la durée du travail, le rapport de MM. Tschoffen et Yernaux déposé en novembre 1939 avait conclu à la nécessité de prolonger le temps de travail dans la mine. Jusqu'à fin décembre 1936, il avait été de huit heures, puis avait été ramené à sept heures et demie par jour, y compris les temps morts de descente et de remonte évalués en Belgique à une moyenne d'une heure quarante minutes par jour.

« Sans dépasser le maximum légal de quarante-cinq heures, est-il dit dans le rapport, la journée de travail pourrait être portée de sept heures et demie à huit heures, le mineur jouissant par ailleurs d'un jour de repos supplémentaire par trois semaines.

» La durée de travail effectif par cycle de trois semaines consécutives comportant au total dix-sept journées de huit heures de présence dans la mine, serait majorée de deux heures quarante minutes selon les uns, de deux heures quarante-quatre minutes selon les autres; la durée moyenne de présence par semaine se composerait ainsi de quarante-cinq heures vingt minutes au lieu de quarante-cinq heures.

» Tout indique cette solution.

» Le supplément de recettes pour les charbonnages serait d'environ 80 millions par an; le salaire du mineur resterait intact; il produirait plus sans travailler davantage, il acquerrait un jour de congé supplémentaire par trois semaines, en répartissant plus judicieusement les heures de travail.

» Il y a d'autant plus lieu d'insister sur cette mesure qu'elle correspond au désir des mineurs de jouir de congés assez fréquents.

» L'absentéisme qui sévit dans de nombreuses mines, outre qu'il diminue fâcheusement la production, désorganise le travail. La solution proposée engagerait sans doute le mineur, qui jouirait de congés réguliers, à ne pas en prendre qui ne le soient pas. »

Sur la base de ce rapport parut, le 15 décembre 1939, un arrêté royal fixant la durée du travail souterrain dans les mines à 2.312 heures par an. Cette durée correspond -- si on compte sur cinquante et une semaines dans l'année, après déduction de la semaine de congés payés -- à quarante-cinq heures vingt minutes par semaine en moyenne.

Le rendement doit être influencé dans une mesure qui semble être plus forte que ne l'indique le relevé relativement minime du temps de présence par suite de l'économie des temps improductifs résultant de la concentration des heures sur un nombre de journées moindre.

Cet aménagement n'a pas rencontré immédiatement l'assentiment de tous les ouvriers, qui se sont mis en grève dans certains charbonnages du Hainaut à la fin de décembre 1939. Des négociations ultérieures ont dû avoir lieu entre les délégués des employeurs et des ouvriers qui sont finalement arrivés à un accord aux conditions suivantes :

1) Les ouvriers mineurs feront une demi-heure de travail supplémentaire par jour, pendant la durée de la mobilisation;

2) Le sursalaire de 25 % que les ouvriers réclamaient pour cette demi-heure leur est accordé sous forme d'une augmentation de 1,5 % des salaires;

3) Les Charbonnages du Flénu seront remis en exploitation;

4) Le Gouvernement s'engage à maintenir le montant des versements au Fonds national des Mineurs, montant de 210 millions de francs qui correspondait à 11 % des salaires.

Cette modification dans la durée journalière du travail n'est entrée réellement en vigueur qu'en février et ses effets ne se sont vraiment manifestés qu'en mars 1940, la production atteignant 2.831.990 t. contre 2.724.000 tonnes en mars 1939. Cet accroissement de plus de 100.000 tonnes répondait assez bien aux espérances fondées dans l'accroissement du temps journalier de travail. D'autre part, le rendement a été aussi favorablement influencé par ces modifications : il s'établit en février 1940 à 814 kilos par ouvrier de toutes catégories contre 776 le mois antérieur (1). La remise en activité des Charbonnages du Flénu devait procurer un accroissement de la production de 800.000 tonnes. Au total donc, on escomptait que l'extraction en Belgique aurait pu, les autres charbonnages continuant à maintenir le même rythme dans la production, s'accroître de 2 millions de tonnes par an, ce qui aurait constitué un appoint appréciable tant pour diminuer notre degré de dépendance vis-à-vis de l'étranger que pour intensifier nos exportations. Somme toute, dans le domaine de l'industrie charbonnière, l'avenir se présentait sous des auspices assez heureux quand la guerre a frappé notre pays.

* * *

Les salaires étaient régis depuis 1935 par une convention en vertu de laquelle ils varient uniquement en fonction de l'index des prix de détail. En avril 1939, la diminution de l'index entraîna une réduction de 2,5 %. La mise en application de cette mesure provoqua néanmoins des difficultés et, dans quelques bassins, le travail fut suspendu pendant plusieurs jours. Les ouvriers ne contestaient pas le principe de la réduction, mais protestaient parce que la procédure du préavis n'avait pas été suivie. De leur côté, les dirigeants charbonniers alléguaient que le préavis

(1) Le handicap de l'industrie charbonnière belge est saisissant quand on considère que le rendement quotidien normal d'un mineur de Silésie est de 1.800 kilos.

n'est pas requis lorsque la variation doit résulter de l'application pure et simple de la convention. Dans le cours du dernier trimestre, en exécution de cet accord, des relèvements successifs de 5 % et 2,50 % se produisirent. La convention fut d'ailleurs dénoncée par les patrons à la suite du refus du Gouvernement d'entériner la décision des charbonnages de relever les prix à la suite du relèvement des salaires en décembre. Au début de février 1940, les délégués ouvriers n'ont admis la prolongation de la durée journalière de travail que moyennant un sursalaire de 25 % pour cette demi-heure, accordé sous forme d'une augmentation de 1,5 % des salaires aux ouvriers du fond. Cette modification a imposé une nouvelle charge de 30 millions aux charbonnages, charge qui aurait été largement compensée par le supplément de bénéfice — quelque 80 millions de francs — qu'aurait dû procurer aux charbonnages l'accroissement de production ensuite de l'aménagement des heures de travail, si les événements de mai n'étaient survenus. En mars 1940, les ouvriers ont sollicité et obtenu une nouvelle hausse des salaires s'élevant à 2,5 %. A la même époque, la Commission nationale mixte des Mines a marqué son accord sur les bases d'une nouvelle convention des salaires, prévoyant qu'à l'avenir les fluctuations devraient s'opérer par tranches de 5 % et seraient basées sur les modifications de l'indice moyen des prix de détail des trois derniers mois.

Ces hausses successives de salaires ont évidemment réagi sur le prix des charbons, d'autant plus que les charges sociales, considérées par les patrons comme salaires indirects, n'ont cessé de s'accroître en 1939. Elles atteignaient 22 % des salaires contre 8,6 % à peine dans les autres industries.

Les différents facteurs qui intervenaient dans le prix de revient total pouvaient se répartir comme suit :

Salaires du fond ..	35,90 %	du prix de revient total.
Salaires de la surface	11,60 %	»
	47,50 %	»
Au total	47,50 %	»
Charges sociales ..	10,50 %	»
Matériaux (bois, fer, huiles)	27,90 %	»
Dépenses diverses, frais généraux, etc.	13,80 %	»

En un an, de mars 1939 à mars 1940, l'indice des salaires horaires moyens, calculé sur la base de la moyenne des années 1936-1938, est passé de 112,7 (niveau auquel il était stabilisé depuis janvier 1938) à 119,5, enregistrant donc une hausse de 6,8 points, soit près de 6 % en douze mois. Le niveau de mars 1940 est le plus élevé qui ait été atteint en Belgique pendant l'entre-deux-guerres; il est, en effet, supé-

rieur au maximum précédent enregistré au cours de la période janvier-mai 1930.

* * *

La statistique du nombre total des journées de travail renseigne 289 jours d'extraction en 1939 contre 289,8 en 1938 et 294,9 en 1937. Le très léger recul observé en 1939 par rapport à 1938 ne peut être imputé au chômage que pour une part minime, quelques rares exploitations n'ayant pas travaillé tous les jours ouvrables au cours du premier mois de l'année, mais il doit être plutôt attribué aux divers mouvements de grève qui ont éclaté à plusieurs reprises dans certains bassins.

Le chômage complet mesuré en fonction du nombre des assurés a augmenté dans d'assez fortes proportions pour se situer à un niveau légèrement supérieur à celui de 1932. Par contre, le chômage partiel a enregistré un recul assez net, mais la moyenne des chiffres mensuels du total des journées perdues par mille assurés et par semaine a été très supérieure à la moyenne de 1938 et 1937.

* * *

Les prix du charbon ont fortement haussé, spécialement au cours des derniers mois de 1939, bien qu'à certains égards, le Gouvernement se soit efforcé de freiner quelque peu le mouvement ascendant. Divers facteurs ont contribué à cette augmentation. Aux modifications des salaires et à l'accroissement des charges sociales déjà signalés s'est ajouté le renchérissement du prix des matières de consommation et spécialement des bois de mines qui ont augmenté de 60 % et dont le marché a fait preuve d'une assez grande animation aussitôt après l'ouverture des hostilités. Depuis 1935, le coût des matières de consommation a d'ailleurs subi des hausses importantes. Les bois ont été majorés de plus de 120 %, les fers et aciers de 70 %, les huiles de graissage de 30 %. De plus, si les prix à l'extérieur ont été assez rémunérateurs, les charbonnages n'ont pu en retirer pleinement profit par suite des difficultés à l'exportation : risques de transport en période de guerre, rareté des frets, manque de wagons, réglementation de l'exportation et obligation résultant des accords de troc de livrer en France au prix intérieur belge.

Au cours des neuf premiers mois de 1939, les prix ont été relativement stables et se sont maintenus approximativement au niveau de fin 1938. Au début de l'année et pendant trois mois, une réduction de 10 francs à la tonne fut même accordée sur les combustibles gras destinés à la région frontière franco-belge (Tournai et partie des Flandres) pour combattre la concurrence française qui s'implantait de plus en plus dans cette région. Des primes dites d'enlèvement d'été pour les charbons domestiques ont été accordées en 1939 comme en 1938 : leur montant initial était de 15 francs à la tonne à partir d'avril et se réduisait mensuellement de 3 francs pour s'annuler en septembre. En ce qui concerne les charbons

gras, la prime fut limitée quant à son importance et quant à sa durée. Pour certains calibres domestiques, notamment pour les anthracites, les prix furent majorés de 5 à 20 francs la tonne. Telle était la situation vers le déclenchement des hostilités. D'accord avec la politique suivie par le Gouvernement, les charbonnages maintinrent officiellement inchangées, jusque fin octobre, les cotations existantes, mais devant la demande croissante, des hausses officieuses, d'importance variable, furent appliquées en petits coques pour usage domestique et en qualités anthraciteuses. En novembre, suite à la majoration des salaires et à la hausse des approvisionnements (bois de mines, métaux, ciments, huiles et graisses, câbles, carburants) qui représentaient une augmentation de 10 francs d'août à octobre par tonne extraite, les prix furent relevés de 12 % non sans susciter d'assez vives critiques. Le 18 décembre, les patrons charbonniers décidèrent de hausser à nouveau les prix de 3 francs, mais le Gouvernement refusa d'appliquer cette mesure en stipulant que les prix de base resteraient tels qu'ils étaient pratiqués le 16 décembre pour les ventes effectuées par producteurs ou non-producteurs. Néanmoins, étant donné les nouveaux relèvements de salaires en février et en mars 1940, le Gouvernement n'a pas maintenu son point de vue et a autorisé des augmentations en mars et en avril.

En coques industriels, la demande pressante et la pénurie croissante provoquèrent un très fort décalage des prix de 1939 par rapport à ceux de 1938, les premiers étant de 80 à 100 francs supérieurs et même davantage encore pour certains calibres. Au début de mars 1940, une nouvelle hausse des coques de 10 à 50 francs entra en application.

Signalons la dissolution à fin mars 1939 du Cartel belge des Cokes, dissolution qui ne modifiait d'ailleurs en rien la situation existante en ce qui concernait la participation belge dans le Cartel international des Cokes. Celui-ci a d'ailleurs pratiquement cessé d'exister lors de l'ouverture des hostilités en septembre 1939, bien qu'il ne dût être dissous qu'à son terme contractuel, le 31 mars 1940. Vu les conditions spéciales du moment, cette rupture n'a eu aucune influence sur les prix.

L'indice de disparité calculé sur la base du rapport existant en 1930 entre les prix de gros des charbons en Belgique et en Grande-Bretagne a suivi une évolution extrêmement défavorable pour notre pays. Alors que les prix belges étaient encore légèrement inférieurs — de 2,2 % — en janvier 1939, l'indice s'est nettement retourné en faveur de la Grande-Bretagne, atteignant 17,8 % en décembre 1939. Jamais le niveau des prix de gros des charbons belges par rapport aux charbons anglais ne nous a été aussi défavorable depuis dix ans. Au lendemain de la dévaluation de 1935 et sur la base de l'année 1930, les prix étaient supérieurs de 50 % en Grande-Bretagne, mais l'écart a été progressivement réduit à tel point que depuis mai 1939, les cotations du marché

belge ont été progressivement supérieures à celles du marché britannique. Ces statistiques font ressortir les tendances dangereuses qu'a révélées l'évolution des prix de la houille en Belgique : ces prix ont haussé plus vite qu'en Grande-Bretagne, alors qu'il y avait un intérêt évident pour notre économie à maintenir ces prix inférieurs aux cotations pratiquées en Grande-Bretagne.

* * *

Dans l'ensemble, les résultats obtenus par les sociétés charbonnières ont été satisfaisants, sans atteindre cependant les profits réalisés en 1937 et en 1938.

Pour un solde bénéficiaire de 180 millions de francs en 1939, soit pratiquement la moitié de celui de 1938, des dividendes ont été distribués pour 170 millions, soit autant qu'en 1937, où les bénéfices réalisés avaient cependant été de 233 millions. On note aussi une légère reprise dans les investissements de capitaux frais qui se sont chiffrés à 38 millions de francs au lieu de 21 millions en 1938. On est encore loin cependant des niveaux de 1936 avec 114 millions et de 1937 avec 191 millions. Si les bénéfices ayant donné lieu à distribution d'un dividende ont été moindres en 1939 que ceux de l'année antérieure, il faut en voir les raisons surtout dans un phénomène purement comptable : les bilans étant généralement établis au 31 décembre, les dividendes distribués au cours d'un exercice proviennent de bénéfices réalisés dans les conditions économiques de l'année précédente et non dans la conjoncture de l'année sous revue. Ainsi l'activité industrielle et commerciale de 1937 est pleinement apparue dans les bilans publiés en 1938, tandis que les résultats moins favorables de cette dernière année se sont traduits seulement dans les bilans publiés en 1939. Par conséquent, ce sont les chiffres des résultats financiers annoncés en 1940 — solde bénéficiaire 315 millions, dividendes distribués 233 millions — qui indiquent le mieux le rendement de l'exploitation houillère au cours de l'année 1939.

B. — Situation de mai 1940 à septembre 1944

Etant donné l'importance de la houille dans l'économie de guerre, tant par son utilisation dans l'industrie métallurgique que par son traitement par distillation sèche qui donne toute une gamme de produits extrêmement utiles, les services d'occupation allemands allaient mettre tout en œuvre pour maintenir la production au niveau maximum. D'autre part, les mêmes contingences devaient pousser l'occupant à réduire autant que possible les quantités de combustible destinées aux secteurs ou aux entreprises industriels ou artisanaux qui n'étaient pas intégrés directement dans l'économie de guerre ainsi qu'au chauffage domestique. Production et répartition furent donc soumises au contrôle du pouvoir occupant.

Les circonstances de l'occupation ont, d'autre part, profondément modifié l'allure de notre commerce extérieur mais, à ce point de vue, les données statistiques disponibles ne permettent pas de juger de la situation réelle car ces données, partiellement établies par l'occupant, sont manifestement tronquées ou fausses. De plus, contrairement à celles des années antérieures, elles se rapportent exclusivement à la Belgique et non plus à l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Il est cependant évident que nos importations se sont réduites jusqu'à zéro. En 1938, l'Union économique belgo-luxembourgeoise avait importé 7.100 milliers de tonnes de houille et 6.204 milliers en 1939 (1), tandis qu'au cours des années d'occupation, les entrées en Belgique se sont chiffrées respectivement à 100.000, 210.000 et 279.000 t. en 1941, 1942 et 1943. Des difficultés ont surgi, de ce fait, dans l'approvisionnement en charbon gras même si la plus grande partie des importations de cette catégorie accusées par la statistique en temps normal allait à l'industrie luxembourgeoise. Au contraire, nos exportations directes ou indirectes ont été maintenues par la contrainte, à un niveau élevé, sans contreparties suffisantes pour notre économie : le solde favorable de la balance du commerce extérieur s'est donc trouvé être nettement préjudiciable à celle-ci. Sans doute les exportations n'ont-elles pas atteint le niveau de 1938 ou 1939, mais elles ont cependant représenté 13,7 % de la production totale en 1941, 18 % en 1942 et 15,3 % en 1943. Encore ces chiffres doivent-ils être considérés comme des minima. Il convient de tenir compte de ce que toutes les exportations à destination de l'Allemagne ou des services allemands dans d'autres territoires occupés n'entrent pas dans la statistique, que la consommation sur place par l'armée occupante équivaut en fait à une exportation qui ne figure pas dans nos relevés, pas plus que les combustibles envoyés hors du pays sous forme de courant électrique pendant les deux premières années.

L'aggravation des charges qui grèvent le prix de revient des entreprises charbonnières, par suite du renchérissement des matières d'approvisionnement et par suite de l'accroissement des frais indirects de main-d'œuvre, et, d'autre part, l'aménagement insuffisant des prix de vente du charbon ont eu, pour l'ensemble de l'industrie houillère, des effets néfastes. Aussi assiste-t-on à l'introduction de deux principes : l'intervention de l'Etat sous forme de subsides et la constitution d'une Caisse de Compensation de l'industrie charbonnière.

Au demeurant, dans le cadre des réformes générales de structure et d'organisation de l'économie inspirées des théories appliquées par l'occupant, une nouvelle organisation de l'industrie et de la distribution s'est élaborée. Les organes administratifs voisinent avec les groupements principaux ou professionnels, les

(1) Le coke et les agglomérés ont été transformés en équivalent de houille crue sur la base de 1 tonne de coke = 1,3 T. de charbon, 1 tonne d'agglomérés = 0,9 T. de charbon.

offices centraux de marchandises et autres caisses de péréquation.

Enfin, dans le domaine qui nous occupe, comme pour la plupart des autres produits raréfiés par la rupture des courants d'importations normaux ou par les prélèvements allemands, un marché noir étendu et bien organisé s'établit au fur et à mesure des années de guerre, alimenté par le personnel des producteurs ou des industries consommatrices, par les distributeurs surtout, par les vols ou encore par les mineurs qui disposaient contractuellement de rations, voire par les services allemands eux-mêmes. Ce marché noir — essentiellement inspiré d'ailleurs par des préoccupations purement lucratives — a permis aux entreprises exclues des répartitions « officielles » d'entretenir une certaine activité et a assuré presque exclusivement la couverture des besoins domestiques de la partie de la population qui disposait de revenus adéquats. Peut-être a-t-il contribué indirectement, dans une certaine mesure, à contre-carrer les effets de la « politique de pompage » des autorités occupantes.

Telles sont, dans leurs plus grandes lignes, les conditions dans lesquelles s'est trouvée placée l'économie charbonnière du pays pendant cette période d'économie d'occupation.

* * *

Quels qu'aient été les efforts de l'occupant pour stimuler la production, aussi impératives qu'aient été ses instructions, aussi larges qu'aient été les avantages qu'il faisait offrir aux ouvriers, l'extraction a accusé une tendance à décroître qui s'est accentuée d'année en année.

Production moyenne mensuelle

(1.000 t.)

1940 (quatre derniers mois)	2.345
1941	2.217
1942	2.077
1943	1.979
1944 (huit premiers mois).....	1.322

Pour l'année 1940, l'extraction totale s'est élevée à 25.539.000 tonnes. Dans cette année, il convient en fait de distinguer trois périodes : la première s'étend jusqu'au 10 mai, la seconde couvre le second tiers de l'année et est caractérisée par une chute de la production à tout le moins normale. Pendant les quatre derniers mois, la production moyenne — 2.345.000 tonnes — correspond à une production annuelle de 28.140.000 tonnes déjà nettement inférieure au chiffre correspondant établi sur base de la production des quatre premiers mois de la même année, soit 33.081.000 tonnes; au cours des années ultérieures, la chute s'accroît : on enregistre en effet les résultats suivants : 1941 : 26.722.000 tonnes; 1942 : 25.055.000 tonnes; 1943 : 23.737.000 tonnes et, pour les huit premiers mois de 1944 : 10.579.000 tonnes,

ce qui correspond à une production annuelle de 15.868.500 tonnes.

Le recul de la production a d'ailleurs affecté différemment les bassins : il est beaucoup plus sensible dans les gisements du Sud que dans le bassin campinois. Tout d'abord il faut tenir compte, en ce qui concerne celui-ci, que la mise en exploitation du charbonnage de Houthaalen, entamée à la fin de 1938 seulement, se poursuivait. En outre, comme les qualités de charbon que ce bassin fournit conviennent particulièrement pour la fabrication de coke et pour la distillation, les Allemands se préoccupaient particulièrement de stabiliser sa production, d'autant plus qu'il contient en général les gisements les plus riches et les puits les plus modernes du pays.

Indices de la production par bassin pendant la guerre

Base 1938 = 100

Années	Bassin du Sud	Bassin du Nord	Total du pays
1938.....	100	100	100
1939.....	98	111	101
1940.....	83	98	86
1941.....	85	109	90
1942 (*).....	79	104	84
1943 (*).....	73	106	80
1944.....	42 (1)	94 (1)	54 (1)

(*) Chiffres provisoires.

(1) Cet indice est calculé sur base de la production de 1938, ramenée à une période de huit mois.

C'est ainsi que les Allemands, en supprimant les moyens de transport qui amenaient les ouvriers flamands du Limbourg dans les mines de Liège, les ont incités à s'employer dans les puits campinois. Dans le même but également, les Allemands ont mis à la disposition de ce bassin la plus grande partie des prisonniers de guerre russes forcés à travailler dans les mines belges.

Importance relative de la production par bassin, pendant la guerre

Base : 1938 = 100

Années	Bassin du Sud		Bassin du Nord	
	Milliers de tonnes	p. c. du total	Milliers de tonnes	p. c. du total
1938.....	23.049	78	6.536	22
1939.....	22.606	76	7.238	24
1940.....	19.128	75	6.411	25
1941.....	19.582	73	7.139	27
1942 (*).....	18.235	73	6.821	27
1943 (*).....	16.817	71	6.920	29
1944.....	6.494	61	4.082	39

(*) Chiffres provisoires.

La part de la production nationale qui revient au bassin du Nord va donc en croissant; ce mouvement se manifestait d'ailleurs avant-guerre déjà : à cette époque, il était dû à la fois à l'extension de l'extraction en Campine et à la diminution de la capacité de

production des vieux bassins allant vers un épuisement graduel. Pendant l'occupation, c'est essentiellement le recul de l'extraction dans les bassins Sud qui donne à la production campinoise une importance relative progressivement plus considérable.

Nous avons vu que l'évolution des faits n'avait pas répondu aux impératifs des Allemands. De nombreux facteurs ont, en effet, contribué à provoquer une contraction du volume de l'extraction charbonnière. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur l'influence de l'agent humain, à savoir la diminution quantitative et qualitative de l'effectif ouvrier. La pénurie, parfois aiguë, de matières d'approvisionnement, de bois et d'huiles, a freiné également l'extraction, de même que l'impossibilité de remplacer l'outillage usé par du matériel de qualité. Enfin, l'écoulement des charbons extraits s'est trouvé ralenti à certaines époques, notamment à la fin de l'occupation, par le manque de moyens de transport.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que, sous l'occupation déjà, les houillères se sont heurtées à de très sérieux obstacles pour assurer leur approvisionnement en bois de mines, pour lequel on sait qu'en temps normal le pays est largement tributaire de l'étranger, notamment de la Scandinavie. Les importations en provenance de ces régions se sont poursuivies irrégulièrement et insuffisamment en raison des difficultés de transport et de la priorité réservée au Reich dans les fournitures. En vain a-t-on cherché des compensations en Slovaquie, dans les Landes, ou dans les stocks hollandais, voire même allemands : ces arrivages n'ont pu constituer qu'un adjuvant. Enfin, un effort particulier a été demandé à l'économie forestière belge qui, en conséquence, a bénéficié de la « sollicitude » de l'occupant. De ce côté également, le résultat n'a pas été suffisant en dépit des déboisements massifs auxquels les propriétaires ont été forcés de procéder dans certaines régions.

* * *

Parallèlement au fléchissement de la production, on a enregistré également une contraction brutale au point de vue de la consommation apparente. Alors qu'au cours du cycle 1929-1937, celle-ci avait régulièrement dépassé celle-là, la consommation apparente reste inférieure à la production pendant toutes les années d'occupation. A ce phénomène, il ne faut pas chercher d'explication dans le libre jeu des lois économiques : il ne s'agit nullement, ici, d'une diminution de la demande de charbons, que caractérisent son élasticité et sa sensibilité aux fluctuations conjoncturelles. La chute de la consommation apparente que l'on observe pendant cette période est liée au recul de la production ; et si la réduction de la première est plus forte encore que la diminution de la seconde, cela tient à la persistance d'un solde exportateur de la balance du commerce extérieur des houilles, imputable, nous l'avons dit précédemment, à l'absence d'importations.

La consommation apparente qui ressort des données statistiques : 24.452.000 tonnes en 1941, 20.622.000 tonnes en 1942, 20.588.000 tonnes en 1943 et 10.087.000 tonnes pour les huit premiers mois de 1944 est d'ailleurs purement théorique en ce sens qu'elle comprend également les quantités mises directement ou indirectement à la disposition des autorités occupantes. Le volume réservé à l'économie nationale est donc inférieur à ces chiffres.

La sous-production et l'excès des exportations qui se manifestent pendant toute la période d'occupation n'ont pas été sans provoquer des reprises massives aux stocks telles qu'ils ont été ramenés à un niveau très bas vers le milieu de 1941 déjà. Encore convient-il de noter que les stocks de schlamms ont été inclus dans les statistiques mensuelles à partir du mois de novembre de cette année. Les mouvements ultérieurs des stocks ne s'expliquent guère que par les variations des disponibilités en moyens de transport et d'évacuation. On l'a bien vu notamment lors des perturbations causées dans le trafic par les bombardements au printemps de 1944. Au demeurant, dans certains cas, ces stocks étaient purement comptables, ils n'existaient pas toujours sur les carreaux des mines ; parfois même, ils se trouvaient encore au fond, de façon à assurer une certaine protection contre les vols.

* * *

A l'inverse de la production de charbons, celle de *coke* s'est relativement bien maintenue malgré la diminution du nombre de fours en ordre de marche. Après un fléchissement en 1940, elle est restée supérieure à 4.400.000 tonnes pendant les années 1941, 1942 et 1943. Ce n'est qu'en 1944 qu'elle a sérieusement reculé à la suite des attaques aériennes sur notre territoire. En moyenne, la fabrication a donc atteint le même volume qu'en 1932-1935 et presque celui de 1938. Mais contrairement à ce que l'on observait au cours de ces années, le pourcentage de la consommation de houille étrangère dans la consommation totale a été presque nul. Ce sont donc les charbonnages belges, en particulier ceux de la Campine, qui ont fourni aux cokeries les charbons gras dont elles avaient besoin, hormis quelques milliers de tonnes livrées par les houillères hollandaises.

Il semble donc que l'on puisse inférer de cette constatation que la dépendance de l'Union économique vis-à-vis de l'étranger pour l'approvisionnement en charbon gras était le fait du Grand-Duché et qu'au contraire nos charbonnages peuvent satisfaire une part importante de ces besoins particuliers de notre industrie.

Il est vrai qu'aucun effort n'a été épargné par les Allemands pour maintenir et développer l'extraction de combustibles gras, étant donné les sous-produits que donne, outre le coke, leur carbonisation à haute température. Aussi la fabrication du coke ne fut-elle plus uniquement fonction de l'activité des industries métallurgiques.

Signalons aussi qu'en général, les charbonnages ou cokeries belges n'ont pas développé particulièrement le traitement de ces sous-produits, qui ont continué à être expédiés en Allemagne.

La production d'agglomérés, qui s'était maintenue en 1940 et 1941 au moins au niveau de celle de 1939, a subi au cours des années ultérieures un recul marqué. En effet, la houille consommée provient uniquement des charbonnages belges et les livraisons de ceux-ci accusent, cela va de soi, un fléchissement assez net. De plus, le rendement par ouvrier, dans les fabriques d'agglomérés, décroît progressivement; en effet, leur nombre ne diminue pas dans la même proportion que la production d'agglomérés.

* * *

Le problème de la main-d'œuvre a fait l'objet des préoccupations les plus sérieuses de ceux qui s'ingéniaient à maintenir au niveau le plus élevé possible l'extraction dans les charbonnages. La diminution quantitative et qualitative du personnel ouvrier est, en effet, le facteur principal de la contraction du volume de la production houillère; l'exposé quelque peu détaillé de ce phénomène servira également à dégager les causes des difficultés rencontrées à cet égard après la libération du territoire.

Nous avons vu que des problèmes de même ordre s'étaient posés pendant la phase de mobilisation et que leur solution avait nécessité l'intervention des pouvoirs publics. Le nombre moyen d'ouvriers présents dans les charbonnages avait été de 130.549 en 1939; après être tombé à 117.237 pendant l'année suivante, par suite de la contraction de l'activité au cours des mois de mai, juin et juillet, il se redresse en 1941 et atteint 125.407, donc un chiffre inférieur à celui d'avant-guerre; il n'est plus que de 121.690 en 1942, 122.301 en 1943 et va dès lors en se réduisant, du fait de la désorganisation de la vie économique du pays, pour s'établir, en juillet 1944, à 95.233. Ces données concernent l'ensemble des ouvriers; si l'on examine le mouvement de l'effectif de chaque catégorie, on constate que le nombre des ouvriers de surface reste très stable alors que le contingent d'abatteurs, c'est-à-dire de producteurs effectifs, et d'autres ouvriers du fond subit une sérieuse amputation.

Cependant les variations du nombre des travailleurs de la mine ne suffisent pas à expliquer la chute de la production charbonnière: il faut tenir compte en outre de ce que le rendement individuel du mineur décroît progressivement tout au long de cette période: la production moyenne par journée de présence était, en 1939, de 5,6 tonnes par ouvrier à veine; en juillet 1944, elle n'est plus que de 4,1 tonnes; la production moyenne par homme et par journée de présence pour l'ensemble des ouvriers tombe, pendant le même temps, de 775 kg. à 448 kg.

Les principaux facteurs qui ont déterminé cette évolution du rendement peuvent être catalogués comme suit:

1° La sous-alimentation: en effet, les rations supplémentaires accordées aux mineurs ne suffisaient pas et étaient d'ailleurs généralement partagées entre tous les membres de la famille du travailleur;

2° La diminution qualitative de l'effectif.

Afin de combler les vides laissés par les départs des ouvriers étrangers, par l'absence des prisonniers et des travailleurs volontaires dans le Reich, il a été largement fait appel à une main-d'œuvre occasionnelle, attirée par la quasi-certitude d'échapper, en s'engageant dans les charbonnages, à la déportation en Allemagne. En outre, et surtout dans les sièges limbourgeois, les Allemands ont mis au travail des prisonniers russes: or, leur état de déficience physique, dû aux conditions de leur internement, rendait en général ces prisonniers incapables de fournir les efforts du travail de mineur; psychologiquement d'ailleurs, ils étaient encouragés à s'abstenir d'aider indirectement l'industrie de guerre allemande.

Enfin, on a constaté un vieillissement sensible de notre main-d'œuvre imputable à la désaffection des jeunes éléments pour le métier de mineur;

3° La propagande patriotique dans les milieux ouvriers visant au sabotage camouflé des productions encouragées par l'occupant et exploitant à cette fin les causes de mécontentement des mineurs. L'occupation avait évidemment supprimé le droit de grève mais, dans certains sièges, les mineurs ont recouru à la grève perlée en ralentissant fortement le travail au fond.

Des protestations utilisant cette même arme furent émises notamment par les ouvriers liégeois dans le dessein d'obtenir l'indemnité d'habillement qui était accordée dans les grandes administrations publiques et les grandes entreprises privées.

Dans d'autres cas, les travailleurs traditionnels de la mine s'irritaient de constater que les ouvriers occasionnels non spécialisés bénéficiaient des mêmes avantages sociaux et en nature qu'eux-mêmes.

Enfin, individuellement, le mineur éprouvait peu d'enthousiasme à extraire un combustible dont la plus grande partie servirait directement ou indirectement à l'effort de guerre ennemi;

4° L'absentéisme.

Il était accru par les circonstances de l'occupation. A certains moments favorables au ravitaillement clandestin, les mineurs parcouraient les campagnes, venant présenter des produits à l'échange ou offrir leurs services. De même, pendant les mois où les travaux des champs réclamaient un supplément de main-d'œuvre, ils émigraient volontiers des mines vers les campagnes. Beaucoup cherchaient, d'autre part, dans un rôle intermittent d'intermédiaire du marché noir à se constituer un supplément de ressources.

Enfin, la très grande irrégularité des transports, puis, dans les derniers mois de l'occupation, la quasi-

impossibilité de se déplacer, ont contrarié puis suspendu l'arrivée du personnel pérégrin sur les chantiers, notamment dans le bassin du Hainaut.

* * *

Nous avons mentionné, à plusieurs reprises déjà, les aménagements de salaires, les avantages sociaux ou en nature qui avaient été accordés aux mineurs pendant l'occupation, souvent sur l'injonction des autorités allemandes, pour fixer dans les mines la main-d'œuvre qui y était occupée et attirer de nouveaux éléments.

On sait qu'un des principes de la politique allemande fut le blocage de tous les prix et salaires à leur niveau du 10 mai 1940. Un arrêté du 29 mai 1941 a cependant apporté une dérogation générale en consentant à une majoration de 8 % des rémunérations brutes.

Par après, une ordonnance allemande du 9 avril 1942, relative à la prestation de travail obligatoire les dimanches et jours fériés légaux dans les charbonnages, a accordé une majoration de 100 % sur le salaire gagné pendant cette journée supplémentaire. En outre, le mineur recevait, pour cette journée, un bon d'achat de 100 kilos de charbon au prix officiel (1).

D'autre part, en dehors du cadre des salaires proprement dit, d'autres dispositions ont été prises en vue de relever les rémunérations générales des travailleurs des mines. En voici une brève énumération chronologique :

1. Une prime de 1.000 francs fut octroyée aux ouvriers n'ayant jamais travaillé dans les charbonnages et qui s'engageaient pour les travaux du fond par l'entremise des Offices du Travail (*arrêté du 30 novembre 1940 et ordonnance allemande du 30 septembre 1941*).

2. Un arrêté du 29 mai 1941, modifié par l'arrêté du 28 août 1941, a instauré, à partir du 1^{er} juin 1941, en vue de combattre l'absentéisme, des primes d'assiduité en faveur des ouvriers du fond.

Les taux variaient de 1,5 à 15 % du salaire selon les catégories professionnelles, le nombre de jours chômés volontairement, ainsi que les bassins : un avantage marqué était réservé au bassin de Campine, les taux y étant doubles de ceux des bassins du Sud.

3. Une ordonnance allemande du 30 septembre 1941 a prévu l'octroi de primes de fidélité en faveur des ouvriers mineurs du fond ayant fait partie au moins un an sans interruption du personnel d'une même exploitation. Cette prime, dont le montant était de 40 % et de 60 % de celui des primes d'assiduité respectivement dans le bassin de Campine et dans les bassins du Sud, fut payée la première fois le 1^{er} juin 1942.

(1) L'obligation, qui ne visait qu'un dimanche par mois à l'origine (1^{er} mai 1942), fut étendue à deux dimanches à partir d'octobre 1942.

4. En vertu d'un arrêté du 31 décembre 1941, modifié par l'arrêté du 25 octobre 1948, des primes furent accordées en faveur du personnel de surveillance du fond à partir du 1^{er} juillet 1942 suivant des modalités établies par le Ministère des Affaires Economiques.

Le montant maximum mensuel de ces primes était fixé à 30 % des salaires. Elles comportaient une prime de sécurité, une prime de production et une prime de rendement.

5. Au cours du troisième trimestre de 1944, une prime d'habillement fut octroyée aux ouvriers mineurs.

Elle correspondait aux montants suivants :

Travailleur	fr. 750,—
Epouse	» 125,—
Enfant à charge	» 125,—

6. La réglementation relative aux primes allouées aux ouvriers mineurs fut notablement modifiée à partir du 1^{er} mars 1944 par les ordonnances allemandes du 29 février 1944.

A partir de cette date, en vertu des stipulations de ces ordonnances, les ouvriers mineurs ont bénéficié, en plus de leurs salaires proprement dits, des primes et indemnités suivantes :

1^o Une indemnité sociale fixée aux montants mensuels suivants :

	Fond	Surface
	(en francs)	
Ouvrier	100	45
Epouse	14	14
Enfant à charge	14	14

2^o Les primes d'assiduité, instaurées par arrêté du 29 mai 1941, et remaniées dans le sens suivant :

a) elles furent étendues aux ouvriers de surface ;

b) le montant variait de 5 à 35 % des salaires pour les ouvriers du fond et de 5 à 20 % pour les ouvriers de la surface ;

c) elles comportaient une prime dite d'éloignement qui tenait compte de la distance à parcourir par l'ouvrier pour se rendre au chantier d'exploitation ;

3^o Une prime de production qui devait être accordée à tous les ouvriers mineurs lorsque la production mensuelle fixée par le Référendaire allemand des mines était réalisée ou dépassée. Dans ce cas, les montants variaient, par poste, de 3 à 6 francs suivant les catégories professionnelles.

Les ordonnances du 29 février 1944 prévoyaient en outre : a) le remplacement du bon d'approvisionnement de 100 kg. de charbon au prix officiel octroyé pour les dimanches de travail obligatoire par le paiement d'une somme de 100 francs ; b) des réductions de prix pour l'approvisionnement en produits textiles (les Allemands estimaient que, par cette dernière mesure, chaque ouvrier mineur allait pouvoir bénéficier d'une réduction de dépense de 250 francs par an) ; c) l'instauration de primes de marché dans le bassin

de Campine, suivant lesquelles la partie du salaire dépassant le salaire de base était doublée; d) l'abrogation des primes de fidélité instaurées par l'ordonnance du 30 septembre 1941. Toutefois, le montant acquis à la date du 29 février 1944 était payable le 1^{er} juin 1944.

En résumé, la somme des avantages sociaux dont bénéficiaient les travailleurs des charbonnages à la fin de l'occupation s'établissaient comme suit :

- 1° Pension des mineurs : versements faits à la Caisse de Prévoyance par les employeurs;
- 2° Réparation des accidents de travail (dépenses directes et cotisations payées aux Caisses communes d'assurance — y comprendre les primes pour la réparation des accidents dus à un fait de guerre ou survenus sur le chemin du travail);
- 3° Allocations familiales (cotisations et participations aux frais généraux);
- 4° Congés annuels payés;
- 5° Tutelle sanitaire des adolescents et ankylostomiasie;
- 6° Contribution à l'assurance-chômage;
- 7° Primes annuelles d'assiduité et de fidélité, ces dernières ayant été abrogées en février 1944, lors du remaniement du système des primes d'assiduité;
- 8° Primes aux agents de surveillance du fond;
- 9° Primes de production à l'abatage, primes de marché;
- 10° Allocation de maladies, correspondant à 25 % du salaire quotidien moyen des quatre dernières semaines ayant précédé la maladie et allouées pendant les six premiers mois de la maladie, en conformité avec la Convention collective du 20 mai 1920;
- 11° Livraison de charbon gratuit ou à prix réduit et prime dominicale. La Convention du 15 avril 1920 prévoyait que les charbonnages accorderaient à titre gratuit à leurs ouvriers 4.200 kg. de charbon par an. En vertu d'autres usages, certaines quantités de charbon à prix réduit sont également octroyées au personnel.

Les avantages sociaux (1) repris sous les rubriques de 1° à 6° constituaient des charges sociales légales, imposées aux donneurs d'emploi. Les rubriques 7° à 9° correspondaient à des charges décrétées par l'autorité occupante, tandis que les autres constituaient des charges conventionnelles devant également être supportées par les employeurs.

Si l'on compare les rémunérations globales d'avril 1940 à celles du mois de mai 1944 (primes et indemnités comprises), on constate une majoration importante pouvant atteindre plus de 75 %, par exemple, pour les ouvriers à veine.

(1) Les ouvriers mineurs bénéficiaient encore d'avantages particuliers en matière de pension :

a) à cinquante-cinq ans, ils pouvaient recevoir une pension de 6.300 francs, tandis que les ouvriers des autres industries devaient attendre jusqu'à soixante-cinq ans pour bénéficier d'une rente de 3.200 francs environ;

b) ils pouvaient, le cas échéant, recevoir une pension d'invalidité non prévue par la loi sur les pensions.

Les ouvriers mineurs ont, en outre, bénéficié de nombreux avantages indirects, notamment en matière de ravitaillement.

Les charges sociales ont donc augmenté sensiblement dans l'industrie charbonnière pendant la guerre. De 21,5 % des salaires en 1940, elles sont passées à 28,2 % en 1942. Il n'était pas exagéré de les évaluer à 30 % en 1944.

Elles représentaient ainsi, pour l'industrie charbonnière, une charge environ 3,5 fois plus lourde que celle que supportaient de ce chef les autres industries.

L'incidence de ces charges sur le prix de revient devait être d'autant plus sensible que la rémunération ouvrière est l'élément le plus important de celui-ci, les dépenses de main-d'œuvre intervenant à concurrence de 50 à 60 % selon les sièges.

* * *

Or, de même que les questions de salaires ont surtout été réglées par l'occupant, le problème des prix, encore qu'il n'ait rien perdu de son importance, a reçu une solution du même genre.

Sans doute, le blocage des prix du charbon pouvait-il se justifier par la nécessité de maintenir, dans certaines limites, l'élévation du coût de la vie et, dans d'autres domaines — pour le pain par exemple —, le Trésor avait été amené à subventionner les prix. En matière charbonnière, cette intervention de l'Etat s'opéra au profit de la Caisse de Compensation.

Mais le motif déterminant du maintien des prix de la houille à un niveau voisin de celui d'avant-guerre était la politique générale suivie par les autorités occupantes : plus particulièrement dans le cas d'un produit de base nécessaire à l'économie industrielle de guerre et dont le prix exerce une incidence directe sur le niveau des coûts de production de cette économie, les Allemands avaient intérêt à contrecarrer une augmentation des prix qui aurait pu trouver maintes justifications. On peut d'ailleurs s'étonner de l'application de cette politique puisque, en dernière analyse, la charge des fournitures de charbons à l'Allemagne ou aux services allemands en Belgique et en France était supportée par l'économie belge, ces dépenses venant grever les frais d'occupation ou le solde débiteur allemand en clearing. Peut-être les Allemands craignaient-ils que la production industrielle ne soit affectée par la hausse des prix qu'aurait engendrée le libre jeu des lois économiques.

Quoi qu'il en soit, les cotations ont été fixées arbitrairement et d'autorité par les Allemands. Le Commissariat aux Prix et aux Salaires a pu proposer parfois soit une augmentation des prix des combustibles, soit une majoration des taxes de compensation ou leur extension à d'autres catégories de charbons. Les autorités occupantes ont rarement retenu ces suggestions, préférant s'en tenir au système des subventions gouvernementales. Somme toute, le déficit ou le manque

à gagner subis par les charbonnages ont été mis partiellement à charge de la collectivité.

Les prix officiels des charbons, fixés par l'arrêté du 30 décembre 1940, qui stabilisait en fait les prix pratiqués avant le 10 mai 1940 sur le marché intérieur, sont restés inchangés jusqu'au 31 décembre 1942.

A partir du 1^{er} janvier 1943 intervinrent les ajustements des prix et des taxes mentionnés ci-dessous :

1. Ajustements de prix (1).

Des ajustements de prix par rapport aux prix maxima de l'arrêté du 30 décembre 1940 ont été autorisés par une dérogation du Commissariat aux Prix et aux Salaires en date du 31 décembre 1942, applicable à dater du 1^{er} mars 1943, ainsi que par des dérogations subséquentes (31 mars 1943, 1^{er} juillet 1943, 31 juillet 1943 et 31 décembre 1943).

En moyenne, l'augmentation représente 23 francs par tonne, prix sur wagon départ charbonnage.

Les ressources provenant de cette mesure ont été en partie versées à la Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière, et en partie acquises définitivement aux charbonnages.

2. Taxes.

Des taxes ont en outre été instaurées sur certaines catégories de combustibles domestiques :

1^o l'arrêté du 31 décembre 1942 relatif à la couverture des charges de la Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière, entré en application le 1^{er} janvier 1943, a institué une taxe sur toutes les fournitures de combustibles à usage domestique, d'un montant à la tonne de 50 francs pour les charbons, agglomérés de houille et coke, et de 25 francs pour les schlamms;

2^o cette taxe a été étendue par arrêté du 30 juillet 1943 aux charbons, agglomérés de houille, cokes et schlamms destinés à l'usage artisanal, à dater du 5 août 1943;

3^o un arrêté du 29 octobre 1943 a porté les montants des taxes ci-dessus de 50 et 25 francs respectivement à 100 et 50 francs à la tonne, à partir du 1^{er} novembre 1943 (2).

Le produit de ces taxes était également versé à la Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière. Nous reviendrons plus loin sur le rôle et les moyens d'action de celle-ci.

(1) L'augmentation moyenne des prix des charbons par rapport aux prix d'avril 1940, non compris les ajustements de prix appliqués au bénéfice de la Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière, est évaluée à 5 % par le Commissariat aux Prix et aux Salaires (cf. MÉLIS, « L'application de la politique des prix aux produits industriels », dans *Informations économiques*, nos 1-2, 1-15 janvier 1944).

(2) Il est à noter que les ressources provenant de l'arrêté du 29 octobre 1943 étaient destinées à rembourser au Trésor les avances faites à l'industrie charbonnière par le paiement des primes d'habillement (130 millions de francs environ).

3. Ordonnance allemande du 29 février 1944. — Mesures sociales.

Une ordonnance allemande du 29 février 1944, entrée en vigueur le 1^{er} mars 1944, a instauré une taxe sur les fournitures de combustibles destinées à la Société Nationale des Chemins de fer belges, à la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, aux centrales électriques et aux cimenteries. Cette taxe s'élevait à 100 francs par tonne de charbon, d'agglomérés de houille et de coke et à 50 francs par tonne de schlamms.

On peut évaluer le rendement de cette taxe à environ 20 millions de francs par mois en moyenne.

Ce montant, ainsi qu'un subside du Trésor de 20 millions de francs, étaient destinés à compenser la charge des indemnités et primes instaurées par l'autorité allemande en faveur des ouvriers mineurs à partir du 1^{er} mars 1944.

Malgré la suppression de ristournes estivales aux acheteurs, malgré l'allègement des charges de stockage et malgré quelques activités nouvelles plus ou moins rémunératrices, telles l'exploitation de « schistes houillers », la fourniture de courant électrique, la vente de charbons anthraciteux pour gazogènes et la production de gaz pour autos, les charbonnages ont traversé une crise sévère pendant l'occupation, encore que la réalisation des stocks dans les premiers mois leur ait laissé des bénéfices intéressants. Pris de plus en plus entre l'étau de coûts de production unitaires toujours plus élevés et de prix de vente maintenus assez bas, les charbonnages ne purent que rarement conserver une marge bénéficiaire, et plus généralement encoururent des pertes auxquelles certaines entreprises purent faire face tant bien que mal pendant un certain temps en utilisant leurs réserves occultes.

Il convient d'ailleurs de souligner que même nos exportations de combustibles vers d'autres pays que l'Allemagne, contrôlées et dirigées par les autorités d'occupation, se sont faites généralement à des prix déficitaires. Alors qu'il nous aurait été possible d'obtenir des prix assez avantageux pour la vente de nos anthracites et charbons maigres sur les marchés étrangers, et notamment sur celui de Paris, les Allemands nous ont imposé des prix beaucoup trop bas. Par exemple, toutes nos expéditions en France, en 1942, se sont effectuées aux conditions du 1^{er} janvier 1941, diminuées d'une commission de 6 % pour le Syndicat Rhénan Westphalien, commission qui peut être assimilée à une contribution supplémentaire à charge de l'économie belge tout entière.

* * *

Nous avons fait mention, à plusieurs reprises, de l'aide accordée par le Trésor aux charbonnages par l'octroi de subsides assez importants. On a donc dû instituer des organismes nouveaux pour réglementer ces nouveaux rapports avec l'Etat. De plus, l'organi-

sation de l'économie a également englobé le complexe charbonnier qui a vu se créer dans son sein des établissements publics à fonctions déterminées.

Les innovations apportées dans l'un comme dans l'autre cas méritent de retenir l'attention, d'autant plus que bien avant les hostilités, les charbonnages s'étaient déjà puissamment organisés.

L'origine de l'organisation charbonnière en Belgique remonte à 1929 lorsque fut formé le *Comptoir des charbons industriels et des charbons à coke*, qui réunissait à peu près tous les charbonnages de Belgique. Il y avait cependant certaines abstentions et tous les efforts tentés, notamment lors de la sévère crise charbonnière de 1930-1931, en vue d'unir tous les charbonnages dans une même ligne de conduite, sont restés vains jusqu'en 1934. En décembre de cette année, un texte de loi fut voté donnant au Ministre des Affaires Economiques le pouvoir d'obliger les charbonnages à se grouper.

En janvier 1935, ceux-ci ont fondé l'*Office national des Charbons*. Cet office était en quelque sorte un *Bargaining Board* et avait pour but de réaliser un front unique des charbonnages qui pouvaient, dès lors, s'opposer avec succès aux grands clients groupés en syndicats.

Cet organisme s'est vu réserver le monopole de l'exportation et le monopole des livraisons pour un certain nombre de grosses industries. Les fournitures aux autres branches ainsi que celles de charbons domestiques restaient libres, mais il était convenu de fixer un barème de prix minima.

En 1937, la dénomination « Office national des Charbons » fut modifiée en *Office belge des Charbons (Obechar)*.

Il convient de noter que le monopole de l'exportation ne comprenait pas certains marchés comme la France, la Hollande et la Suisse, qui restaient entièrement réservés aux charbonnages ne trouvant pas de débouchés suffisants pour leur production. Dès septembre 1939, la guerre vint modifier cet état de choses, notamment en ce qui concerne la France. Dans ce pays, en effet, des organismes spéciaux furent constitués à cette époque en vue de former un groupement unique d'importateurs de charbons. Afin d'entamer des négociations avec ce groupement, l'*Obechar* centralisa également des livraisons à destination de la France.

Par arrêté du 26 mai 1941, paru au *Moniteur belge* du 15 juin 1941, la dénomination « Office belge des Charbons » fut changée en celle de *Comptoir belge des Charbons (Cobechar)*, sans que les attributions soient modifiées.

En même temps, l'Office belge des Cokes a vu son nom se modifier en *Comptoir belge des Cokes (Cobelco)*, dont les fonctions ne subirent non plus aucune altération. Comme auparavant, il restait, en principe, le vendeur unique pour les producteurs de coke.

Telle était, brièvement exposée, l'organisation de l'économie charbonnière belge avant la guerre et tout au début de l'occupation.

Un arrêté belge du 3 septembre 1940 a créé l'*Office central des Charbons*, en application de la *Bewirtschaftsverordnung* du 27 mai. Comme les autres offices centraux de marchandises, il a été mis sur pied dans le dessein d'organiser la production, la distribution et la consommation de combustibles.

Un des problèmes qui devaient évidemment se poser est celui des relations du nouvel office avec l'Office belge des Charbons.

Les deux organismes ont cependant pu fonctionner simultanément et séparément, leur mission n'étant pas la même. Alors que l'*Obechar* est un office commercial institué sous forme de société coopérative, l'Office central des Charbons est un organisme administratif, avec une tâche de supervision, chargé de la direction même de l'industrie charbonnière.

Différents arrêtés sont venus préciser les limites dans lesquelles l'office devait remplir sa tâche. C'est ainsi que ses pouvoirs de réglementation se rapportent à tous les combustibles minéraux : charbons de terre et agglomérés, lignite et agglomérés, coke, tourbe y compris les briquettes de tourbe, bois fossile ou spriet, schistes de terril et de lavoir, résidus de l'extraction de la houille.

La pénurie des matières premières a déterminé les entreprises charbonnières du pays à se grouper dans une société coopérative pour faciliter leur approvisionnement. L'*Office central d'approvisionnement des charbonnages belges (Ocachar)* a été constitué à cet effet. Il a pour mission particulière d'acheter ou de concentrer les achats de toutes les matières premières ou d'approvisionnement nécessaires ou utiles à l'exploitation des charbonnages, de l'outillage ou de tous objets de consommation indispensables à cette fin. Cet organisme a été, en outre, chargé de la distribution et de la répartition des produits pour lesquels il a été autorisé à effectuer généralement toutes opérations commerciales.

A côté de cette organisation nouvelle revêtant pour l'Office central des Charbons un caractère tout à fait administratif, d'autres établissements publics ont vu le jour, qui, dérivant de l'arrêté du 10 février 1941 portant organisation de l'économie, ne sont rien d'autre que des institutions professionnelles.

Un arrêté du 30 août 1941, complété par des dispositions subséquentes, a créé le *Groupement principal de l'industrie charbonnière* auquel doit obligatoirement s'affilier toute entreprise autonome, personne physique ou morale, ayant comme activité la production des combustibles minéraux solides ou la fabrication des combustibles agglomérés, ainsi que la préparation de combustibles minéraux solides pour gazogènes ou l'exécution de travaux miniers. Il existe des degrés dans l'affiliation, suivant que les personnes inscrites exercent leur activité à titre unique ou principal, ou à titre auxiliaire ou secondaire.

La couverture des frais d'administration du Groupement incombe aux entreprises affiliées auxquelles il est imposé une redevance forfaitaire annuelle, plus une cotisation complémentaire déterminée en fonction de l'activité exercée.

Peu de temps auparavant avaient été fondés deux *Groupements professionnels non principaux*, l'un du commerce de gros en charbons devant dépendre du Groupement principal du commerce de gros et du commerce extérieur, l'autre du commerce de détail en charbons devant dépendre du Groupement principal du commerce de détail.

Les commerçants en gros ou en détail furent obligés de s'affilier à un des deux organismes, suivant la nature de leur commerce.

Leur mission consistait principalement à répartir les combustibles aux entreprises faisant partie respectivement du Groupement professionnel du commerce de gros en charbons dans le premier cas, et aux bénéficiaires de bons d'approvisionnement dans le deuxième cas.

Les frais encourus par ces deux administrations devaient être couverts par une contribution à charge de tous les membres inscrits. Elle était calculée en principe sur le tonnage annuel moyen des années 1937-1939 pour les combustibles industriels ou domestiques dans le premier cas, et forfaitairement sur les bons d'approvisionnement et sur la moyenne des quantités vendues en 1937-1939 quand il s'agit du Groupement professionnel du commerce de détail en charbons.

Mais les deux institutions vraiment originales créées pendant la guerre sont la *Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière* (arrêté du 16 novembre 1941, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1942) et la *Caisse de péréquation des prix* pour l'industrie et le commerce du charbon (arrêté du 5 octobre 1943, *Moniteur* du 7 octobre 1943), la première surtout méritant de retenir l'attention.

La *Caisse de péréquation des prix* s'est vu assigner une mission déterminée sans que les cas d'intervention aient été limitativement énumérés. En principe, elle accorde son soutien aux producteurs et aux négociants qui, par suite de leur situation géographique défavorable, doivent supporter des frais de transport ou de manutention extraordinaires.

La Caisse est alimentée par une contribution de 2 francs par tonne de combustible à usage domestique ou artisanal, vendue par les grossistes aux négociants au détail en charbons.

Tout autre et ayant une portée beaucoup plus vaste est la *Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière*, qui entra en activité le 1^{er} janvier 1942.

Avant d'examiner comment cette Caisse a fonctionné, il est peut-être utile de dire quelques mots des principes mêmes qui ont inspiré l'application de ce système à l'économie charbonnière belge. La houille étant, jusqu'à présent, la seule source d'éner-

gie que produise le pays, il est impossible, sans dépendre d'apports extérieurs, de consentir à la réduction de la capacité de production du pays qu'entraînerait la fermeture des mines les plus pauvres. Or, l'économie houillère belge se caractérise par une diversité fondamentale des conditions d'exploitation dans les différents charbonnages : certaines concessions bénéficient de veines assez larges, régulières et à relativement faible profondeur. Dans d'autres, au contraire, le gisement actuellement exploitable est soit coupé de failles, soit situé à grande profondeur, soit grisouteux, ou encore la venue d'eau est particulièrement importante. D'autre part, certains charbonnages produisent des charbons domestiques anthraciteux dont la valeur marchande peut supporter un coût élevé de main-d'œuvre par tonne extraite tandis que d'autres, au contraire, produisent des charbons gras plus communs alors que les uns et les autres opèrent dans des conditions techniques analogues.

Ainsi les conditions naturelles varient non seulement suivant qu'il s'agit du bassin du Sud ou du bassin du Nord, mais même, surtout en Wallonie, d'exploitation à exploitation. La rentabilité naturelle, nulle ou presque nulle pour les mines marginales, diffère suivant les charbonnages, toutes autres choses — gestion technique, commerciale ou financière — étant égales. Il existe donc une rente minière naturelle.

Mais il en existe également d'autres qui peuvent trouver leur origine notamment dans des dispositions légales. Un gouvernement peut être amené à protéger l'économie charbonnière, en imposant par exemple des taxes de licence élevées à l'importation des combustibles étrangers, et ce de façon à reculer les limites de la marginalité. Les mines riches profitent ainsi directement d'une protection qui ne leur est pas destinée, mais qui leur permet d'accroître leurs bénéfices, sans que la gestion technique, commerciale ou financière puisse en revendiquer le mérite. L'avantage que retirent de semblable mesure les exploitations déjà favorisées par la nature est dû à une décision du pouvoir souverain, telle qu'elle se solde généralement par un accroissement des charges de la communauté.

Dans un cas comme dans l'autre, mais surtout lorsqu'elle est due au fait du prince, la rente minière peut donner matière à compensation. Si on applique ce principe, la Caisse de compensation sera donc alimentée par une contribution sur les superbénéfices, telle qu'elle ne décourage pas l'exploitant dans la recherche du profit. Les montants répartis par la Caisse de compensation en vertu du principe de solidarité bénéficieront aux charbonnages pauvres qui ne parviennent plus, quelque effort de perfectionnement qu'ils fassent, à supporter les charges d'exploitation. En cas d'application saine du principe de la compensation, ces montants ne pourraient jamais être assimilés à un subside destiné à amortir la

perte due à une mauvaise gestion, ce qui encourageait l'exploitant à admettre passivement les pertes dues à son propre fait; ils ne peuvent que compenser une situation naturellement défavorable. En aucun cas, il ne s'agit, dans l'esprit de cette théorie, de compenser purement et simplement les résultats déficitaires de certains charbonnages par les bénéfices d'autres exploitations.

Cependant le fonctionnement utile du système de la compensation suppose un certain équilibre entre les contributions à la Caisse et les prélèvements sur celle-ci. Comme on le verra ci-dessous, il s'en fallut de beaucoup que cet équilibre fût jamais atteint; on peut donc se demander si le système instauré sous l'occupation a pu constituer effectivement une expérience de compensation minière.

Depuis le 15 août 1941, le Trésor accordait, comme nous l'avons dit, aux charbonnages, un subside mensuel de 30 millions de francs. A cette époque, les résultats d'exploitation étaient assez différenciés. Le subside du Trésor se répartissait sur la base d'accords particuliers ou de conventions intervenues entre les représentants des cinq associations charbonnières, correspondant aux cinq bassins houillers du pays. Les conventions intervenues se basaient uniquement à l'origine sur le résultat net de l'exploitation de la division charbonnière des entreprises, abstraction faite des amortissements.

Ce subside fut maintenu au même montant, après le 1^{er} janvier 1942, date à laquelle la Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière commença à fonctionner, jusqu'au 31 décembre 1942. Après cette date et, jusqu'au 31 août 1944, la Caisse de Compensation bénéficia des rentrées suivantes : a) un subside du Trésor d'un montant de 20 millions de francs par mois; b) du produit des ajustements des prix (1) ainsi que des taxes (2) d'un montant estimé comme devant être de l'ordre de 30 millions de francs par mois sur la base d'une production mensuelle de 2 millions de tonnes.

Au début de son activité, la Caisse de Compensation observa le principe de répartition antérieurement admis, c'est-à-dire basé uniquement sur le résultat net de la division charbonnière, abstraction faite des amortissements. Ce n'est qu'à partir de fin 1943 qu'il fut décidé de tenir compte, non plus de la perte subie à l'occasion de l'exploitation proprement dite du charbonnage, mais bien du résultat enregistré par l'unité comprise comme un tout : portefeuille financier, cokeries, centrales électriques, etc. Cette façon de procéder permit de réduire l'importance des pertes. Malgré l'application du nouveau mode de calcul, celles-ci s'aggravèrent de mois en mois jusqu'à la fin de l'occupation : elles étaient estimées à :

222 millions	du 15 août 1941 au 31 décembre 1941 (1);
895	» pour l'année 1942 (1);
1.290	» pour l'année 1943 (1);
667	» pour les cinq premiers mois de 1944 (2).

Les subventions du Trésor, auxquelles vinrent s'ajouter les taxes prélevées par *Cobechar* et par *Cobelco*, n'étaient pas suffisantes pour couvrir des pertes aussi lourdes. Si, au cours des cinq derniers mois de 1941, les subsides du Trésor ont pu couvrir 60 % des pertes, par contre, en 1942, ce pourcentage est tombé à 40 %; les nouvelles mesures adoptées le 1^{er} janvier 1943 permirent à la Caisse de couvrir 50 % environ des pertes de 1943; mais la situation empira fortement en 1944, malgré la modification des méthodes de calcul des pertes des charbonnages et celles-ci n'ont plus été couvertes pendant les quatre premiers mois qu'à concurrence de 39 % environ.

Voici d'ailleurs quels furent les montants non couverts :

En 1941	88 millions de francs.
En 1942	536 » »
En 1943	651 » »
Quatre premiers mois de 1944	319 » »

En dehors de ces interventions, la Caisse de Compensation a également été chargée de la répartition des primes d'habillement entre les ouvriers mineurs. Le Trésor a avancé aux charbonnages, par l'intermédiaire de la Caisse, quelque 130 millions que ceux-ci devaient utiliser à l'octroi de primes d'habillement. Il s'agissait bien d'une avance qui devait être remboursée progressivement au moyen de nouvelles adaptations de prix du charbon domestique, en l'occurrence une augmentation des taxes imposée par l'arrêté du 29 octobre 1943 (3).

Enfin, au cours de l'été 1944, la Caisse de Compensation a été chargée de certaines interventions en matière sociale.

* * *

Etant donné la diminution de la production, la suspension presque complète des importations, le maintien des exportations à un niveau assez important, il fut décidé, dès septembre 1941, de rationner la distribution des combustibles domestiques et de soumettre l'approvisionnement en charbon de l'industrie à un programme de répartition déterminé par les autorités allemandes. Au début de chaque mois, en effet, celles-ci dressaient un plan fixant les quantités à exporter et les quantités qui devaient être réservées

(1) Dérégations du Commissariat aux Prix et aux Salaires des 31 décembre 1942, 31 juillet et 31 décembre 1943 (cfr. ci-avant).

(2) Arrêtés des 31 décembre 1942, 30 juillet et 29 octobre 1943 (cfr. ci-avant).

(1) Pertes calculées d'après le système en vigueur avant le 1^{er} janvier 1944 à la Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière.

(2) Pertes calculées suivant le système en vigueur après le 1^{er} janvier 1944.

(3) Cfr. ci-avant.

à la consommation en Belgique. Les exportations étaient presque exclusivement destinées directement ou indirectement à l'économie de guerre allemande, en l'occurrence les chemins de fer et la marine de guerre allemands, l'industrie du Grand-Duché de Luxembourg et d'Alsace, la Société Nationale des Chemins de fer français, ainsi que la Wehrmacht en France et les industries françaises travaillant pour l'occupant.

Etant donné le pourcentage de notre production qui a été mis à la disposition de l'étranger, et vu la diminution de notre extraction, on peut arbitrer à 20 millions de tonnes environ les quantités qui restaient pour la consommation intérieure, estimée à 28 millions de tonnes en temps normal. Sur la quantité des combustibles laissés à la disposition du marché intérieur, la Wehrmacht opérait encore des prélèvements et parmi les secteurs les plus favorisés dans les programmes de répartition figuraient les cokeries, les chemins de fer, la grosse industrie métallurgique et les cimenteries.

Pendant les deux premières années de l'occupation, le ravitaillement des particuliers a pu être assuré dans des conditions à peu près satisfaisantes, tout en étant sujet à des resserrements temporaires, surtout par suite des difficultés de transport lors des périodes de forte gelée. Par après, les rations ont été considérablement diminuées. La situation a toujours été en s'empirant au point qu'en 1944, la plupart des bons de charbon n'ont pas été honorés et que les distributions ont été suspendues. Au cours des premiers mois de 1944, l'économie des transports a été, en effet, paralysée grâce aux bombardements et aux actes de sabotage et, de plus, la production houillère a subi une réduction radicale due à différents facteurs : chômage partiel de nombreux sièges d'extraction en raison du manque de courant électrique, absentéisme marqué, désorganisation du travail et sous-alimentation. A cette époque, les stocks sur les carreaux des mines ont enregistré chaque semaine un accroissement régulier, malgré la diminution de la production.

Le tableau ci-après souligne la pauvreté des rations domestiques accordées, depuis la mise en vigueur des restrictions en septembre 1941, à une unité de consommation, constante au cours de la période envisagée, et comprenant les ménages de 1 à 4 personnes.

Encore convient-il de souligner qu'il s'agit là des rations auxquelles la population civile avait droit en théorie; mais, en fait, l'allocation théorique ne fut pas toujours suivie d'une distribution effective.

La carence de charbons étrangers a eu, d'autre part, pour conséquence de modifier qualitativement la consommation belge. Car si, quantitativement, la Belgique peut couvrir à l'aide de ses propres ressources la majeure partie de ses besoins, elle importe cependant en temps normal, de l'étranger, certaines catégories de combustibles, notamment des gras qu'elle ne possède pas en quantités suffisantes. Telle catégorie

utilisée précédemment dans l'économie domestique a été systématiquement réservée à l'économie industrielle. Coupée de ses approvisionnements de l'étranger en charbons industriels, obligée d'exporter une partie importante de sa production de combustibles gras, l'économie belge a dû utiliser toutes les ressources existantes.

Rationnement du charbon

Périodes	Rations allouées en kg. Ménage de 1 à 4 personnes (1)	Schlamms
1941 Octobre	200	
Novembre	200	
Décembre	150	
1942 Janvier	150	
Février	150	
Mars	150	
Avril	100	
Mai	Néant	
Juin	150	
Juillet		
Août		
Septembre	200	
Octobre		
Novembre		
Décembre	150	125
1943 Janvier		
Février	100	50
Mars		
Avril	200	125
Mai		
Juin		
Juillet		
Août	200	125
Septembre		
Moniteur du 18-9-1943 ...	200	A titre d'avance pour l'année charbonnière 1943-1944.
Moniteur du 30-4-1944 ...		60
Moniteur du 30-7-1944 ...		A partir du 15-5-1944.
1944 Juillet		
Août	100	

(1) Ces quantités s'entendent charbon ou agglomérés de houille ou 240 kg. de coke au lieu de 200 kg. de charbon. Comme on le voit, le rationnement a été étendu aux schlamms dès novembre 1942. Il devait s'appliquer également au spriet en octobre de l'année suivante. Somme toute, la vente de tous les combustibles à usage domestique, charbons, schlamms, cokes, agglomérés de houille et de coke, a été soumise à réglementation, le principe en vigueur en la matière étant celui de l'inscription obligatoire des chefs de ménage.

* * *

Malgré l'ajustement des prix de vente, partiel et insuffisant il est vrai, les résultats nets enregistrés par les charbonnages sont allés en empirant au fil des hostilités. Les bilans publiés reflètent d'ailleurs toute la gravité de la situation. De 1940 à 1943, le nombre de sociétés en bénéfice et les profits réalisés ont accusé une constante diminution, tandis que les soldes déficitaires se généralisaient et s'amplifiaient.

Ces observations sont mises en lumière par le tableau ci-dessous qui indique les résultats nets des charbonnages constitués sous forme de société anonyme et exploitant en Belgique.

Charbonnages : Résultats nets

Années	Nombre de sociétés en perte	Perte (milliers de fr.)	Nombre de sociétés en bénéfice	Bénéfice (milliers de fr.)
1940	8	1.516	61	359.730
1941	15	20.238	50	210.035
1942	37	60.755	29	41.091
1943	51	155.319	14	5.143
1944	54	373.435	10	2.111
		611.263		618.110

Ce tableau a été dressé de la façon suivante : ont été considérés comme réalisés au cours de telle année civile, les résultats des exercices pour lesquels le dividende aurait été mis en paiement au cours de l'année civile suivante : par exemple les résultats attribués à l'année 1942 groupent les bénéfices et les pertes des sociétés qui ont mis ou auraient mis en paiement un dividende en 1943 : ce procédé est légitime car la grande majorité des sociétés charbonnières font coïncider leur exercice social avec l'année civile.

C. — Situation depuis septembre 1944 jusqu'à fin 1945

La libération du territoire trouva l'équipement minier du pays quasi intact. En dehors de quelques dommages causés surtout par les bombardements à leurs installations de surface ou à leurs raccordements ferroviaires, les charbonnages n'avaient heureusement pas été l'objet des destructions. Aussi l'exploitation des puits pouvait-elle être poursuivie sans qu'il faille opérer d'importants travaux de remise en état.

Mais divers facteurs — surtout une crise de main-d'œuvre très grave — allaient empêcher le rétablissement de l'extraction au niveau d'avant-guerre et poser ainsi sous un angle nouveau le problème charbonnier. En somme, les données de celui-ci sinon sa solution sont assez simples. La reprise de l'activité industrielle dans les anciens pays occupés, activité que l'ampleur des tâches de reconstruction et de rééquipement pourrait porter à un degré supra-normal, crée, dans le monde, un déséquilibre entre l'offre et les besoins de combustibles. D'autant plus que le volume de l'offre est fortement réduit par rapport à l'avant-guerre. Les pays producteurs de houille qui ont été occupés par l'Allemagne se heurtent tous, dans l'exploitation de leurs richesses minières, à des difficultés semblables, conséquence de la désorganisation de l'économie dirigée par une puissance occupante préoccupée de son seul salut. Le surplus exportable de la Grande-Bretagne elle-même est réduit par l'importance de ses besoins de reconstruction intérieurs et par un manque à produire résultant de la lassitude après l'effort de guerre des travailleurs des mines et de la réduction des effectifs de ceux-ci. Jusqu'en mai 1945, on ne put évidemment tenir compte de la production de l'Allemagne assiégée et, après la capitulation de ce pays, il s'avéra que ses principaux bassins houillers ne pourraient reprendre que très lentement leur activité du fait des destructions dont ils avaient été le siège et des conditions matérielles d'existence de leur population ouvrière. La production des importants bassins polonais est réservée aux pays de l'Europe orientale. Enfin, l'insuffisance des moyens de transport freine l'expédition régulière, vers les pays demandeurs, des surplus de combustibles disponibles dans les pays d'outre-mer. En ce qui concerne notre pays, ces diverses contingences eurent pour effet qu'il dut

assurer son approvisionnement à l'aide de sa seule production intérieure pendant la plus grande partie de cette période, soit jusqu'en juillet 1945, et que, ultérieurement, le recours aux apports extérieurs resta de toute façon soumis à limitation.

La production charbonnière revêtit donc une importance vitale pour toute la collectivité puisqu'elle conditionna directement l'activité économique du pays dès que l'approvisionnement de celui-ci en matières premières eut été amélioré; étant donné l'intérêt national que le secteur charbonnier avait acquis de la sorte, les pouvoirs publics se devaient d'accorder une attention toute spéciale à la reprise de son activité.

* * *

Pour l'ensemble des quatre derniers mois de 1944, l'extraction houillère ne fut que de 2.926.000 tonnes; dans ce chiffre intervient la production des mois de septembre et octobre 1944 qui fut, il va de soi, extrêmement réduite; mais en décembre, la production s'était redressée au niveau de 1.092.000 tonnes. Au cours des sept mois ultérieurs — si l'on excepte les mois de mars et de juin quelque peu plus favorables — le chiffre mensuel des quantités de charbon extraites reste voisin de ce niveau. La production charbonnière de l'année 1945 — 15.718.000 tonnes — ne représente que 54 % de la production moyenne des années 1936-1938 et ce, malgré le développement de l'exploitation en Campine et l'allongement de la durée journalière du travail par rapport à la période de référence.

Si ce chiffre global de 15.718.000 tonnes reflète une situation fort peu satisfaisante, il convient cependant de tenir compte du progrès réalisé dans le cours du second semestre, surtout à partir du mois de septembre. Pour chacun des trois derniers mois de 1945, l'extraction réalisée atteint aux environs de 72 % de la moyenne mensuelle des années 1936-1938.

Production moyenne mensuelle en 1945

(en tonnes)

Premier trimestre	1.143.600
Deuxième trimestre	1.081.600
Troisième trimestre	1.275.300
Quatrième trimestre	1.738.600
(En 1936-1938	2.420.000)

D'ailleurs si l'on examine l'évolution de la production moyenne par jour d'extraction, on constate un redressement continu à partir de mai 1945. Comme nous le verrons plus loin, celui-ci est dû essentiellement au renforcement des effectifs ouvriers.

Ceux-ci ayant été particulièrement étoffés dans le bassin de Campine, la production de ce dernier — 4.836.000 tonnes — est supérieure à celle de chacun des quatre autres bassins charbonniers et, dans la production de l'ensemble du pays, le bassin du Nord intervient à concurrence de 30,7 %; l'ensemble des

bassins du Sud n'a fourni que 10.880.000 tonnes. On rapprochera ces chiffres de ceux que nous avons donnés aux tableaux de la page 70 pour la période de guerre. Aux niveaux qu'elle atteint en 1945, l'extraction s'établit respectivement dans le bassin du Nord et dans les bassins du Sud à 74 % et à 47,2 % de 1938. On constate donc que la diminution de production par rapport à l'avant-guerre reste beaucoup plus sensible dans les bassins du Sud, bien que l'on puisse y déceler une première amélioration tandis que les résultats obtenus en Campine sont moins satisfaisants que pendant l'occupation.

Production moyenne par jour d'extraction

(en tonnes)

Janvier	44.305	Juillet	50.672
Février	47.640	Août	52.187
Mars	49.715	Septembre	57.035
Avril	47.453	Octobre	64.524
Mai	49.439	Novembre	71.336
Juin	50.438	Décembre	74.017

(En 1936-1938 : 101.000 tonnes)

Malgré les progrès réalisés en fin d'année, — ou plutôt du fait même que ces progrès s'affirmaient au moment du gonflement saisonnier de la demande de charbon — la satisfaction des besoins en combustibles est restée déficitaire, bien que — fort heureusement d'ailleurs — les disponibilités du pays aient pu être accrues au cours du second semestre de 1945 par l'appoint d'importations.

De septembre 1944 à juin 1945, fort peu de combustibles étrangers étaient entrés dans le pays. Les relevés statistiques qui, jusqu'à fin avril 1945, recensent les importations de la Belgique seule, font mention de quelque 157.000 tonnes environ pour les huit mois qui suivirent la libération; ces quantités comprennent la partie des stocks de charbon constitués par les Allemands et abandonnés lors de leur retraite, qui fut mise par nos Alliés à la disposition de l'économie belge et un tonnage insignifiant obtenu des pays voisins, souvent à la suite d'accords prévoyant l'échange de catégories de charbons.

Mais pour les deux derniers trimestres de l'année, les importations destinées à la Belgique s'élèvent respectivement à 290.200 tonnes et 1.168.500 tonnes. Il s'agit des allocations nous attribuées par les programmes de l'*European Coal Organisation* (1). Cet organisme international a été institué provisoirement au mois de mai 1945 et établi formellement après la signature, le 4 janvier 1946, de l'accord y relatif. Il réunit les gouvernements de Belgique, du Danemark, de la France, de la Grèce, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Turquie, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la Tchécoslovaquie et peut être prorogé au delà de son terme fixé à un an. Il a pour mission de se tenir au courant de la pro-

(1) Plus précisément, pour les mois de juillet et d'août, il s'agit de contingents accordés par le *SHAEP*.

duction et de la distribution du charbon en Europe et de dresser le plan de la répartition des surplus de charbon exportés d'Allemagne ou offerts par les pays producteurs.

Près des deux tiers des fournitures qui nous ont été réservées de la sorte consistent en charbons allemands, le tiers restant étant composé de charbons américains et — mais dans une faible proportion — de charbons anglais. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, les livraisons allemandes n'ont pu prendre une certaine ampleur que vers la fin de l'année, à mesure que les conditions d'exploitation dans les bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle s'y faisaient plus favorables. D'autre part, certains décalages entre les programmes dressés par l'E.C.O. et les livraisons effectives proviennent de resserrements momentanés dans les disponibilités en transports : manque de frets ou grève des dockers américains en ce qui concerne les importations des Etats-Unis, pénurie de matériel roulant, difficultés de la navigation rhénane en ce qui concerne l'acheminement des charbons allemands. Mais, dans l'ensemble, les programmes de l'E.C.O. ont pu être honorés.

Importations E.C.O.

(milliers de tonnes)

	3 ^e trimestre 1945	4 ^e trimestre 1945	Total
Charbons allemands	151,2	621,9	773,1
Charbons anglais	10,2	19	29,2
Charbons américains (U.S.A.) ..	36,5	432,1	468,6
Briquettes de lignite (Allem.) ..	91,2	106	197,2
Cokes allemands	7,6	—	7,6
Total (en houille crue).....	290,2	1.168,5	1.458,7

Si les données statistiques qui figurent dans les tableaux insérés à la fin de ce chapitre font état, au sujet des importations, de chiffres plus élevés — 1.898.000 tonnes pour la houille, le coke et les agglomérés —, c'est que ces relevés — qui ne recensent pas, par ailleurs, les fournitures de briquettes de lignite — ont trait, depuis le mois de mai 1945, au commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et non plus de la Belgique seule. Ainsi, on remarque notamment l'importation de 317.000 tonnes de coke provenant d'Allemagne et des Pays-Bas; or, les représentants de la Belgique à l'E.C.O. ont obtenu que les livraisons allemandes comprennent des fines à coke et des charbons gras plutôt que des cokes, de telle façon que nos cokeries puissent entretenir une activité plus complète et que notre économie bénéficie des sous-produits tirés de la carbonisation; en fait, les entrées de cokes en Belgique n'ont guère dépassé quelques milliers de tonnes et la plus grande partie des importations recensées sont allées au Grand-Duché.

Comme le courant d'importation n'a pris une réelle importance qu'en fin d'année, il est difficile de comparer les quantités importées en 1945 par l'Union éco-

nomique belgo-luxembourgeoise à celles d'avant-guerre par rapport auxquelles celles-là apparaissent comme nettement inférieures; cependant la moyenne mensuelle atteinte au cours du quatrième trimestre se rapproche de celle de 1939, également maintenue dans certaines limites d'ailleurs par les difficultés du moment.

Au chapitre des *exportations*, on notera que l'état d'insatisfaction des besoins intérieurs a évidemment contracté au minimum les fournitures à l'étranger; le peu de produits houillers — quelque 270.000 tonnes — qui ait été exporté a servi surtout de matières d'échange: ce caractère est particulièrement marqué dans le cas du coke, nos fournitures pour 1945 — 159.000 tonnes — ayant surtout été destinées à la France qui y subordonnait la livraison de minerais de fer. Aux exportations recensées par la statistique, il conviendrait d'ajouter les livraisons de combustibles aux armées alliées prévues mensuellement dans les tableaux de répartition des produits houillers — et qui ont atteint l'ordre de 340.000 tonnes pour l'année 1945.

Le chiffre total de la *consommation apparente* — 17.516.000 tonnes — pour l'année 1945 perd une partie de sa signification du fait qu'il groupe la consommation apparente de la Belgique seule pour les quatre premiers mois et la consommation apparente de l'Union économique belgo-luxembourgeoise pour les autres mois; mais, comme au cours de la première de ces deux périodes, le volume du commerce extérieur est resté minime pour les deux pays, on peut admettre que le chiffre de 17.516.000 tonnes reflète, avec une certaine approximation, la consommation de houille de l'Union pendant l'année; le niveau de celle-ci est conditionné uniquement par les possibilités de produire et d'importer et n'est nullement fonction de l'ampleur de la demande. Si l'on considère la partie la plus favorable de l'année, c'est-à-dire le dernier trimestre pendant lequel la production marque déjà un sensible progrès et pendant lequel le volume des importations se rapproche le plus de celui d'avant-guerre, on constate que la consommation annuelle calculée sur base de cette période s'établirait à 25.944.000 tonnes; en 1939, malgré une extension des exportations et malgré certaines difficultés d'importer, elle avait atteint 29.279.000 tonnes.

Il est évident que, dans cette conjoncture, *les stocks* allaient être ramenés à peu de chose; le stock de charbon et de schlamm, constitué au cours de la période de désorganisation des transports en 1944, a été largement mis à contribution: il n'est plus que de 300.000 tonnes à la fin de l'année 1945 contre 722.000 tonnes à la libération.

* * *

Uniquement fonction — dans les circonstances actuelles — des disponibilités en combustibles adéquats, la carbonisation de la houille et la fabrication d'agglomérés n'ont pu reprendre dans la mesure où la satisfaction de la demande l'aurait exigé.

La *production de coke* atteint, pour l'année 1945, quelque 2.030.000 tonnes, soit moins de la moitié de la normale d'avant-guerre et même de la production des années de guerre. Mais ici encore, le chiffre global ne peut être apprécié qu'en tenant compte de la situation particulièrement défavorable au cours des premiers mois. Le petit tableau que nous reproduisons donnera une idée plus exacte de l'allure de la production au cours de l'année et permettra de constater qu'un sérieux redressement a déjà pu être opéré.

Production moyenne mensuelle

(milliers de tonnes)

	de coke	d'agglomérés
Moyenne 1936-1938.....	401,5	142,3
1 ^{er} trimestre 1945.....	93,3	61,3
2 ^{me} trimestre 1945.....	140,6	54,5
3 ^{me} trimestre 1945.....	181,0	54,3
4 ^{me} trimestre 1945.....	261,4	88,6

Néanmoins la capacité mensuelle totale d'enfournement des batteries du pays — quelque 700.000 t. — est loin d'être utilisée; bien plus, les contingents de charbon attribués aux producteurs de coke n'assurent pas le fonctionnement maximum des batteries actuellement en activité, dont la capacité s'établit aux environs de 470.000 tonnes. Le rapport entre la consommation de houille étrangère et la consommation totale qui ressort des données statistiques — 16,2 % — doit également être apprécié en tenant compte de ce que les importations de fines à coke allemandes ont repris dans les tout derniers mois seulement.

La *fabrication des agglomérés*, pour l'année, reste également inférieure à la moitié de la production d'avant-guerre, mais elle n'a pas accusé, au cours du premier trimestre, une chute aussi brutale que celle du coke; aussi l'activité paraît-elle progresser moins rapidement.

Nous avons fait plus haut les remarques essentielles concernant le commerce extérieur du pays en coke et en agglomérés; on nous dispensera donc d'y revenir.

* * *

Abstraction faite de l'aspect technique du problème qui réside dans les signes d'épuisement relatif que manifestent certains de nos gisements houillers, deux éléments surtout expliquent la crise de production charbonnière: *l'importance numérique de la main-d'œuvre au travail* et *le rendement* de celle-ci, mesuré par la production journalière moyenne par ouvrier.

Avant d'aborder, avec quelques détails, les divers aspects de cette épineuse question de l'emploi dans les mines, il convient de signaler un autre facteur, accessoire parce que temporaire, qui a gêné la reprise de l'activité charbonnière et qui pourrait en contrarier le maintien ou l'extension. Il s'agit de la pénurie des matières de consommation et surtout des bois de mines; nous avons signalé que, sous l'occupation déjà,

les charbonnages s'étaient heurtés à maintes difficultés de ce côté; la libération du pays n'a apporté aucune amélioration à cet égard et l'approvisionnement, particulièrement aléatoire pendant l'hiver 1944-1945, n'a pu être définitivement amélioré au cours des mois ultérieurs. C'est l'exploitation de la forêt belge, bien qu'elle fût fortement ralentie pendant et après l'offensive des Ardennes, et du fait des rigueurs de l'hiver — qui a, pendant de longs mois, fourni aux charbonnages les bois de mines qui leur étaient indispensables et dont nos importations annuelles pouvaient atteindre 500.000 m³ avant-guerre. Après la fin des hostilités, une aisance plus grande put être assurée grâce à l'exploitation, par des compagnies forestières militaires, de certaines forêts allemandes frontalières et grâce à la reprise des importations. Celles-ci se sont cependant trouvées limitées par la pénurie de bois dans le monde et par la rareté des transports; ainsi, la livraison des 150.000 tonnes achetées à des conditions onéreuses d'ailleurs par la Mission économique aux Etats-Unis, qui devait s'effectuer à raison de 25.000 tonnes par mois à partir de novembre, a subi d'importants retards. De Suède, nous n'avons guère reçu plus de 25.000 m³. Aussi voit-on le stock de bois de mines dans les charbonnages, qui avait pu être porté de 54.000 m³ à fin janvier à près de 175.000 m³ au début d'août, se contracter avec l'accroissement de l'extraction charbonnière et le retour de l'hiver pour retomber à 140.000 m³ à la fin de l'année. Or, on évalue à 375.000 m³ environ le stock nécessaire à la poursuite d'une activité normale.

Mais le nœud du problème, nous le répétons, tient à des questions de main-d'œuvre.

Pour la facilité de notre exposé, nous examinerons séparément les trois éléments fondamentaux du problème :

1) Le mouvement de l'effectif inscrit pour le travail dans les mines :

2) Le mouvement du nombre des ouvriers présents au travail :

3) Le rendement de la main-d'œuvre.

1) *Le nombre d'ouvriers inscrits.* Du fait de l'inscription dans les mines de travailleurs désireux d'éviter la déportation et des prisonniers russes mis au travail, la main-d'œuvre à la disposition des charbonnages s'était maintenue dans l'ensemble à un niveau relativement stable pendant l'occupation. Mais la libération allait entraîner l'abandon des mines par ces deux catégories d'ouvriers occasionnels, et par certains mineurs de métier, attirés par les hauts salaires qu'octroyaient les autorités alliées. D'autre part, de plus en plus le recrutement de nouveaux éléments se heurtait à la répugnance fondée sur des mobiles psychologiques qu'éprouve la population ouvrière à adonner l'état de mineur : avant le dernier conflit déjà, l'industrie houillère suppléait au manque de main-d'œuvre belge en faisant largement appel aux ouvriers étrangers.

Nombre d'ouvriers inscrits

1939 (moyenne mensuelle)	143.800
1940 (moyenne mensuelle)	134.800
1941 (moyenne mensuelle)	141.700
1942 (moyenne mensuelle)	140.100
1943 (moyenne mensuelle)	145.900
1944 (moyenne des 8 premiers mois)	138.000
A fin septembre	117.500
» octobre	110.100
» novembre	108.300
» décembre	105.600
1945 A fin janvier	106.800
» février	107.500
» mars	106.700
» avril	105.300
» mai	107.200
» juin	109.800
» juillet	114.300
» août	120.100
» septembre	133.800
» octobre	144.100
» novembre	154.100
» décembre	157.600

La réduction des effectifs inscrits se poursuit quasi sans interruption de septembre 1944 à avril 1945. A la fin de ce mois, on ne comptait plus que 105.300 ouvriers inscrits contre 143.800 en moyenne en 1939; encore cette diminution des forces de travail portait-elle presque exclusivement sur la catégorie des ouvriers du fond — des ouvriers à veine surtout — dont l'effectif n'était plus que de 65.600 unités à fin avril 1945 contre 99.500 en moyenne en 1939.

Les proportions que la crise prenait amenèrent les pouvoirs publics à intervenir. L'industrie charbonnière n'étant pas à même de surmonter cette crise par ses propres moyens. Les instances gouvernementales se sont préoccupées, en ce qui concerne la main-d'œuvre nationale, d'une part, d'écarter provisoirement le risque d'une extension de l'émigration des travailleurs vers d'autres secteurs, d'autre part, d'attirer à la profession de mineurs de nouveaux éléments en leur offrant divers avantages matériels. La première de ces préoccupations a fait l'objet des arrêtés des 12, 13, 14 et 15 avril 1945 qui instaurent le principe de la mobilisation civile de personnes et d'entreprises; le dernier de ces arrêtés prévoyait l'application de cette mesure notamment aux charbonnages et aux fabriques d'agglomérés et, par conséquent, le blocage des personnes occupées dans ces industries et la réintégration des personnes qui y avaient été occupées à un moment quelconque depuis le 10 septembre 1944.

D'autre part, un ensemble de dispositions (arrêtés du 14 avril 1945) désignées couramment comme constituant le « statut du mineur » a accordé aux travailleurs des mines divers avantages dont les principaux sont : l'octroi par l'Office national du Placement et du Chômage d'une prime de 2.000 francs aux chômeurs d'autres professions qui s'engagent pour le travail du fond dans les charbonnages; l'obligation de respecter les décisions de la Commission nationale mixte des Mines concernant le montant des rémunérations et les conditions de travail; l'octroi aux militaires mineurs du fond, d'un sursis de rappel ou d'appel, les exonérant, dans ce dernier cas, de toute obligation militaire, à condition qu'ils continuent à exercer leur profession jusqu'à l'âge de vingt-huit

ans; l'octroi de prêts à faible intérêt aux ouvriers mineurs en vue de l'achat ou de la construction d'une habitation; l'octroi aux travailleurs du fond d'un congé payé complémentaire d'une durée maximum de douze jours calculée en fonction de l'assiduité de l'ouvrier. Aux mêmes préoccupations répondait également la modification du régime de retraite des ouvriers mineurs décrétée par les arrêtés du 8 mai 1945 et du 21 septembre 1945. En outre, des rations extra-supplémentaires étaient accordées aux travailleurs des mines en plus du supplément de ravitaillement auquel ils avaient droit en tant que travailleurs lourds.

Les pouvoirs publics n'ont pas limité leur action au recrutement de la main-d'œuvre belge et, en vue de résoudre la crise actuelle, il a été derechef fait appel aux travailleurs étrangers, et notamment à des ressortissants polonais se trouvant en Allemagne qui ne désiraient pas regagner leur pays, à de la main-d'œuvre italienne et yougoslave. Dans les circonstances du moment, la mise au travail effective de ces contingents d'étrangers nécessitait certains délais car il fallait pourvoir au logement et à l'équipement ménager des familles des ouvriers. D'ailleurs, la plupart des pays étrangers qui trouvaient avant-guerre dans les charbonnages belges un exutoire pour leur population ouvrière excédentaire se trouvent eux-mêmes, à présent, devant la tâche de la reconstruction et hésitent à laisser s'expatrier leurs nationaux ou subordonnent le départ de ceux-ci à des livraisons de charbon belge.

Si l'on fait abstraction des 44.900 prisonniers de guerre allemands que comprend le nombre total des ouvriers inscrits, 157.600, à la fin de 1945 et si l'on compare la situation à ce moment à celle de fin avril du point de vue de l'importance numérique de chaque catégorie d'ouvriers libres, cette comparaison indiquera que les milieux ouvriers ont continué à bouder au travail d'abatteur et que le renforcement des effectifs de main-d'œuvre libre, d'ailleurs peu important — quelque 7.300 ouvriers — s'est fait à concurrence de plus de 45 % au bénéfice de la catégorie des travailleurs de la surface.

Main-d'œuvre libre inscrite

	Ouvriers à veine	Ouvriers du fond (autres que les ouvriers à veine)	Ouvriers de la surface	Total
A fin avril 1945	11.800	53.800	39.700	105.300
A fin décembre 1945.....	11.900	57.700	43.000	112.600

Mais en même temps que les pouvoirs publics se préoccupaient du recrutement de travailleurs libres, ils entreprenaient des démarches auprès des autorités alliées en vue d'obtenir la mise au travail de prisonniers de guerre allemands. C'est à partir de mai que cette main-d'œuvre contrainte a été introduite dans les charbonnages graduellement, car il fallait pourvoir

à la construction, l'aménagement et la surveillance des camps. A fin juin, 4.000 Allemands travaillaient dans nos mines, à fin septembre, 25.000 et à fin décembre, 45.000.

Pour pallier les effets du déséquilibre numérique entre les diverses catégories de main-d'œuvre, ces prisonniers ont été affectés surtout aux travaux du fond et de l'abatage : des 45.000 Allemands inscrits à la fin de 1945, 12.200 l'étaient en qualité d'abatteurs et les 32.800 restants en qualité d'ouvriers du fond d'autres catégories. C'est dans le bassin de Campine que le contingent le plus important de ces travailleurs contraints a été mis au travail car les conditions d'exploitation plus favorables dont jouissent ses gisements rendaient plus profitable l'utilisation de ce supplément de main-d'œuvre.

Compte tenu des prisonniers allemands — appoint d'ailleurs temporaire — la main-d'œuvre inscrite à fin décembre 1945 — au total 157.600 unités — était supérieure en nombre à celle de chacune des neuf dernières années; cette supériorité quantitative s'affirmait surtout dans la catégorie des ouvriers du fond (114.500 unités).

2) *Le nombre d'ouvriers présents au travail par jour d'extraction.* L'effectif des ouvriers inscrits dans les mines est une donnée purement virtuelle car c'est du nombre des ouvriers réellement au travail que le volume de l'extraction est fonction.

Nous avons vu que le nombre des présents avait accusé un fléchissement sous l'occupation, surtout pendant les huit premiers mois de 1944. Après s'être contracté davantage encore pendant les événements de septembre de cette année, le nombre moyen des présents par jour d'extraction se releva et atteignit, en décembre 1944, un peu moins de 90.000 unités; il resta à ce niveau jusqu'en juin 1945 pour se redresser de façon continue au cours du second semestre. Ce n'est qu'en septembre — 106.300 présents — qu'il put dépasser le niveau moyen des huit premiers mois de 1944 et il fallut attendre les mois de novembre-décembre pour que les ouvriers au travail soient aussi nombreux que dans les dernières années d'avant-guerre et pour qu'un équilibre numérique se rétablisse entre les diverses catégories de travailleurs. Les 131.300 mineurs au travail en décembre 1945 comprenaient 19.400 ouvriers à veine, 74.200 autres ouvriers de fond et 37.700 ouvriers de surface.

Le nombre des ouvriers présents est, en effet, fonction de deux éléments : le nombre des inscrits, dont nous avons décrit le mouvement, et l'assiduité de ceux-ci. Motivées ou non, les absences des mineurs ont été plus fréquentes qu'avant-guerre. Pendant les premiers mois qui ont suivi la Libération, la pénurie des moyens de transport pour les ouvriers, les bombardements allemands et parfois un ralentissement des travaux dû au manque local de bois de mines ont accru le pourcentage de journées perdues. La célébration des fêtes de la Victoire, l'ouverture de la période des congés payés ont, au cours des mois sui-

vants, réduit le nombre des présents. Dans les derniers mois de l'année, sauf pendant les fêtes de décembre, l'absentéisme était en régression, notamment du fait de la présence régulière au travail des prisonniers allemands auxquels il n'est évidemment pas permis de s'absenter sans motif; mais l'assiduité restait, cependant, moins satisfaisante qu'avant la guerre. De plus, de nombreuses journées de travail ont été perdues depuis la Libération du fait de grèves. En 1944 déjà, des grèves ont éclaté dans les bassins Sud : elles visaient à l'obtention d'un ravitaillement meilleur et d'une augmentation de salaires. En janvier et février, ces bassins furent à nouveau le théâtre de conflits sociaux déclenchés pour appuyer diverses revendications : octroi d'une prime de 2.000 francs aux nouveaux mineurs, réintégration de délégués syndicaux renvoyés, quantités et prix du charbon accordé aux mineurs, importance des avantages en nature. Les grèves d'avril et de mai furent plus étendues; encore une fois, elles affectaient surtout le bassin du Sud; les ouvriers protestaient contre l'insuffisance des salaires et pensions et contre les mesures de mobilisation civile. En novembre, la grève ne dura guère plus d'un jour; le centre s'en trouvait dans le bassin de Charleroi; les grévistes demandaient l'octroi d'une prime mensuelle de 500 francs aux pensionnés.

**Nombre de journées chômées en pour-cent
des journées possibles en 1945**

	Total	Dont :	
		Par suite de grèves	Par suite d'absences injustifiées
Janvier	24,9	6,4	5,5
Février	19,8	5,0	4,4
Mars	15,7	0,9	4,3
Avril	23,6	8,0	4,8
Mai	28,4	12,3	4,7
Juin	16,6	1,0	4,7
Juillet	23,3	0,5	4,5
Août	20,9	0,5	4,5
Septembre	15,3	0,1	4,3
Octobre	13,9	0,4	3,8
Novembre	13,2	1,4	2,9
Décembre	15,0	0,2	4,3

En dehors de ces mouvements, des conflits plus limités, des grèves « sauvages » éclataient au début de l'année surtout pour les motifs les plus divers, parfois politiques.

Sans doute les conflits du travail ne sont pas chose nouvelle dans l'industrie houillère, mais comme l'utilité marginale du charbon extrait était considérable, le manque à produire causé par ces grèves fut plus sensiblement ressenti.

Le nombre moyen de jours d'extraction pour l'ensemble du pays — 284,6 — n'est pas tellement inférieur en 1945 à ce qu'il était en 1939 : 289 jours. Il reste évidemment en dessous du maximum atteint pendant l'occupation — 324,8 jours en 1943 — le travail du dimanche ayant été supprimé.

3) *Le rendement de la main-d'œuvre.* La diminution du nombre des ouvriers au travail ne suffit pas à expliquer la chute de la production, d'autant plus qu'en fin d'année les effectifs de main-d'œuvre occupée étaient, nous l'avons vu, aussi fournis qu'avant-guerre alors que la production n'atteignait guère plus de 70 % de celle de 1939.

L'élément production moyenne par ouvrier et par jour de présence est donc loin d'être négligeable.

Il convient à ce sujet d'opérer une distinction essentielle entre les deux déterminantes du rendement d'ensemble car celui-ci dépend non seulement de la valeur qualitative du personnel ouvrier, mais aussi de la proportion entre les diverses catégories d'ouvriers : abatteurs — autres travailleurs du fond — ouvriers de la surface.

Avant-guerre, la production par ouvrier et par jour de présence voisinait aux environs de 780 kg. Nous avons vu qu'elle s'était réduite pendant l'occupation jusqu'à tomber à 485 kg. pendant les huit premiers mois de 1944 et quelles étaient les causes de cette chute. Après s'être redressée et avoir atteint 507 kg. au mois de mars 1945, elle reste quasi stationnaire et oscille au cours des mois ultérieurs entre 515 et 545 kg.

Cependant si l'on observe le rendement des ouvriers à veine, on constatera que jusqu'en mai-juin, juillet pour certains bassins, il tend à se normaliser à mesure que s'atténue l'incidence des facteurs défavorables agissant auparavant, et notamment la sous-alimentation; en mai 1945, la production journalière d'un ouvrier à veine était, pour l'ensemble du pays, de 5.389 kg. contre 5.659 kg. avant-guerre, l'écart résultant surtout du rendement infra-normal des abatteurs de Campine. Aussi pendant cette période doit-on attribuer la stagnation du rendement d'ensemble à la pénurie d'ouvriers du fond et d'abatteurs.

L'introduction des prisonniers allemands dans les mines entraîne, au cours des mois ultérieurs, un fléchissement du rendement des ouvriers à veine et, dès lors, si les effets de la répartition défectueuse de la main-d'œuvre entre les diverses catégories d'ouvriers disparaissent, c'est dans la médiocrité de la nouvelle main-d'œuvre qu'il faut chercher la cause de l'insuffisance du rendement général. En effet, malgré une première amélioration due à l'entraînement progressif des prisonniers allemands, leur rendement comme ouvriers à veine n'est toujours que de 2.300 kg. en décembre 1945 alors que la production journalière des abatteurs belges au même moment — 5.690 kg. — est égale à celle d'avant-guerre. Le faible rendement des Allemands provient d'ailleurs non seulement de leur inexpérience, mais aussi — bien que dans une mesure moindre — de la mauvaise qualité de leur équipement auquel les charbonnages démunis de matériel neuf ont dû pourvoir dans des conditions de fortune.

* * *

Nous avons vu que le niveau des *salaires* était régi, avant-guerre, par une convention qui, dans son principe, faisait varier les rémunérations des mineurs en fonction des mouvements de l'indice des prix de détail. Pendant l'occupation, les dispositions allemandes bloquant les salaires, corrigées partiellement par l'octroi de primes et d'indemnités, suspendirent l'application de cette convention. Elle ne put être remise en vigueur après la Libération faute du calcul de l'indice des prix de détail.

L'abolition des primes octroyées sous l'occupation et la suppression du travail du dimanche entraînaient une diminution sensible des rémunérations globales des travailleurs des mines.

Mais, ensuite de la fixation de la nouvelle parité de change et du réajustement conséquent des prix officiels belges, d'une part et, d'autre part, sous la pression des revendications des milieux des mineurs désireux de rétablir partiellement leur pouvoir d'achat amoindri par la hausse du coût de la vie, les salaires des mineurs bénéficièrent de relèvements successifs. La décision de portée générale de la Conférence nationale du Travail de relever à concurrence de 60 % les salaires de 1940, avec effet au 1^{er} septembre 1944, détermina le premier réajustement adopté par la Commission nationale mixte des Mines. Le 7 avril 1945, celle-ci accorda, à dater du 1^{er} avril 1945, une nouvelle augmentation des barèmes à concurrence de 24 % pour les ouvriers du fond et de 7,5 % pour les ouvriers de la surface. Enfin, la Commission nationale mixte des Mines fit appliquer, à partir du 29 juillet 1945, ensuite de la nouvelle décision de la Conférence nationale du Travail du 30 juillet 1945, une nouvelle majoration de 20 francs par jour pour les ouvriers du fond et de 15 francs pour les ouvriers de la surface. Des minima ont, d'autre part, été fixés; après diverses péréquations, ils s'élevaient, à partir de juillet 1945, en ce qui concerne les travailleurs du fond, à 110 francs par jour pour les manœuvres et à 132 francs par jour pour les ouvriers qualifiés et, en ce qui concerne le travail de surface, respectivement à 90 et à 101 francs par jour; les minima accordés aux jeunes ouvriers (vingt et un ans et moins) étaient établis selon un barème dégressif suivant l'âge, calculé en pour-cent du minimum accordé aux ouvriers de vingt et un ans, soit le minimum des manœuvres adultes. Depuis le 2 décembre 1945, les minima des manœuvres de la surface ont été portés à 96 francs et ceux des ouvriers qualifiés de la surface à 110 fr.

Ces diverses majorations et la fixation des minima ont amené le salaire moyen journalier des mineurs à fr. 104,58 en juin 1945, à fr. 123,41 en septembre et à fr. 128,03 en décembre; à ces niveaux, le salaire moyen se situe pour chacune des dates de recensement à l'indice 235, 277 et 287,5 calculé sur base de la moyenne correspondante des années 1936-1938 — compte tenu des variations du nombre d'heures de travail. Rappelons que cet indice était de 119,5 en mars 1940.

Les travailleurs des charbonnages jouissent, d'autre part, d'avantages résultant de l'application des lois sociales ou des conventions collectives conclues entre employeurs et salariés. Nous avons vu (v. p. 74) quels étaient ces avantages sociaux à la fin de l'occupation.

Certains de ceux-ci qui avaient été instaurés par le pouvoir occupant — en l'occurrence l'octroi de diverses primes — furent abrogés. Mais de nouvelles dispositions légales vinrent attribuer aux travailleurs des mines le bénéfice d'avantages sociaux complémentaires.

La sécurité sociale des ouvriers mineurs et assimilés, exclus de l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 qui organise la sécurité sociale des travailleurs en général, est assurée par l'arrêté-loi du 10 janvier 1945 (1). Celui-ci a, en somme, le caractère d'une loi de cadre : il pose des règles générales et des arrêtés ultérieurs en préciseront l'application. Le nouveau système laisse intactes les lois existantes en matière de pensions de vieillesse, de pensions d'invalidité, d'allocations familiales et de congés payés; il innove en instituant un régime obligatoire d'assurance-maladie. Les cotisations globales à verser au Fonds national de Retraite des Ouvriers mineurs étaient portées à 8 % des salaires, en ce qui concerne la part des ouvriers et à 17,5 % des salaires en ce qui concerne la charge supportée par l'employeur.

L'arrêté-loi du 8 mai 1945 (2) réalise les améliorations prévues par l'arrêté précédent en ce qui concerne les pensions de vieillesse et de survie et les pensions d'invalidité. Il modifie donc les dispositions de l'arrêté royal du 25 août 1937 et les dispositions ultérieures, relatives au régime de retraite des ouvriers mineurs. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces dispositions nouvelles. Il nous suffira de signaler qu'elles apportent de notables améliorations surtout en faveur des ouvriers du fond, et qu'elles avantagent les travailleurs suivant leur temps de service dans les charbonnages; la principale réforme réside dans l'octroi aux mineurs du fond de la faculté d'entrer en jouissance de leur pension dès qu'ils réunissent trente ans de service, quel que soit leur âge. Les cotisations d'assurance à verser au Fonds national de Retraite sont fixées pour la généralité des assurés à 25,5 % des salaires, soit 8 % à charge des ouvriers et 17,5 % à charge des employeurs et pour les ouvriers du fond, à 29,5 % des salaires, soit 8 % à charge des ouvriers et 21,5 % à charge des employeurs. Cette différence de 4 % devait servir à couvrir la charge de congés supplémentaires accordés aux ouvriers du fond.

L'arrêté du 21 septembre 1945 (3) complète et améliore le système des pensions et étend le bénéfice de l'arrêté du 8 mai 1945 à la main-d'œuvre étrangère.

(1) *Montiteur* du 1^{er} février 1945, p. 513.

(2) *Montiteur* des 10-11-12 mai 1945, p. 2989.

(3) *Montiteur* du 1^{er} novembre 1945, p. 7344.

Cet ensemble de dispositions légales en matière d'assurance sociale s'inspirait sans nul doute d'un souci sincère de progrès social, mais répondait également à la préoccupation d'accroître les effectifs des ouvriers mineurs. Rappelons ici les arrêtés du 14 avril 1945 qui avaient été pris dans le même but. Jusqu'à un certain point cependant, la modification du régime de retraite a atteint un résultat opposé au but poursuivi; par ces nouvelles dispositions, de nombreux ouvriers ont été habilités à prendre leur retraite.

Quoi qu'il en soit, les dispositions légales dont nous avons exposé sommairement l'essentiel ont eu pour effet de rendre plus lourdes — par rapport à l'avant-guerre — les charges sociales incombant aux charbonnages. En juillet 1945, celles-ci représentaient 29,96 % des salaires, soit 24,37 % pour les charges légales, 4,33 % pour les charges conventionnelles (fournitures de charbon) et 1,26 % pour les charges diverses alors qu'avant la guerre elles étaient de 22,15 % des salaires.

On peut donc estimer avec une certaine approximation — et sous réserve d'une détermination précise ultérieure — que les dépenses de main-d'œuvre directes et indirectes par jour et par homme ont atteint, à la fin de 1945, par rapport au niveau de septembre 1939, l'indice 280,5.

* * *

Comme les dépenses de main-d'œuvre interviennent pour plus de la moitié dans le prix de revient du charbon extrait, comme les prix des matières de consommation avaient subi un renchérissement sérieux et comme, enfin, la réduction du volume d'extraction grevait le prix de revient unitaire d'une charge plus lourde de frais fixes, les coûts de production de l'industrie houillère se maintinrent en 1945 à un niveau bien plus élevé qu'avant-guerre.

On estime qu'en juin 1945, le prix de revient moyen s'établissait à fr. 457,63 la tonne, soit pour chacun des éléments suivants :

Salaires	fr.	191,81
Charges sociales	»	57,54
Dépenses d'approvisionnement..	»	130,49
Frais généraux	»	32,31
Charges financières	»	5,48
Amortissements	»	40,—

L'augmentation des salaires, entrée en vigueur au mois d'août 1945, a entraîné une nouvelle hausse de ce prix de revient qui se situait dès lors aux environs de 500 francs. Mais, par la suite, l'extension de la production, au cours du dernier trimestre, contribua à alléger la charge des frais fixes en la reportant sur un plus grand nombre d'unités produites, et en décembre 1945 le prix de revient ne dépassait plus 470 francs.

D'autre part, les prix de vente des produits charbonniers sur le marché intérieur de l'Union écono-

mique belgo-luxembourgeoise fixés par le Ministère des Affaires Economiques conformément à la politique générale des prix du Gouvernement (1) ne purent, pendant l'année 1945, atteindre le niveau auquel se maintenaient les prix de revient.

L'arrêté du 27 septembre 1944 avait établi les maxima pour chaque qualité de charbon de façon que, étant donné le volume des ventes dans chacune de ces qualités, le prix moyen se situe à 320 francs à la tonne, soit un peu plus du double de sa valeur de 1939. En fait, on constata que le prix moyen réel obtenu ne dépassait pas 308 francs. Aussi l'arrêté du 12 mars 1945 eut-il pour objet de remédier à cette insuffisance par une révision des barèmes; malgré son entrée en application, cependant, le prix de vente moyen ne se releva pas dans les proportions escomptées : en juin 1945, il était de fr. 312,40.

Dans son premier rapport au Gouvernement, le Président de la Commission centrale régulatrice des Prix soulignait « qu'il serait particulièrement dangereux, tant que la réadaptation générale des prix n'est pas réalisée, de modifier les prix du charbon, qui dépassent déjà le niveau moyen désirable ».

La thèse soutenue par les patrons charbonniers a évidemment un tout autre son : ceux-ci revendiquent le droit d'obtenir pour leurs produits des prix égaux aux prix mondiaux, c'est-à-dire, précisent-ils, les cotations qui se pratiqueraient auprès de consommateurs belges si les fournisseurs étrangers les approvisionnaient à des prix couvrant leurs prix de revient complets, c'est-à-dire amortissement et intérêt du capital compris. Ces dernières précisions écartent, il va de soi, l'hypothèse d'un alignement sur des prix étrangers résultant d'une politique de *dumping*.

Mais, cette réserve étant admise, il semble bien que la conception des patrons charbonniers puisse être contestée. En se fondant sur une raison de principe tout d'abord : le commerce international du charbon revêt un caractère essentiellement complémentaire qui rend le prix international du charbon particulièrement sensible au mouvement conjoncturel; cette instabilité est encore accrue par l'inélasticité de l'offre. Le rapport de la Commission Van Durme d'avril 1938 rappelait que, dans les années de dépression, les charbonniers belges invoquaient non sans raison ce caractère du commerce mondial; les rapporteurs estimaient que ce marché international ne saurait en aucun cas constituer un des éléments directeurs d'une politique houillère en Belgique.

(1) L'arrêté du 27 septembre 1944 fixe le prix de vente, en marché intérieur, des charbons au départ des charbonnages et des agglomérés de houille.

Les arrêtés du 28 octobre 1944 fixent les prix maxima des charbons, agglomérés de houille et coke à payer aux négociants-grossistes et aux négociants-détaillants.

L'arrêté du 13 janvier 1945 fixe les prix maxima des coques au départ des cokeries à partir du 1^{er} septembre 1944.

L'arrêté du 31 janvier 1945 modifie l'arrêté du 28 octobre 1944 et fixe les marges du commerce de détail en charbons, agglomérés de houille, coke et schlamm domestiques.

L'arrêté du 12 mars 1945 modifie l'arrêté du 27 septembre 1944.

L'arrêté du 1^{er} juillet 1945 fixe les prix des briquettes de lignite.

En se fondant ensuite sur les conséquences pratiques qu'aurait l'adoption du point de vue des patrons charbonniers : dès lors, en fait, les consommateurs belges devraient payer pour les combustibles du pays un prix égal à celui que paient pour leurs combustibles nationaux les consommateurs britanniques (car, dans leur argumentation, les milieux charbonniers, en l'absence d'un marché international du charbon, ne font état que des prix anglais) majoré des coûts du transport des combustibles de Grande-Bretagne au marché belge. Le concept « prix » adopté dans cette thèse définit d'ailleurs le *coal point* d'entrée et non pas le prix mondial théorique du charbon. Et, dans le cas de la houille, matière pondéreuse de faible valeur spécifique, le fret supposé qu'incorpore le *coal point* d'entrée peut arriver — surtout étant donné le renchérissement actuel des coûts de transport (en ce qui concerne la Grande-Bretagne, ils interviennent pour 1/5 dans le *coal point* d'entrée) — à avoir les mêmes répercussions qu'un droit à l'importation.

On voit donc, dans la pratique, les aléas que présenterait la mise en vigueur de cette formule pour les importants consommateurs de combustibles que sont nos industries transformatrices et même, étant donné le caractère fondamental du prix de la houille, pour toute l'activité industrielle du pays. Rappelons que, dans les années 1937-1938, on estimait l'incidence du prix des charbons dans les prix de revient industriels à 30 % pour la sidérurgie, 25 % pour les cimenteries, 23 % pour la production d'électricité, 16 % pour les industries du zinc, 11 % pour les papeteries, 9 % pour les verreries. Il semble donc que la politique en matière de prix de la houille doive surtout être empreinte de souplesse, plutôt que déterminée automatiquement par des critères préétablis; en somme, elle doit tenir compte de ce que l'étiage de ces prix intéresse à la fois l'industrie houillère, c'est-à-dire un secteur économique très important, mais également, directement ou indirectement, toute l'économie nationale. Si les circonstances de l'évolution économique sont telles que ces deux éléments viennent à diverger, dans le choix d'un moyen terme, c'est l'intérêt général à longue échéance qui déterminera lequel de ces deux aspects de l'industrie houillère doit inspirer la politique économique du pays.

Les pouvoirs publics se sont depuis la Libération — nous l'avons vu — arrêtés au principe d'un blocage relatif des prix à un niveau différent de celui qui pourrait être adopté lorsque les conditions d'activité économique se seraient normalisées. Il s'est trouvé qu'à ce niveau les prix fixés étaient inférieurs au prix de revient. Mais, considérant que le sacrifice ainsi imposé à l'économie houillère servait aux intérêts de la collectivité tout entière, les pouvoirs publics ont maintenu le principe de subvention inauguré sous l'occupation, reportant partiellement sur cette collectivité la charge des avantages consentis

aux consommateurs. Partiellement, car les subventions allouées semblent n'avoir pas suffi à combler, pour les charbonnages, la perte ou le manque à gagner résultant du système des prix appliqué.

Pour la période allant du 1^{er} septembre 1944 au 31 mars 1945, les subventions du Trésor se sont élevées au total à 674.794.000 francs, en ce compris :

1) une tranche forfaitaire allouée à l'origine pour combler la différence entre le prix moyen de 320 fr. choisi par le Gouvernement et le prix proposé par les patrons charbonniers, et calculée sur base d'une production mensuelle de 1.000.000 de tonnes. Cette subvention forfaitaire s'élevait à 70 millions pour chacun des quatre derniers mois de 1944 et à 85 millions pour chacun des trois mois suivants;

2) des subsides à la tonne produite, soit : a) un premier subside de 12 francs à la tonne pour la période allant du 1^{er} septembre 1944 au 28 février 1945 représentant un montant total de 60.416.000 fr. et destiné à compenser la perte supplémentaire provenant de ce que le barème des prix de vente des charbons avant son réajustement au 1^{er} mars 1945 établissait un prix moyen réel de 308 francs et non de 320 francs; b) un second subside de 32 francs à la tonne pour la période allant du 29 janvier 1945 au 31 mars 1945, représentant un montant total de 79.378.000 francs, et justifié par l'entrée en application le 29 janvier des décisions de la Commission nationale mixte des Mines qui majoraient les salaires minima des ouvriers du fond et le barème des jeunes ouvriers.

Ces subventions étaient versées à la Fédération des Associations charbonnières de Belgique, la Caisse de Compensation ayant été supprimée, et réparties entre les charbonnages au prorata de leur production pour les subsides à la tonne produite, d'une part, et, d'autre part, pour les subventions forfaitaires suivant la formule en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1944; rappelons que cette formule, que nous avons décrite antérieurement, prévoyait une répartition proportionnelle aux pertes effectives, toutes activités et opérations des charbonnages étant prises en considération.

Les modalités du système des subventions devaient être revues à fin mars. En fait, à partir de cette date, en l'absence d'un accord sur le mode de calcul des subsides, le Trésor alloua aux charbonnages un forfait mensuel de 100 millions de francs. Entretemps une formule fut recherchée qui satisfît les intérêts en présence et organisât un système de subvention à la production plutôt que des pertes. La nouvelle formule fut mise au point, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1945, dans une convention datant du 24 novembre 1945 et réglant l'octroi de subventions aux houillères; en voici les grandes lignes :

A. — Pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre, le Trésor allouait : 1) un subside à la tonne produite de 25 francs du 1^{er} avril au 31 juillet et de 50 francs du 1^{er} août au 30 septembre, et, en plus 2) une subvention égale aux 8/10 de la perte provenant de

l'écart éventuel entre les dépenses d'exploitation — en ce compris un amortissement de 40 francs par tonne — et les recettes — en ce compris les subsides ci-dessus.

B. — Pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre, le subside de 50 francs à la tonne produite était maintenu; d'autre part, en vue de stimuler la production, la subvention destinée à couvrir partiellement le solde déficitaire devait se calculer de la façon suivante : le montant total de la subvention sous A 2) était divisé par le nombre de tonnes produites durant la période de référence du 1^{er} avril au 30 septembre et le quotient ainsi obtenu était réduit tous les mois, à partir du 1^{er} octobre 1945, de 5 % de la valeur de départ; de toute façon, cette tranche mobile du subside ne pouvait, pour un mois déterminé, dépasser la perte d'exploitation — y compris l'amortissement de 40 francs à la tonne — de chaque exploitation durant le mois, ni être inférieure à la moitié de cette perte.

Il était en outre prévu, dans des termes dont on ne manquera pas d'observer l'imprécision, que le barème des prix de vente du charbon serait révisé et mis en harmonie avec les « prix européens » dès que l'ensemble de la production nationale et des importations atteindrait un « taux suffisant ».

Les subventions allouées conformément aux stipulations de cette convention se sont élevées, pour les neuf derniers mois de l'année, à 1.811 millions; pour toute l'année 1945, l'intervention du Trésor au profit de l'économie charbonnière se monte à 2.182 millions.

Avant de clore cet exposé traitant des prix, il convient de faire remarquer que, dans la mesure où des exportations de combustibles ont pu être effectuées, les cotations pratiquées ont été nettement plus favorables que les prix intérieurs; on constate, en effet, que les prix moyens à la tonne exportée se sont fixés en 1945 à 428 francs pour la houille (en 1939 : 164), à 490 francs pour le coke (en 1939 : 206), à 423 francs pour les agglomérés (en 1939 : 164 francs). Il n'est guère utile de mettre en regard de ces chiffres les prix moyens à la tonne importée puisqu'il s'agit de prix subsidiés, le Trésor prenant à sa charge l'écart entre les prix réels des fournitures de l'étranger et les prix intérieurs fixés pour les qualités correspondantes.

A ce point de vue d'ailleurs, l'importation des charbons américains est particulièrement onéreuse, les frais de transport à la tonne pouvant atteindre aux environs du prix *f.o.b.* de la houille importée. Notons encore que les importations de charbons allemands doivent être réglées en dollars au gouvernement militaire allié en Allemagne.

* * *

Nous avons vu dans les pages consacrées à l'économie houillère sous l'occupation, que des organismes nouveaux s'étaient créés pendant cette période, soit pour réglementer les rapports entre l'industrie char-

bonnière et l'Etat, soit pour organiser l'économie et le marché houillers.

La fin de l'occupation mit un terme à l'existence de l'Office central des Charbons, du Groupement principal de l'Industrie charbonnière ainsi que des Groupements du commerce de gros et de détail en charbon. La Caisse de Péréquation des Prix (1) et la Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière (2) disparurent également, en même temps qu'étaient abolies, avec effet au 1^{er} septembre 1944, les taxes et majorations de prix instituées pour doter ces deux organismes de moyens d'action financiers.

Nous venons de signaler que le rôle de la Caisse de Compensation, en tant qu'organisme répartiteur des subsides du Trésor, avait été repris directement par la Fédération des Associations charbonnières.

Des organismes qui fonctionnaient pendant l'occupation ne subsistent plus que le *Comptoir belge des Charbons « Cobechar »* (ancien Office belge des Charbons d'avant-guerre), société coopérative ayant pour but de réaliser et de poursuivre, tant en Belgique qu'à l'étranger, une action commune à tous ses associés, quant à la production et à la vente des combustibles solides produits par ses membres et d'effectuer toutes opérations commerciales relatives à ces produits; le *Comptoir belge des Cokes « Cobelco »* et l'*Office central d'approvisionnement des charbonnages belges « Ocachar »*, société coopérative, chargée de centraliser les achats des matières premières ou d'approvisionnement, de l'outillage et des objets de consommation nécessaires à l'exploitation des charbonnages.

D'autre part, conformément aux dispositions de l'arrêté-loi du 16 novembre 1944 portant organisation provisoire de l'économie, un *Conseil professionnel de l'Industrie charbonnière* fut créé par l'arrêté du 18 janvier 1945 en vue de constituer un organisme ayant la représentation officielle de toutes les personnes physiques ou morales dont l'activité consistait à extraire et laver le charbon et fabriquer des agglomérés de houille. Dans le cadre des dispositions de cette même législation fondamentale, on relève ultérieurement la création d'un *Conseil professionnel du Commerce de gros en Charbon* (arrêté du 26 mai 1945) et d'un *Conseil professionnel du Commerce de détail en Charbon* (arrêté du 14 juillet 1945).

* * *

Cet aperçu de l'économie houillère du pays en 1945 sera utilement complété, croyons-nous, par un tableau succinct des conditions dans lesquelles les combustibles disponibles ont été répartis entre les principaux secteurs de consommation au cours de l'année,

(1) Arrêté du 4 janvier 1945 mettant fin à la validité temporaire de l'arrêté du 20 juillet 1944 relatif à la couverture des charges de la Caisse de Péréquation des Prix pour l'Industrie et le Commerce du Charbon (*Moniteur*, 8-9 janvier 1945).

(2) Arrêté du 12 décembre 1944 mettant fin à la validité temporaire des arrêtés relatifs à la couverture des charges de la Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière (*Moniteur* du 20 décembre 1944).

Arrêté du 5 février 1945 relatif à la liquidation de la Caisse de Compensation de l'Industrie charbonnière (*Moniteur* du 10 février 1945).

bien que cette répartition intéresse plutôt l'activité de chacun de ces secteurs plutôt que l'économie houillère elle-même.

On trouvera, à la fin de ce chapitre, un tableau des livraisons opérées en exécution des programmes de répartition des houilles et agglomérés; ce tableau donne pour chaque secteur et par trimestre la moyenne mensuelle des quantités fournies au cours de ce trimestre.

Ces programmes de répartition furent établis par le Comité des Priorités qui attribuait à chaque secteur un contingent global : c'est le conseil professionnel intéressé qui assurait la répartition de ce contingent entre les membres du groupement, sous réserve de la faculté laissée au Ministère des Affaires économiques d'intervenir au cas où l'intérêt général aurait dû être sauvegardé.

La consommation propre des charbonnages et les distributions gratuites de charbon aux ouvriers mineurs, aux pensionnés ou à leurs ayants droit ont absorbé, suivant la saison, de 215.000 à 290.000 tonnes; avant-guerre, les mêmes besoins requéraient en moyenne 190.000 tonnes par mois. La consommation propre des charbonnages intervint pour 80 % au moins dans le total des deux éléments.

Les quantités à répartir, après déduction de ces prélèvements des producteurs, et compte tenu du mouvement des stocks et des importations, ont doublé au quatrième trimestre par rapport à ce qu'elles étaient pendant les six premiers mois.

Les préoccupations les plus immédiates visaient à assurer la couverture des besoins en combustibles des secteurs vitaux : chemins de fer, cokeries et usines à gaz, centrales électriques et industries alimentaires. A l'exception du cas des cokeries, on peut estimer qu'à la fin de l'année, cet objectif était en grande partie atteint.

Les industries diverses et la sidérurgie bénéficièrent d'un régime moins favorable et, malgré le progrès réalisé au cours de l'année, les allocations de charbon restèrent en dessous des quantités qui auraient assuré aux usines une activité que leur approvisionnement en matières premières leur aurait permis d'entretenir. Il faut chercher la cause de cette situation dommageable dans l'attribution au secteur domestique d'un contingent important au cours de l'hiver 1945-1946. Sans doute la ration mensuelle de base était-elle encore très faible, mais aucun stock n'ayant pu être constitué au cours des mois d'été, les fournitures à la population civile ont été prélevées entièrement sur la production des mois correspondants; c'est pourquoi l'activité industrielle n'a guère bénéficié de l'élargissement des disponibilités en fin d'année.

Notons que les rations de base suivantes ont été allouées à une unité de consommation (ménage de 1 à 4 personnes) au cours de toute l'année :

Mois de février	100 kg. de charbon ou 120 kg. de coke;
Mois d'octobre	200 kg. de charbon ou 240 kg. de coke;
Mois de novembre	200 kg. de charbon ou 240 kg. de coke;
Mois de décembre	250 kg. de charbon ou 300 kg. de coke.

Aux livraisons de houille et d'agglomérés, il faut ajouter pour divers secteurs un surplus de cokés obtenus par la distillation du contingent de houille crue prévu à cette fin. Une fraction importante de la production mensuelle de cokés a été réservée à la sidérurgie et aux fournitures à l'étranger, condition de l'obtention des minerais de fer. En novembre 1945, c'est-à-dire lorsque la production de coke eut pris une certaine ampleur, — elle atteignait alors 261.500 tonnes — 88.000 tonnes étaient allouées à la sidérurgie, 43.800 tonnes aux industries diverses, 37.500 tonnes à l'exportation et 30.000 tonnes à la consommation domestique.

Une dernière caractéristique de la répartition et de la consommation des charbons doit être soulignée : les quantités de combustibles mises à la disposition des divers secteurs industriels n'ont pas servi intégralement à la poursuite d'activités destinées à produire pour l'économie nationale.

Directement ou indirectement, une fraction des contingents a été utilisée à des fins militaires, notre potentiel industriel s'étant mis à la disposition de l'effort de guerre allié. En plus des allocations directes aux armées alliées dans les programmes de répartition, allocations dont l'importance variait suivant les conditions saisonnières, il faut tenir compte de ce qu'une grande partie du trafic ferroviaire et portuaire répondait à des exigences militaires, de ce que la sidérurgie, les textiles, les industries de la construction notamment ont exécuté des ordres à façon pour compte des autorités alliées, à l'aide de leurs propres allocations de charbon et d'énergie électrique produite dans le pays; si l'on ajoute les livraisons à l'Office d'Aide mutuelle, on constate que les fournitures directes et indirectes de charbon et de coke aux armées alliées atteignaient de 23 à 28 % du disponible total jusqu'en juillet 1945; il est évident que le rétablissement de la paix eut pour effet de réduire progressivement ce pourcentage.

* * *

Il est prématuré, au moment où s'achève la rédaction de ce chapitre, de porter un jugement sur les résultats financiers de l'activité des charbonnages au cours de l'année écoulée. Les renseignements statistiques qui font état des résultats publiés et des dividendes distribués au cours de cette année reflètent, en fait, les conditions de rendement dans lesquelles l'activité charbonnière s'est poursuivie en 1944. Peut-être peut-on cependant inférer, des bilans publiés jusqu'à présent, que la politique de subvention adoptée

aura réduit, par rapport à l'année précédente, l'importance des pertes subies et, dans certains cas, aura même permis d'apurer une partie des déficits antérieurs reportés. Signalons qu'en acceptant de participer, pendant l'exercice, à la distribution des subides gouvernementaux, les sociétés charbonnières

s'engagent à ne pas distribuer de dividendes afférents à cet exercice.

Ces conjectures ne prétendent d'ailleurs préjuger en rien des résultats d'ensemble qui ne seront connus qu'ultérieurement.

Mars 1946.

TABLEAU I

L'industrie charbonnière

Sources : *Annales des Mines* et *Bulletin du commerce avec les pays étrangers*.

ANNÉES	PRODUCTION (milliers de tonnes)		Impor- tations (1) (4)	Expor- tations (1) (4)	Stocks à fin de période	CONSOMMATION APPARENTE (1) (milliers de tonnes)		NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS (milliers)				
	Netto	Vendable				Brute	Nette (2)	Nombre total	de la surface	du fond		
			(milliers de tonnes)							à veine	autres	Total
1935.....	26.506	24.705	6.863	5.878	2.585	28.456	26.655	120	37	18	65	83
1936.....	27.867	26.001	7.284	6.833	1.098	29.905	28.039	121	38	18	65	83
1937.....	29.859	27.854	10.457	6.605	691	34.118	32.113	125	38	18	69	87
1938.....	29.585	27.497	7.096	6.804	2.227	28.341	26.253	131	39	19	73	92
1939.....	29.844	27.743	6.205	7.666	1.331	29.279	27.178	130	39	19	72	91
1940 janvier-avril.....	11.027		1.119	2.241	692	10.544		131	39	19	73	92
mai-août.....	5.132	23.558			1.772			89	29	12	48	60
septembre-décembre.....	9.380				1.828			126	40	16	70	86
1941.....	26.722	24.509			356			125	41	16	68	84
1942.....	25.055	22.668			688			122	41	16	65	81
1943.....	23.737	21.279			509			122	40	16	66	82
1944 8 premiers mois... <i>p</i>	10.579				722			103	38	12	53	65
4 derniers mois... <i>p</i>	2.926		44,8	62,4	(3) 489	3.141		77	33	7	37	44
1945 1 ^{er} trimestre... <i>p</i>	3.431		116,6	28,5	(3) 358	3.652		88	35	9	44	53
2 ^e trimestre... <i>p</i>	3.245		20,8	23,1	(3) 271	3.331		88	35	9	44	53
3 ^e trimestre... <i>p</i>	3.826		319,0	80,6	(3) 267	4.047		98	36	12	50	62
4 ^e trimestre... <i>p</i>	5.216		1.435,8	134,6	(3) 300	6.486		126	38	18	70	88

(1) Houille, coke et agglomérés, ces deux derniers étant comptés pour leur équivalent en houille crue sur les bases suivantes :

1 tonne de coke = 1,3 tonne de houille;
1 tonne d'agglomérés = 0,9 tonne de houille.

(2) Consommation brute moins la consommation des charbonnages.

(3) Y compris le stock de schlamms. En 1941, 1942 et 1943, les stocks, y compris les schlamms, s'élevaient respectivement à 535, 715 et 512 milliers de tonnes.

(4) Importations et exportations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, sauf pour les quatre premiers mois de 1945 : Belgique seulement.

(*p*) = chiffres provisoires.

TABLEAU 2

La situation annuelle des mines de houille belges

Sources : *Annales des Mines et Revue du Travail.*

ANNÉES	NOMBRE DE MINES ACTIVES	NOMBRE DE SIÈGES D'EXTRACTION			PRODUCTION				NOMBRE D'OUVRIERS PRÉSENTS		STOCK À LA FIN DE L'ANNÉE (milliers de tonnes)	
		en activité	en réserve	en construction	nette totale pendant l'année (milliers de tonnes)	moyenne par journée de présence		vendable totale pendant l'année (milliers de tonnes) (1)	à veine	intérieur et surface réunis		
						ouvriers à veine	ouvriers (intérieur et surface réunis)					
LE ROYAUME.												
1935	86	177	32	2	26.506	5.464	0,775	24.706	17.903	120.613	2.585	
1936	86	174	30	2	27.867	5.696	0,794	26.001	17.548	121.159	1.098	
1937	85	175	29	1	29.859	5.611	0,782	27.854	18.032	125.199	691	
1938	84	170	24	1	29.585	5.443	0,753	27.497	18.739	131.241	2.227	
1939	84	169	25	2	29.844	5.652	0,774	27.743	18.555	130.549	1.331	
1940	84	170	24	—	25.539	5.797	0,754	23.558	15.829	117.237	1.838	
1941	84	169	22	4	26.722	5.671	0,696	24.509	15.908	125.407	356	
1942	85	172	21	2	25.055	5.161	0,640	22.668	15.514	121.690	688	
1943					23.737	4.642	0,586	21.279	15.747	122.301	509	
1944					13.505	4.480	0,454		10.562	94.326	(2) 489	
1945					15.718	4,—	0,526		11.975	100.079	(2) 300	
BASSIN DU SUD.												
1935	79	171	32	1	20.825	5.068	0,720	19.370	15.207	101.956	2.276	
1936	79	168	30	1	21.594	5.213	0,731	20.110	14.964	102.397	952	
1937	78	169	29	—	23.201	5.199	0,724	21.635	15.190	105.421	473	
1938	77	164	24	—	23.049	5.083	0,699	21.388	15.625	109.880	1.747	
1939	77	162	25	2	22.606	5.208	0,708	20.943	15.399	108.792	1.194	
1940	77	163	24	—	19.128	5.381	0,695	17.576	12.917	95.935	1.539	
1941	77	162	22	4	19.582	5.276	0,640	17.868	12.600	100.073	323	
1942	78	165	21	2	18.235	5.126	0,602	16.382	11.435	94.117	549	
1943					16.817	5,002	0,561	14.937	10.442	90.701	403	
1944					8.630				6.833	68.136	(2) 422	
1945					10.880				8.314	74.969	(2) 217	
HAINAUT.												
1935	50	118	25	1	15.315	4.996	0,745	14.214	11.540	73.882	2.148	
1936	50	116	24	1	16.018	5,157	0,756	14.889	11.228	73.613	913	
1937	49	117	22	—	17.311	5,133	0,751	16.127	11.493	75.985	393	
1938	47	112	19	—	17.132	5,038	0,725	15.877	11.797	79.339	1.489	
1939	46	111	19	1	16.704	5,170	0,730	15.422	11.613	78.555	1.026	
1940	46	110	19	—	14.275	5,406	0,717	13.085	9.683	69.867	1.306	
1941	45	110	18	1	14.888	5,318	0,664	13.539	9.471	73.130	272	
1942	45	109	16	—	13.930	5,157	0,625	12.504	8.709	69.425	460	
1943					12.880	5,041	0,582	11.422	7.939	66.772	327	
1944					6.360				5.193	49.871	(2) 342	
1945					8.532				6.652	56.762	(2) 160	
LIÈGE.												
1935	25	48	7	—	5.188	5,329	0,656	4.854	3.371	26.366	91	
1936	25	47	6	—	5.225	5,441	0,662	4.891	3.450	27.124	33	
1937	25	47	7	—	5.489	5,487	0,649	5.128	3.393	27.721	75	
1938	25	46	5	—	5.523	5,305	0,627	5.138	3.505	28.710	211	
1939	25	46	5	—	5.521	5,416	0,648	5.162	3.473	28.120	97	
1940	25	46	5	—	4.543	5,431	0,635	4.202	2.946	24.395	187	
1941	26	45	4	3	4.414	5,297	0,574	4.059	2.856	25.394	45	
1942	27	49	5	2	4.040	5,143	0,535	3.624	2.491	23.237	81	
1943					3.684	5,008	0,497	3.273	2.280	22.504	69	
1944					2.270	4,606	0,387		1.641	18.212	(2) 80	
1945					2.357	4,890	0,437		1.746	18.207	(2) 57	
BASSIN DE LA CAMPINE.												
1935	7	6	—	1	5.681	7,651	1,073	5.336	2.696	18.657	309	
1936	7	6	—	1	6.274	8,363	1,131	5.892	2.584	18.782	146	
1937	7	6	—	1	6.658	7,747	1,083	6.219	2.842	19.778	218	
1938	7	6	—	1	6.536	7,260	1,035	6.108	3.114	21.361	480	
1939	7	7	—	—	7.238	7,705	1,095	6.801	3.156	21.757	136	
1940	7	7	—	—	6.411	7,532	1,009	5.982	2.912	21.302	209	
1941	7	7	—	—	7.139	7,134	0,917	6.641	3.308	25.334	33	
1942	7	7	—	—	6.821	5,258	0,769	6.287	4.079	27.573	139	
1943					6.920	3,951	0,658	6.342	5.305	31.600	106	
1944					4.873	4,277	0,550		3.729	25.994	(2) 67	
1945					4.836	4,826	0,636		3.654	25.099	(2) 83	

(1) Production vendable = Production nette moins les prélèvements pour la consommation par les mines mêmes.

(2) Y compris le stock de schlamms.

(p) = chiffres provisoires.

TABLEAU 3

Les fours à coke et les fabriques d'agglomérés en Belgique

Sources : *Annales des Mines et Revue du Travail*.

ANNÉES	FOURS A COKE						FABRIQUES D'AGGLOMÉRÉS		
	Nombre d'usines en activité	Nombre de fours en ordre de marche à fin d'année	Production pendant l'année (milliers de tonnes)	Houille consommée		Nombre moyen d'ouvriers occupés pendant l'année	Production annuelle (milliers de tonnes)	Houille consommée pendant l'année (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers occupés pendant l'année
				Consommation totale (milliers de tonnes)	P. c. de la consommation de houille étrangère dans la consommation totale				
1935	28	1.855	4.444	6.620	21,8	3.919	1.369	1.249	787
1936	28	1.874	4.532	7.138	20,8	4.038	1.560	1.419	801
1937	29	1.952	5.522	8.237	32,3	4.325	1.849	1.653	893
1938	29	1.938	4.399	6.694	28,5	4.120	1.712	1.558	873
1939	28	1.917	4.956	7.382	16,9	4.164	1.561	1.424	852
1940	28	1.823	3.945	5.212	8,4	4.017	1.754	1.600	934
1941	26	1.768	4.425	5.791	—	4.091	1.543	1.416	914
1942	22	1.551	4.407	5.791	1,5	4.215	1.127	1.041	747
1943	20	1.443	4.411	5.833	0,5	4.138	1.013	944	634
1944	p		2.045	2.712	2,6	3.237	445	414	504
1945	p		2.029	2.694	16,2	2.917	776	715	489

(p) = chiffres provisoires.

TABLEAU 4

Importations et exportations de houille crue, coke et agglomérés

Source : *Bulletin du commerce avec les pays étrangers*.

ANNÉES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)										VALEURS (millions de francs)						
	HOUILLE CRUE										Coke	Agglomérés de houille	Ensemble (1)	Houille crue	Coke	Agglomérés de houille	Total
	Allemagne	Grande-Bretagne	Pays-Bas	France	Suisse	Pologne	Italie	Provisions de bord navires étrangers	Divers	Total							
Importations :																	
1935	2.255	476	669	228	—	89	—	—	60	3.777	2.279	137	6.863	425	207	16	648
1936	2.411	375	782	105	—	130	—	—	59	3.862	2.557	109	7.284	493	227	14	724
1937	3.733	916	1.041	54	—	380	—	—	43	6.167	3.187	163	10.457	927	362	25	1.314
1938	2.428	667	797	342	—	249	—	—	11	4.494	1.938	95	7.100	740	401	17	1.158
1939	1.749	736	604	347	—	91	—	—	11	3.538	1.988	92	6.204	602	425	16	1.043
1945 (2)	826	33	116	28	—	—	—	—	(3) 471	1.474	317	13	1.898	420	101	6	527
Exportations :																	
1935	—	—	352	2.966	51	—	407	344	159	4.279	919	446	5.875	672	112	64	848
1936	—	—	336	2.977	44	—	790	379	209	4.735	1.251	525	6.833	787	164	79	1.030
1937	—	—	335	3.396	65	—	197	191	132	4.316	1.320	637	6.605	847	245	114	1.206
1938	—	—	519	3.545	81	—	112	271	146	4.674	1.204	627	6.803	840	237	119	1.196
1939	—	—	911	2.941	346	—	168	351	272	4.989	1.630	461	7.522	818	337	76	1.231
1945 (2)	—	—	19	2	9	—	—	6	25	61	159	2	270	26	78	1	105

(1) Le coke et les agglomérés de houille sont comptés pour leur équivalent en houille crue, sur les bases suivantes :

1 tonne de coke = 1,3 tonne de houille;

1 tonne d'agglomérés = 0,9 tonne de houille.

(2) Belgique seule pour les quatre premiers mois 1945.

(3) Importations de houille des Etats-Unis.

Positions tarifaires :

Houille crue, y compris l'anhracite : 185a.

Coke : 185b.

Agglomérés de houille : 185c.

TABLEAU 5

Importations et exportations de coke

Source : *Bulletin du commerce avec les pays étrangers.*

ANNÉES	QUANTITÉS IMPORTÉES OU EXPORTÉES (milliers de tonnes)							VALEURS TOTALES (millions de francs)
	Alle- magne	Pays- Bas	France	Suisse	Suède	Divers	Total	
<i>Importations :</i>								
1935.....	1.763	513	—	—	—	3	2.279	207
1936.....	2.036	505	—	—	—	16	2.557	227
1937.....	2.656	511	—	—	—	20	3.187	366
1938.....	1.544	379	—	—	—	15	1.938	401
1939.....	1.552	424	—	—	—	12	1.988	425
1945 (1).....	245	69	3	—	—	—	317	101
<i>Exportations :</i>								
1935.....	75	49	346	—	177	272	919	112
1936.....	75	48	505	—	265	358	1.251	164
1937.....	85	52	620	—	324	239	1.320	245
1938.....	87	41	616	—	304	156	1.204	237
1939.....	41	52	1.019	—	305	213	1.630	337
1945 (1).....	—	—	155	2	—	2	159	78

(1) Belgique seule pour les quatre premiers mois de 1945.

TABLEAU 6

Salaires bruts moyens par journée de présence

(en francs)

Source : *Annales des Mines.*

	Couchant de Mons	Centro	Charleroi	Namur	Liège	Bassin du Sud	Campine	Le Royaume
<i>Ouvriers à veine.</i>								
1938.....	56,91	60,16	61,17	61,48	63,04	60,41	62,56	60,77
1939.....	55,98	59,94	60,74	62,22	62,77	60,05	63,67	60,69
1940.....	64,01	68,38	69,14	69,83	70,34	68,07	70,09	68,63
1941.....	68,87	73,86	75,02	70,17	75,08	73,15	76,18	73,79
1942.....	74,14	77,14	79,83	77,20	81,76	78,21	73,29	76,89
1943.....	76,56	78,06	82,62	80,44	84,52	80,58	67,52	76,11
<i>Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)</i>								
1938.....	51,92	51,97	54,47	55,04	54,17	53,43	55,44	53,75
1939.....	51,12	51,19	55,39	54,10	53,99	52,87	55,19	53,26
1940.....	57,74	58,13	61,46	61,42	60,97	59,90	61,51	60,20
1941.....	61,54	61,81	66,02	64,16	65,10	63,91	65,50	64,23
1942.....	65,94	65,21	70,46	68,04	69,27	68,02	66,90	67,77
1943.....	66,76	65,23	70,43	69,31	69,02	68,20	65,36	67,41
<i>Ouvriers de la surface</i>								
1938.....	39,72	42,10	39,29	41,15	39,76	39,99	40,17	40,02
1939.....	39,49	41,72	41,56	41,43	39,65	39,75	39,64	39,73
1940.....	42,68	45,13	42,49	44,02	42,54	43,03	42,39	42,90
1941.....	45,02	47,40	45,42	46,34	44,60	45,50	44,07	45,39
1942.....	48,39	49,05	48,16	50,08	47,53	48,41	47,87	48,29
1943.....	49,72	51,45	49,91	51,37	48,92	49,95	49,18	49,77
<i>Ouvriers du fond et de la surface réunis.</i>								
1938.....	48,37	49,00	49,47	50,60	50,10	49,35	50,55	49,54
1939.....	47,74	48,39	50,87	50,09	49,95	48,87	50,23	49,11
1940.....	53,37	54,08	54,81	55,58	55,53	54,57	55,27	54,70
1941.....	56,54	56,99	58,34	58,36	58,62	57,75	58,33	57,87
1942.....	60,44	59,92	61,87	62,32	62,26	61,27	60,53	61,10
1943.....	61,21	60,33	62,52	63,69	62,45	61,81	60,62	61,50

TABLEAU 7

Dépenses en salaires par tonne nette extraite
(en francs)

Source : *Annales des Mines.*

DISTRICTS	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943
Couchant de Mons	46,83	50,52	60,96	68,32	67,29	77,57	88,71	101,73	111,80
Centre	46,75	47,41	57,11	63,45	62,53	72,46	81,81	91,30	100,62
Charleroi	48,62	52,29	62,84	69,48	67,85	76,06	87,73	97,96	104,15
Namur	47,80	51,16	61,04	70,36	71,20	83,41	97,11	105,66	118,—
Liège	53,99	57,78	71,66	79,90	77,09	87,41	102,14	116,27	125,60
Bassin du Sud	49,20	52,29	63,40	70,63	69,05	78,52	90,21	101,76	110,25
Campine	34,50	35,22	43,57	48,23	45,86	54,79	63,62	78,64	92,07
ROYAUME	46,05	48,45	58,98	65,81	63,42	72,55	83,10	95,48	104,95

TABLEAU 8

Dépenses de premier établissement
et résultats d'exploitation

Source : *Annales des Mines.*

ANNÉES	Dépenses de premier établissement (millions de francs)	Résultats d'exploitation globaux (1)	Résultats d'exploitation par tonne (en francs)	
			produite	vendable
LE ROYAUME.				
1935....	132	+ 182	+ 6,8	+ 7,4
1936....	159	+ 297	+ 10,7	+ 11,4
1937....	258	+ 604	+ 20,2	+ 21,7
1938....	239	+ 204	+ 6,9	+ 7,4
1939....	277	+ 418	+ 14,1	+ 15,1
1940....	162	+ 677	+ 28,5	+ 28,8
1941....	205	+ 361 (2)	+ 13,5 (2)	+ 14,7 (2)
1942....	187	- 155 (2)	- 6,2 (2)	- 6,8 (2)
1943....	148	- 245 (2)	- 10,3 (2)	- 11,5 (2)
BASSIN DU SUD.				
1935....	61	+ 110	+ 5,3	+ 5,7
1936....	90	+ 173	+ 8,0	+ 8,6
1937....	141	+ 414	+ 17,8	+ 19,1
1938....	156	+ 135	+ 5,9	+ 6,3
1939....	153	+ 226	+ 10,0	+ 11,9
1940....	83	+ 365	+ 19,1	+ 20,8
1941....	112	+ 66 (2)	+ 3,4 (2)	+ 3,7 (2)
1942....	105	- 200 (2)	- 11,0 (2)	- 12,2 (2)
1943....	80	- 194 (2)	- 11,6 (2)	- 13,0 (2)
HAINAUT.				
1935....	40	+ 80	+ 5,3	+ 5,7
1936....	61	+ 132	+ 8,2	+ 8,8
1937....	97	+ 327	+ 18,9	+ 20,3
1938....	113	+ 104	+ 6,1	+ 6,5
1939....	96	+ 133	+ 10,9	+ 11,9
1940....	64	+ 233	+ 19,8	+ 21,7
1941....	82	+ 63 (2)	+ 4,2 (2)	+ 4,7 (2)
1942....	73	- 149 (2)	- 10,7 (2)	- 11,9 (2)
1943....	50	- 144 (2)	- 11,2 (2)	- 12,6 (2)
LIÈGE.				
1935....	20	+ 27	+ 5,3	+ 5,6
1936....	29	+ 37	+ 7,1	+ 7,5
1937....	44	+ 75	+ 13,6	+ 14,6
1938....	42	+ 24	+ 4,4	+ 4,7
1939....	56	+ 37	+ 6,7	+ 7,2
1940....	18	+ 78	+ 17,2	+ 18,6
1941....	29	+ 2 (2)	+ 0,6 (2)	+ 0,6 (2)
1942....	24	- 43 (2)	- 11,8 (2)	- 13,2 (2)
1943....	38	- 47 (2)	- 12,6 (2)	- 14,2 (2)
LA CAMPINE.				
1935....	71	+ 72	+ 12,7	+ 13,5
1936....	68	+ 124	+ 19,8	+ 21,1
1937....	117	+ 190	+ 28,6	+ 30,6
1938....	133	+ 69	+ 10,5	+ 11,3
1939....	123	+ 192	+ 26,5	+ 28,2
1940....	79	+ 312	+ 48,7	+ 52,2
1941....	93	+ 295	+ 41,3	+ 44,4
1942....	82	+ 46	+ 6,7	+ 7,3
1943....	68	- 60 (2)	- 7,2 (2)	- 7,9 (2)

(1) Excédent de la valeur produite sur les dépenses.

(2) Compte tenu des allocations de la Caisse de Compensation.

TABLEAU 9

Dépenses d'exploitation pour l'ensemble des charbonnages belges

Source : Annales des Mines.

ANNÉES	DÉPENSES D'EXPLOITATION														DÉPENSES DE 1 ^{er} ÉTABLISSEMENT (2)					
	Montants (millions de francs)							Par tonne produite (francs)							Montant en millions de francs	En francs par tonne				
	Salaires	Dépenses afférentes à la main-d'œuvre (1)	Consommation			Achat de mobilier, matériel outils, lampes, etc.	Achat de machines, terrains, etc.	Divers	TOTAL	Salaires	Dépenses afférentes à la main-d'œuvre (1)	Consommation					Achat de mobilier, matériel outils, lampes, etc.	Achat de machines, terrains, etc.	Divers	TOTAL
			Bois	Combustible, énergie électrique	Divers, explosifs							Bois	Combustible, énergie électrique	Divers, explosifs						
LE ROYAUME.																				
1935...	1.221	193	198	152	206	70	82	234	2.356	46,05	7,30	7,48	5,75	7,78	2,63	3,07	8,82	88,88	132	4,97
1936...	1.350	248	222	172	247	77	105	264	2.685	48,45	8,89	7,96	6,18	8,87	2,75	3,76	9,48	96,34	159	5,72
1937...	1.761	324	309	259	339	116	187	320	3.616	58,98	10,85	10,34	8,69	11,37	3,89	6,27	10,73	121,11	258	8,64
1938...	1.947	393	364	278	368	116	197	339	4.002	65,81	13,27	12,31	9,40	12,46	3,92	6,64	11,47	135,28	289	9,75
1939...	1.893	417	336	289	379	110	184	347	3.955	63,42	13,99	11,26	9,67	12,69	3,68	6,16	11,64	132,51	277	9,27
1940...	1.853	398	357	327	417	158	110	369	3.988	72,55	15,60	13,97	12,79	16,31	6,19	4,29	14,45	156,15	162	6,35
1941...	2.221	548	445	395	492	185	141	469	4.898	83,10	20,52	18,66	14,80	18,43	6,93	5,29	17,56	183,29	205	7,68
1942...	2.392	674	438	438	495	180	117	500	5.234	95,48	26,90	17,46	17,43	19,74	7,18	4,68	19,97	208,90	187	7,47
1943...	2.491	706	503	473	562	199	96	517	5.547	104,95	29,76	21,20	19,91	23,68	8,38	4,03	21,78	233,69	148	6,25
BASSIN DU SUD.																				
1935...	1.025	165	156	129	163	42	37	191	1.907	49,20	7,91	7,48	6,18	7,82	2,03	1,78	9,19	91,59	61	2,93
1936...	1.129	207	173	145	189	52	64	210	2.169	52,29	9,58	8,02	6,72	8,76	2,39	2,95	9,75	100,46	90	4,17
1937...	1.471	270	235	219	262	82	95	253	2.887	63,40	11,66	10,12	9,43	11,28	3,55	4,10	10,89	124,43	141	6,09
1938...	1.628	329	281	233	277	80	99	261	3.188	70,63	14,27	12,20	10,12	12,02	3,48	4,31	11,33	133,36	156	6,76
1939...	1.561	344	258	239	281	76	91	263	3.112	69,05	15,21	11,41	10,56	12,41	3,36	4,01	11,65	137,66	153	6,78
1940...	1.502	321	281	268	305	106	50	269	3.101	78,52	16,77	14,68	13,99	15,93	5,53	2,63	14,09	162,14	83	4,34
1941...	1.766	425	357	316	371	110	79	331	3.756	90,21	21,68	18,23	16,15	18,94	5,63	4,04	16,91	191,79	112	5,72
1942...	1.856	514	342	341	369	100	64	330	3.915	101,76	28,18	18,73	18,73	20,21	5,47	3,52	18,09	214,69	105	5,76
1943...	1.854	531	382	372	414	103	45	350	4.051	110,25	31,57	22,69	22,14	24,63	6,12	2,68	20,79	240,87	80	4,75
HAINAUT.																				
1935...	729	120	117	93	119	32	23	127	1.365	47,61	7,83	7,66	6,37	7,76	2,07	1,53	8,31	89,14	40	2,61
1936...	809	152	132	109	136	40	43	141	1.562	50,52	9,48	8,24	6,79	8,47	2,48	2,70	8,82	97,50	61	3,80
1937...	1.053	197	182	160	193	65	63	167	2.080	60,84	11,40	10,49	9,24	11,16	3,74	3,64	9,63	120,14	97	5,58
1938...	1.159	234	217	171	199	61	74	173	2.288	67,65	13,66	12,67	9,96	11,62	3,57	4,33	10,12	133,59	113	6,58
1939...	1.108	240	200	174	205	55	59	171	2.212	66,34	14,34	12,00	10,44	12,25	3,30	3,52	10,26	132,45	96	5,75
1940...	1.079	227	216	195	227	81	37	175	2.240	75,58	15,90	15,14	13,84	15,39	5,66	2,62	12,28	156,95	64	4,49
1941...	1.238	308	279	236	284	84	58	231	2.768	86,54	20,69	18,74	15,87	19,06	5,63	3,88	15,53	185,94	82	5,52
1942...	1.358	371	265	253	275	75	46	229	2.871	97,46	26,63	19,05	18,14	19,73	5,42	3,27	16,43	206,13	78	5,63
1943...	1.362	382	297	283	305	75	30	222	2.955	105,72	29,63	23,08	21,96	23,66	5,79	2,31	17,25	229,40	50	3,87
LIÈGE.																				
1935...	280	42	36	28	43	10	13	61	513	53,99	8,10	7,00	5,47	8,20	2,02	2,50	11,69	98,97	20	3,91
1936...	302	52	39	33	52	11	20	65	574	57,78	9,88	7,39	6,32	9,95	2,12	3,86	12,47	109,79	29	5,53
1937...	393	69	50	54	66	17	32	79	760	71,66	12,49	9,07	9,92	12,12	3,05	5,80	14,44	138,55	44	8,08
1938...	441	89	60	58	75	13	24	81	846	79,90	16,13	10,86	10,51	13,64	3,28	4,32	14,64	153,27	42	7,55
1939...	420	98	53	59	74	20	31	85	846	77,09	17,82	9,66	10,75	13,31	3,57	5,53	15,48	153,21	56	10,06
1940...	397	88	61	65	75	23	12	87	806	87,41	19,32	13,33	14,24	16,49	5,03	2,64	19,06	177,52	18	3,93
1941...	451	110	74	76	84	25	21	92	932	102,14	24,81	16,63	17,15	19,06	5,73	4,67	20,95	211,19	29	6,46
1942...	470	134	72	84	90	23	17	95	985	116,27	33,23	17,93	20,74	22,31	5,73	4,27	23,43	243,91	24	5,99
1943...	463	140	80	85	104	27	15	118	1.031	125,60	37,98	21,68	22,97	28,21	7,33	3,99	32,10	279,86	28	7,62
BASSIN DE LA CAMPINE.																				
1935...	196	29	43	24	43	27	44	42	449	34,50	5,06	7,50	4,19	7,60	4,84	7,80	7,47	78,96	71	12,48
1936...	221	41	49	27	58	25	41	54	515	35,22	6,49	7,77	4,31	9,28	3,98	6,55	8,56	82,16	68	10,90
1937...	290	53	74	41	78	34	92	68	729	43,57	8,02	11,12	6,12	11,63	5,07	13,81	10,16	109,55	117	17,54
1938...	319	64	83	45	91	36	97	78	813	48,23	9,74	12,70	6,85	14,—	5,47	14,88	11,97	124,44	133	20,29
1939...	332	73	78	50	98	34	93	84	843	45,86	10,15	10,83	6,91	13,56	4,67	12,86	11,60	116,44	123	17,06
1940...	351	77	76	59	112	52	59	100	887	54,79	12,08	11,83	9,20	17,46	8,15	9,25	15,53	138,29	79	12,34
1941...	454	124	88	79	122	75	62	138	1.142	63,62	17,31	12,38	11,08	17,03	10,49	8,74	19,34	159,99	93	13,07
1942...	537	160	96	97	126	80	53	170	1.319	78,64	23,46	14,08	14,17	18,47	11,75	7,81	24,99	193,42	82	12,02
1943...	637	175	122	100	148	96	51	167	1.494	92,07	25,35	17,57	14,51	21,40	13,86	7,31	24,18	216,25	68	9,90

(1) Non compris les salaires.

(2) Comprises dans le total des dépenses d'exploitation.

TABLEAU 10

Résultats financiers des sociétés charbonnières
(millions de francs)

ANNÉES	Capitaux frais investis (1)	Solde bénéficiaire (2)	Dividende distribué (2)	Coupons d'obligations mis en paiement (2)
1935....	5	— 64	41	42
1936....	114	138	103	42
1937....	191	233	171	39
1938....	21	357	243	37
1939....	38	180	170	33
1940....	—	315	233	31
1941....	55	358	246	31
1942....	12	190	147	32
1943....	179	— 20	31	31
1944....	79	—150	—	39
1945....	40	—371	—	38

(1) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

(2) Ces chiffres se rapportent uniquement aux charbonnages exploitant en Belgique.

TABLEAU 12

Exécution du programme de répartition des coques en 1945
(moyennes mensuelles par trimestre)
(tonnes)

Source : Ministère des Affaires économiques.

	1er trimestre	2me trimestre	3me trimestre	4me trimestre
Sidérurgie	25.737	43.922	61.581	103.984
Industries diverses	33.908	41.264	45.482	47.296
Population civile	9.274	30.950	11.794	20.780
Exportations	335	3.969	37.579	38.178
Autres destinations	33.074	28.535	30.934	54.120
Écoulement total	102.328	148.640	187.370	264.358

TABLEAU 11

Exécution du programme de répartition des houilles et agglomérés en 1945

(moyennes mensuelles par trimestre)

(tonnes)

Source : Ministère des Affaires économiques.

	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Production	1.136.656	1.075.532	1.268.463	1.732.008
Mise en stocks	+ 37.589	+ 30.561	— 788	— 24.968
	1.174.244	1.106.093	1.267.675	1.707.040
Consommat. propre, charbon gratuit et à prix réduit	— 273.815	— 216.277	— 236.189	— 287.693
Charbon belge à répartir..	900.429	889.816	1.031.486	1.419.347
Importations	+ 32.294	—	+ 86.232	+ 406.085
Charbon à répartir	932.723	889.816	1.117.718	1.825.432
<i>Répartition.</i>				
S.N.C.F.B.	159.379	179.337	149.223	162.570
Ports et soutes	8.064	5.979	8.072	8.621
S.N.C.F.V. et concédés...	8.652	9.569	10.704	8.491
Batterie intérieure	1.612	2.024	1.884	—
Ministère Travaux publics	—	—	—	10.022
Gazogènes mobiles	7.300	5.834	4.828	679
Domestique	203.093	89.414	157.202	609.143
Administration de l'Etat..	9.581	1.208	794	20.341
Armées alliées : britannique et américaine	56.207	11.771	13.300	33.412
Cokeries et usines à gaz..	138.446	197.806	265.872	397.346
Centrales électriques	168.420	164.168	231.335	315.584
Industries alimentaires ..	36.455	47.741	49.563	36.064
Industries diverses + sidérurgie	125.994	162.264	207.039	221.177
Exportation : Hollande ..	—	—	403	376
Luxembourg	12.186	12.701	16.326	—
Suisse	—	—	1.083	256
France	—	—	90	1.350
Écoulement total	932.723	889.816	1.117.718	1.825.432

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. *Législation économique et sociale générale*
- II. *Législation monétaire, bancaire et financière*
- III. *Législation agricole*
- IV. *Législation industrielle*
- V. *Législation du travail*
- VI. *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. *Législation des transports*
- IX. *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. *Législation relative au rationnement et au ravitaillement*
- XI. *Législation en matière de restauration et de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Arrêté du Régent du 8 juillet 1946

déterminant les modalités générales d'application de l'arrêté-loi du 15 novembre 1945, instituant un Fonds national d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs (*Moniteur*, 1^{er} août 1946, p. 6362).

Cet arrêté détermine explicitement les catégories de travailleurs admis à bénéficier de l'intervention du Fonds national institué par l'arrêté-loi du 15 novembre 1945 et fixe la période de référence à considérer pour la détermination des bénéficiaires.

Arrêté du 5 août 1946

portant coordination de la réglementation de la distribution des combustibles (*Moniteur*, 31 août 1946, p. 7248).

Arrêté ministériel du 13 août 1946

relatif à l'application des arrêtés-lois du 28 juin 1946, accordant au personnel statutaire de la S.N.C.B. et au personnel permanent de la R.T.T. le bénéfice de l'aide au rééquipement ménager (*Moniteur*, 16-17 août 1946, p. 6839).

Arrêté ministériel du 22 août 1946

modifiant l'arrêté du 13 août 1946 relatif à l'application des arrêtés-lois du 28 juin 1946, accordant au personnel statutaire de la S.N.C.B. et au personnel permanent de la R.T.T. le bénéfice de l'aide au rééquipement ménager (*Moniteur*, 26-27 août 1946, p. 7184).

II — LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté du Régent du 17 juin 1946

concernant l'admission à la cote des bourses de fonds publics des actions créées en exécution de la loi du 17 octobre 1945 établissant un impôt sur le capital (*Moniteur*, 8 août 1946, p. 6580).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté du 18 août 1946

relatif au froment de la récolte 1945 (Moniteur, 25 août 1946, p. 7109).

Arrêté-loi du 28 août 1946

instituant un régime provisoire en ce qui concerne l'échéance des baux à ferme (Moniteur, 31 août 1946, p. 7246).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté-loi du 8 juillet 1946

prorogeant, en raison des événements de guerre, les délais en matière de propriété industrielle et la durée des brevets d'invention (Moniteur, 5-6 août 1946, p. 6480).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté du Régent du 6 juillet 1946

modifiant l'arrêté du Régent du 11 février 1946, portant approbation des titres I et II du Règlement général pour la Protection du Travail, ainsi que ce règlement (Moniteur, 24 août 1946, p. 7077).

Arrêté du 8 juillet 1946

approuvant le règlement adopté par le conseil d'administration du « Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs » en ce qui concerne le montant des ressources que peuvent retirer de leur travail personnel les mineurs pensionnés (Moniteur, 1^{er} août 1946, p. 6365).

Arrêté-loi du 21 août 1946

modifiant l'arrêté-loi du 14 mai 1946 relatif aux traitements et salaires (Moniteur, 23 août 1946, p. 7017).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté ministériel du 30 juillet 1946

relatif à la distribution de pneumatiques pour vélocipèdes (Moniteur, 14 août 1946, p. 6766).

Arrêté ministériel du 6 août 1946

portant abrogation de la réglementation relative à la distribution des produits manufacturés du tabac (Moniteur, 9 août 1946, p. 6640).

Arrêté du 31 juillet 1946

abrogeant celui du 29 octobre 1945, relatif à l'octroi des licences pour la vente de produits laitiers et d'œufs (Moniteur, 10 août 1946, p. 6673).

Arrêté du 9 août 1946

obligeant les importateurs de benzine-auto et les raffineurs de produits pétroliers à incorporer du benzol dans la benzine vendue en Belgique (Moniteur, 14 août 1946, p. 6768).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté du Régent du 29 juin 1946

relatif au transit des marchandises (Moniteur, 9 août 1946, p. 6639). — *Erratum* (Moniteur, 22 août 1946, p. 6945).

Loi du 8 juillet 1946

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 3 août 1946, p. 6414).

Article unique. — Est ratifié l'arrêté royal du 20 décembre 1939, concernant le régime douanier de certaines catégories de tissus de coton.

Arrêté ministériel du 10 juillet 1946

relatif à l'exportation des prunes pour une destination autre que le Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur, 9 août 1946, p. 6642).

Arrêté du Régent du 11 juillet 1946

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 15 août 1946, p. 6799).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté ministériel du 29 juin 1946

approuvant les modifications apportées au règlement d'exploitation du Comité provisoire de Gestion des Transports urbains de l'Agglomération bruxelloise (Moniteur, 19-20 août 1946, p. 6896).

Arrêté ministériel du 29 juin 1946

approuvant les modifications apportées au règlement d'exploitation du Comité provisoire de Gestion des Tramways d'Anvers et Environs (Moniteur, 19-20 août 1946, p. 6897).

Arrêté-loi du 8 juillet 1946

permettant à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux d'établir des services de transport automobile de marchandises par route (Moniteur, 18 août 1946, p. 6861).

Arrêté-loi du 28 août 1946

portant abrogation de la réglementation relative à la circulation des véhicules automobiles et à l'usage des carburants et lubrifiants pour véhicules automobiles, faisant l'objet de l'arrêté-loi du 24 octobre 1944 (Moniteur, 30 août 1946, p. 7213).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté ministériel du 17 mai 1946

décrétant une réduction générale de 10 p. c. des prix des produits de consommation et de certaines prestations. — *Erratum* (Moniteur, 8 août 1946, p. 6578).

Arrêté ministériel du 15 juin 1946

modifiant et complétant l'article 2, § 45, de l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles. — *Erratum* (Moniteur, 5-6 août 1946, p. 6498).

Arrêté ministériel du 4 juillet 1946

fixant les prix maxima de vente des chaussures. — *Erratum* (Moniteur, 16-17 août 1946, p. 6838).

Arrêté ministériel du 20 juillet 1946

complétant et modifiant, en ce qui concerne les sucres et cassonades de candi et certaines bières, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles (Moniteur, 1^{er} août 1946, p. 6354). — *Erratum* (Moniteur, 8 août 1946, p. 6578).

Arrêté ministériel du 27 juillet 1946

réglémentant les prix des pommes de terre mi-hâtives indigènes livrées par le producteur à partir du 3 août 1946 (Moniteur, 2 août 1946, p. 6381).

Arrêté ministériel du 28 juillet 1946

réglémentant les prix maxima des radicelles de malt et du malt d'orge de brasserie (Moniteur, 16-17 août 1946, p. 6837).

Arrêté ministériel du 29 juillet 1946

fixant les prix des boissons débitées et des pâtisseries vendues dans les hôtels, restaurants, pâtisseries, cafés et tous autres débits de boissons (Moniteur, 1^{er} août 1946, p. 6355). — Errata (Moniteur, 8 août 1946, p. 6578).

Arrêté ministériel du 29 juillet 1946

plaçant les vins, liqueurs et spiritueux importés sous le régime du prix normal (Moniteur, 5-6 août 1946, p. 6496).

Arrêté ministériel du 30 juillet 1946

fixant les prix maxima des graines de chanvre (Moniteur, 5-6 août 1946, p. 6497).

Arrêté ministériel du 30 juillet 1946

modifiant et complétant, en ce qui concerne les bières, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles (Moniteur, 5-6 août 1946, p. 6497).

Arrêté ministériel du 30 juillet 1946

complétant celui du 8 juillet 1946, réglémentant les prix de la gueuze-lambic (Moniteur, 8 août 1946, p. 6577).

Arrêté ministériel du 6 août 1946

relatif aux prix de remorquage à appliquer pour tout contrat de remorquage conclu à l'intervention du Groupement belge du Remorquage (Moniteur, 9 août 1946, p. 6646).

Arrêté ministériel du 6 août 1946

relatif aux taux des frets et aux prix de location à appliquer pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur, 9 août 1946, p. 6647).

Arrêté ministériel du 9 août 1946

relatif à la réglementation des prix des produits de l'industrie du fer et de l'acier (Moniteur, 14 août 1946, p. 6766).

Vu l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays;

Revu l'arrêté ministériel du 6 novembre 1944, relatif à la réglementation des prix des produits de l'industrie du fer et de l'acier;

Considérant que les prix actuellement en vigueur doivent être réadaptés par suite de l'augmentation des prix des charbons et des coques due à la suppression des subsides aux charbonnages,

Arrête :

Article 1^{er}. — Il est défendu d'offrir en vente, d'acheter ou de vendre les produits énumérés ci-après à des prix supérieurs à ceux fixés par le présent arrêté.

Art. 2. — Les prix maxima de vente par les producteurs sont :

A. — Prix de base :

a) Fontes :

1. Fonte de moulage phosphoreuse : fr. 1.920/1.000 kg., départ Athus frontière ou parité.

2. Fonte de moulage semi-phosphoreuse : fr. 2.130/1.000 kg., par charge complète, rendu franco wagon gare de la S.N.C.B. la plus proche du lieu de destination.

3. Fonte hématite de moulage : fr. 2.600/1.000 kg. par charge complète, rendu franco wagon gare de la S.N.C.B. la plus proche du lieu de destination.

4. Fonte hématite d'affinage et fonte Spiegel : fr. 2.450/1.000 kg. par charge complète, rendu franco wagon gare de la S.N.C.B. la plus proche du lieu de destination.

b) Demi-produits :

Les prix ci-dessous s'entendent pour de l'acier doux Thomas ordinaire, sans prescriptions de caractéristiques :

1. Lingots : 2.100 francs.

2. Blooms et brames : 2.400 francs.

3. Billettes : 2.450 francs.

4. Largets : 2.650 francs.

Ces prix s'entendent par 1.000 kg. de produits de base, par charge complète, rendu franco wagon gare de la S.N.C.B. la plus proche du lieu de destination ou franco quai de déchargement pour expédition par eau.

c) Produits laminés :

Les prix ci-dessous s'entendent par 1.000 kg. de produits de base en acier doux Thomas ordinaire sans prescriptions de caractéristiques, et pour livraison par charge complète, rendu franco wagon gare de la S.N.C.B. la plus proche du lieu de destination ou franco quai de déchargement pour expédition par eau :

1. Profilés : 3.050 francs.

2. Aciers marchands : 3.150 francs.

3. Tôles fortes, moyennes et larges plats : 3.250 fr.

4. Tôles fines : a) recuites en fours ouverts, base 2 mm. à 2,90 mm. : 3.900 francs; b) recuites en vases clos, base 2 mm. à 2,99 mm. : 4.150 francs.

5. Fil machine : 3.250 francs.

6. Feuillards et bandes à tubes : 3.550 francs.

7. Matériel de voies lourd : les prix ci-dessous s'entendent pour des fournitures de stocks ou de fraîches fabrications de matériel de premier choix, sans conditions de qualité ni de réception autres que celle au point de vue aspect et dimensions :

a) Rails Vignole : 3.600 francs par 1.000 kg. par lot de 500 tonnes et plus par profil;

b) Rails à gorge : 4.600 francs par 1.000 kg. par lot de 500 tonnes et plus par profil;

c) Traverses : 3.780 francs par 1.000 kg. par lot de 500 tonnes et plus par profil;

d) Eclisses et plaques :

1° pour rails Vignole : 4.320 francs par 1.000 kg. par lot de 100 tonnes et plus par profil;

2° pour rails à gorge : 5.520 francs par 1.000 kg. par lot de 100 tonnes et plus par profil.

8. Matériel de voies léger : Les prix ci-dessous s'entendent pour du matériel de premier choix :

a) Rails seuls avec perçage normal, rails simplement coupés à longueurs, avec tolérances usuelles, sans fraisage des abouts, avec pourcentage habituel de barres courtes, soit 7,50 p. c. : 3.200 francs par 1.000 kg. ;

b) Eclisses correspondantes, supplémentaires ou isolées : fr. 6.400/1.000 kg. ;

c) Traversines : 3.600 francs pour traversines plates et ondulées jusque 105 mm. de large x 5 mm. et plus, et pour traversines de 120 mm. de toutes épaisseurs.

B. — Extras.

Les extras de dimension, qualité et autres, seront établis par barèmes à soumettre à l'approbation du Ministre des Affaires économiques.

Art. 3. — Toute modification des conditions de livraison, d'exécution, de paiement ou autres, de nature à rendre plus onéreuse l'acquisition des produits, est interdite.

Art. 4. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont recherchées, constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions des chapitres II et III de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, modifié et complété par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai et des 7 et 29 juin 1946, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, sans préjudice de l'application des dispositions de l'arrêté-loi du 14 avril 1945, modifié par les arrêtés-lois des 14 et 18 mai 1946, relatif à la fermeture des entreprises qui enfreignent la réglementation relative à l'approvisionnement du pays.

Art. 5. — Le présent arrêté abroge celui du 6 novembre 1944, relatif à la réglementation des prix des produits de l'industrie du fer et de l'acier.

Art. 6. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} août 1946.

Arrêté du 9 août 1946

fixant les prix maxima des dérivés primaires et secondaires du goudron de houille et des dérivés des huiles légères de débenzolage du gaz, au départ des usines de distillation (Moniteur, 14 août 1946, p. 6768). — Erratum (Moniteur, 29 août 1946, p. 7193).

Arrêté du 9 août 1946

fixant les prix des coques, au départ des cokeries (Moniteur, 14 août 1946, p. 6770). — Erratum (Moniteur, 29 août 1946, p. 7193).

Arrêté ministériel du 9 août 1946

réadaptant les prix de l'énergie électrique en fonction de l'augmentation du prix des charbons (Moniteur, 14 août 1946, p. 6771).

Arrêté ministériel du 9 août 1946

fixant les prix maxima du gaz destiné à la distribution publique (Moniteur, 14 août 1946, p. 6773). — Erratum (Moniteur, 29 août 1946, p. 7193).

Arrêté du 9 août 1946

fixant le mode d'établissement des prix de vente dans le négoce en matériaux de construction (Moniteur, 19-20 août 1946, p. 6894).

Arrêté ministériel du 12 août 1946

modifiant, en ce qui concerne le lait entier et la crème de lait, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946 portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles (Moniteur, 16-17 août 1946, p. 6838).

Arrêté ministériel du 14 août 1946

modifiant les prix à percevoir pour le transport de voyageurs sur les lignes de tramways et de trolleybus (Moniteur, 21 août 1946, p. 6915).

Arrêté ministériel du 16 août 1946

complétant, en ce qui concerne les prix de la pâtisserie, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946 portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles (Moniteur, 21 août 1946, p. 6910).

Arrêté ministériel du 16 août 1946

réglementant les prix maxima du battage et des pailles de la récolte 1946 et fixant les prix maxima des céréales indigènes de la récolte 1946 à appliquer jusqu'au 15 novembre 1946 (Moniteur, 21 août 1946, p. 6911).

Arrêté ministériel du 17 août 1946

modifiant et complétant, en ce qui concerne le sel alimentaire, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles (Moniteur, 21 août 1946, p. 6912).

Arrêté ministériel du 22 août 1946

coordonnant, modifiant et assouplissant la réglementation de prix des champagnes, vins, vins de liqueur, apéritifs, liqueurs et spiritueux (Moniteur, 24 août 1946, p. 7075).

Arrêté ministériel du 27 août 1946

modifiant celui du 1^{er} octobre 1945, fixant les prix maxima des bois indigènes en grumes (Moniteur, 29 août 1946, p. 7192).

X — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

Arrêté ministériel du 30 juillet 1946

relatif à la distribution de pneumatiques pour vélocipèdes (Moniteur, 14 août 1946, p. 6766).

Arrêté ministériel du 6 août 1946

portant abrogation de la réglementation relative à la distribution des produits manufacturés du tabac (Moniteur, 9 août 1946, p. 6640).

Arrêté du 10 août 1946

relatif au rationnement en matière de savon (Moniteur, 15 août 1946, p. 6798).

Arrêté du 15 août 1946

relatif à l'approvisionnement en chaussures des femmes enceintes (Moniteur, 24 août 1946, p. 7074).

Arrêté ministériel du 17 août 1946

fixant les rations de combustibles à usage domestique pour les mois d'août et septembre (Moniteur, 21 août 1946, p. 6912).

Arrêté du 24 août 1946

rendant la liberté au commerce de la viande chevaline (Moniteur, 30 août 1946, p. 7216).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						
	Acceptat. de banques prétabl. visées par B.N.B., traites accept. ou docum. représentat. d'import. ou d'export. de marchandises	Traités acceptés domiciliés en banque et warrants	Traités acceptés non domiciliés en banque	Traités non acceptés	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en réglem. des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	
Moyennes annuelles :												
1944.....	1,—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	3,50	3,—	0,65
1945.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,46	2,58	3,—	3,50	3,—	0,62
Moyennes mensuelles :												
1945 Juillet.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Août.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Septembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Octobre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Novembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Décembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
1946 Janvier.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Février.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Mars.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Avril.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Mai.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Juin.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Juillet.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Août.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Septembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5

(*) Quotité de l'avance en septembre 1946 :

Certificats de trésorerie à 4, 8 et 12 mois et plus	95 %	Autres effets publics	80 %
Obligations décennales (1940-1950)	90 %	Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octobre 1941).	80 %
Certificats de trésorerie à 5 ans 3 1/2 % (1941-1946)	90 %	Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 février 1942).	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942)	90 %	Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943)	90 %		
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %		
Bons de caisse à 1 an de la S.N.C.I.	95 %		
Bons de caisse de la Caisse Nationale de Crédit aux Classes moyennes, à 1 an d'échéance maximum	95 %		

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie Comptes de dépôts à 1 an
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 20.000 fr. (1)	20 000 à 100.000 fr. (1)	au delà de 100.000 fr.	
Moyennes annuelles :									
1944.....	0,50	0,81	1,01	1,27	1,53	3,—	1,50	0,50	2,25
1945.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,03
Moyennes mensuelles :									
1945 Juillet.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Août.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Septembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Octobre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Novembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Décembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
1946 Janvier.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Février.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Mars.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Avril.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Mai.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Juin.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Juillet.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Août.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Septembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—

(*) Moyenne de quatre banques.

(1) A partir du 1^{er} juillet 1946, le taux des dépôts est de 3 % jusqu'à 30.000 francs et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 francs.

r : Chiffres rectifiés.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,0625	42 3/4		
1944 31 décembre	168/0	35	74. 2	296/6	(1) 23,50	44 3/4	132. 4	63
1945 31 décembre	172/3	35	81. 8	326/0	44,—	70 5/8	134. 4	64
Moyennes mensuelles :								
1945 Juillet	172/3	35	78.10	314/5	25,50	44 3/4	136.12	66
Août	172/3	35	72. 6	289/6	25,50	44 3/4	128. 5	62
Septembre	172/3	35	74. 1	298/6	30,125	52,—	128. 3	62
Octobre	172/3	35	76. 7	305/9	44,—	70 5/8	132. 2	63
Novembre	172/3	35	81. 5	325/3	44,—	70 5/8	132.14	64
Décembre	172/3	35	82. 2	328/6	44,—	70 5/8	133.14	64
1946 Janvier	172/3	35	86. 9	346/3	44,—	70 5/8	138. 1	66
Février	172/3	35	90.10	362/6	44,—	70 5/8	145. 0	70
Mars	172/3	35	94. 1	376/3	44,—	70 5/8	153. 4	74
Avril	172/3	35	98. 2	392/6	44,—	70 5/8	163. 7	78
Mai	172/3	35	105. 8	422/0	44,—	70 5/8	181. 2	87
Juin	172/3	35	105. 8	422/0	44,—	70 5/8	175. 4	84
Juillet	172/3	35	94. 2	376/6	44,—	83 5/8	160.15	77
Août	172/3	35	96. 6	386/6	53,93	90 1/8	166.11	80
Septembre	172/3	35	99. 7	397/9	55,50	90 1/8	166. 8	80

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 rouble = 16 annas; 1 rouble = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 30 SEPTEMBRE 1946

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel	Transferts		Billets (2)	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	176,625	176,50	176,75	175,85	176,80
1 dollar U. S. A.	—	43,70	43,96	43,50	44,—
1 dollar canadien	—	39,89	39,95	39,70	40,10
100 francs français	36,7969	36,75	36,84	36,40	36,95
100 florins Pays-Bas	1.652,—	1.648,—	1.656,—	1.635,—	1.662,—
100 francs congolais	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne suédoise	10,4512	10,42	10,48	10,35	10,50
1 franc suisse	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
1 couronne danoise	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90
100 escudos	176,625	175,75	177,60	175,—	178,—
100 couronnes tchéco-slovaques	87,655	87,39	87,92	86,80	88,50
100 livres	43,827 (1)			19,—	20,—
100 pesetas	400,—			—	—

Pour les transferts, il convient de tenir compte du quota de péréquation actuellement de 125 %. Le taux des transferts est ainsi ramené à 100 livres = 19,48 F. B.

Cours applicable pour les versements en francs belges au compte de l'Instituto Espanol de Moneda Extranjera.

(1) Cours officiel.

(2) Les billets français et néerlandais achetés par les banques agréées suivant les règles fixées par l'Institut belgo-luxembourgeois du Change sont repris par la Banque Nationale de Belgique.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} mai 1940	31 août 1944	1 ^{er} août 1946	2 sept. 1946	1 ^{er} octobre 1946
I. — Dette intérieure directe de l'État belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 2 1/2 %	100,—	51,75	83,50	66,50	66,—	65,60
Dette 3 % 2 ^e série	100,—	65,80	99,65	89,20	89,50	89,90
Dette 3 1/2 % 1937	100,—	69,25	100,60	84,75	84,70	84,50
Dette 3 1/2 % 1943	100,—	—	95,—	81,75	81,—	80,40
Dette unifiée 4 %	100,—	79,50	109,50	92,40	92,20	91,80
Emprunt de la Libération, 4 % 1945	100,—	—	—	90,60	90,50	90,—
Obligations décennales (1940-1950), 4 %	100,—	—	102,75	100,10	100,—	100,40
Certificats de Trésorerie à 5 ans, 3 1/2 % 1941-1946	100,—	—	103,25	99,90	—	—
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 % 1942	100,—	—	103,75	100,45	100,60	101,30
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 % 1943	100,—	—	101,85	98,40	99,—	99,10
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 % 1944	100,—	—	100,10	93,65	93,10	93,50
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	901,—	1.303,—	1.070,—	1.070,—	1.087,—
Emprunt à lots 1938 (3 1/2 % jusqu'en 1947; ensuite 4 %)	500,—	411,—	591,—	499,—	496,—	501,—
Emprunt à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	—	1.031,—	933,—	934,—	920,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'État (Intérêts à bonifier).						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	443,—	633,—	535,—	531,—	533,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 %	500,—	511,—	751,—	705,—	722,—	687,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	510,—	711,—	692,—	685,—	680,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	391,—	640,—	548,—	561,—	547,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 % coup. janvier-juillet	100,—	56,—	93,25	74,30	72,—	71,—
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 1/2 % 1943	100,—	—	94,65	85,20	84,60	83,80
III. — Dette directe de la Colonie (titres bloqués, liquidés par transfert).						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	129,50	340,—	307,—	300,—	300,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1904, 3 %	100,—	64,45	90,25	82,50	82,—	80,—
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	77,50	106,35	92,75	92,15	92,—
(*) Dette coloniale 1937, 3 1/2 %	100,—	65,50	97,50	84,10	83,75	83,55

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

15

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

DATES	Indice général	Assurances, banques et soc. à port.	Entr. immobil., hypothécaires et hôtelières	Tranways, chemins de fer et vicinaux	Tranways et électricité (trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zincs, plombs, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Construction	Produits chimiques	Divers
Indices par rapport aux cours du mois précédent															
1946 2 septembre ... p	101	102	103	106	99	99	104	96	102	104	105	101	103	105	102
1 ^{er} octobre ... p	93	95	90	91	90	89	94	94	90	91	95	96	92	93	94
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100															
1945 1 ^{er} août	306	274	417	251	261	199	259	323	220	408	412	402	501	291	312
4 septembre	293	258	427	235	240	185	242	306	213	385	411	395	467	306	310
1 ^{er} octobre	265	232	396	217	214	170	225	260	184	325	375	359	397	281	282
5 novembre	248	213	352	195	203	159	214	239	170	313	349	338	370	265	266
3 décembre	255	209	344	190	205	167	217	262	173	336	360	345	404	268	271
1946 3 janvier	259	212	346	178	204	159	230	254	174	344	384	359	418	282	277
1 ^{er} février ... p	245	196	334	159	185	149	222	223	164	329	358	348	419	276	280
1 ^{er} mars ... p	256	208	331	160	198	166	235	245	175	342	370	352	423	287	283
1 ^{er} avril ... p	265	217	340	164	198	176	252	265	178	352	382	361	429	303	300
2 mai ... p	273	223	350	156	188	169	268	259	198	349	414	367	464	322	323
3 juin ... p	264	211	336	151	192	164	254	234	186	342	404	354	444	311	312
1 ^{er} juillet ... p	252	202	314	142	188	158	236	225	177	313	386	342	433	295	295
1 ^{er} août ... p	263	208	319	143	194	161	249	233	185	321	387	365	449	313	304
2 septembre ... p	267	212	330	151	192	159	259	224	187	332	405	370	463	329	309
1 ^{er} octobre ... p	249	201	296	137	174	142	243	210	170	304	386	353	425	306	291

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

PÉRIODES	BRUXELLES (*)			ANVERS			BRUXELLES ET ANVERS	
	Nombre de séances	Milliers de titres traités	Capitaux traités (millions de francs)	Nombre de séances	Milliers de titres traités	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres traités	Capitaux traités (millions de francs)
1944 (1)	167	4.666	7.231	166	192	2.252	4.858	9.483
1945 (1)	134	3.908	6.810	137	123	1.629	4.031	8.439
1945 Juillet	20	877	1.533	21	24	289	901	1.822
Août	21	996	1.741	19	24	253	1.020	1.994
Septembre	19	481	827	19	19	197	500	1.024
Octobre	22	462	814	23	18	224	480	1.038
Novembre	18	419	723	19	14	260	433	983
Décembre	19	275	484	18	12	164	287	648
1946 Janvier	21	552	1.053	21	22	366	574	1.419
Février	20	569	1.036	20	21	313	590	1.349
Mars	21	462	790	21	18	212	480	1.002
Avril	20	710	1.238	20	21	238	731	1.476
Mai	20	809	1.363	20	23	273	832	1.636
Juin	19	474	805	18	17	189	491	994
Juillet	22	524	944	22	20	231	544	1.175
Août	20	579	1.075	17	16	189	595	1.264
Septembre	21	528	886	21	20	237	548	1.127

(*) En 1944, cette statistique concerne le volume des transactions en titres à revenu variable et celui des transactions en titres à revenu fixe, à l'exception : a) des dettes directes de l'Etat; b) des Dommages de Guerre 1922; c) de l'ensemble des dettes coloniales émises de 1887 à 1937. Ensuite, elle tient uniquement compte des obligations et des actions.

(1) Les bourses ont été fermées du 1^{er} septembre 1944 au 3 juin 1945 inclus.

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dettes unifiées	Dettes coloniales 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dettes unifiées	Dettes coloniales 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1945 1 ^{er} août	99,70	99,65	101,03	100,16	102,90	4,01	4,01	3,96	3,99	4,37	102,96	4,27
4 septembre	99,90	99,90	100,68	99,55	102,85	4,00	4,00	3,98	4,01	4,38	102,73	4,28
1 ^{er} octobre	100,—	100,—	100,78	98,79	102,86	4,00	4,00	3,97	4,04	4,38	102,37	4,29
5 novembre	100,—	100,—	100,06	96,76	100,77	4,00	4,00	4,00	4,13	4,47	100,21	4,39
3 décembre	100,—	100,—	99,50	97,40	100,38	4,00	4,00	4,02	4,10	4,48	99,91	4,40
1946 3 janvier	100,—	100,—	98,54	96,77	99,92	4,00	4,00	4,06	4,13	4,50	99,08	4,43
1 ^{er} février	100,—	100,—	p 97,31	p 96,71	p 100,05	4,00	4,00	p 4,11	p 4,14	p 4,50	p 99,38	p 4,47
1 ^{er} mars	100,—	99,80	p 96,92	p 96,37	p 100,31	4,00	4,01	p 4,13	p 4,15	p 4,49	p 99,55	p 4,46
1 ^{er} avril	100,—	99,80	p 97,07	p 96,16	p 100,98	4,00	4,01	p 4,12	p 4,16	p 4,46	p 99,87	p 4,45
2 mai	100,—	99,80	p 96,94	p 95,11	p 100,32	4,00	4,01	p 4,13	p 4,21	p 4,49	p 99,20	p 4,48
3 juin	100,—	99,75	p 96,62	p 94,55	p 99,57	4,00	4,01	p 4,14	p 4,23	p 4,52	p 98,59	p 4,51
1 ^{er} juillet	94,75	96,50	p 95,17	p 93,12	p 98,11	4,22	4,14	p 4,20	p 4,30	p 4,59	p 97,08	p 4,58
1 ^{er} août	92,40	92,75	p 93,45	p 91,27	p 98,78	4,33	4,31	p 4,28	p 4,38	p 4,56	p 97,17	p 4,57
2 septembre	92,20	92,15	p 92,72	p 91,79	p 98,30	4,34	4,34	p 4,31	p 4,36	p 4,58	p 96,84	p 4,59
1 ^{er} octobre	91,80	92,—	p 92,12	p 92,04	p 98,57	4,36	4,35	p 4,34	p 4,35	p 4,57	p 97,02	p 4,58

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1944.....	130	207.615	172.348	733	300.330	284.492	195	472.412	456.156	410.798
1945.....	870	749.335	512.803	1.542	423.196	382.670	279	1.307.765	602.926	482.024
1945 8 premiers mois.....	469	331.587	234.926	895	232.203	210.519	117	299.416	270.451	220.482
1946 8 premiers mois.....	849	1.049.902	800.982	1.448	419.517	373.846	365	1.808.309	1.248.282	997.055
1945 Juin.....	62	57.501	43.417	129	28.168	26.536	18	42.532	36.158	27.201
Juillet.....	74	60.411	45.812	130	37.640	34.380	23	10.338	53.231	46.933
Août.....	83	76.736	48.034	132	34.073	30.344	15	9.775	22.110	18.230
Septembre.....	95	116.134	63.275	129	34.128	30.796	25	25.025	23.555	16.245
Octobre.....	92	86.305	65.975	160	48.355	40.990	42	32.440	49.410	43.205
Novembre.....	86	60.055	41.077	161	44.108	40.660	39	101.000	252.279	31.257
Décembre.....	128	155.254	107.550	197	64.402	59.705	56	850.084	207.231	170.835
1946 Janvier.....	124	163.542	145.088	184	53.220	44.963	21	302.565	96.350	95.364
Février.....	106	81.497	61.064	167	44.762	40.331	42	80.500	99.208	78.612
Mars.....	94	91.830	67.312	202	61.945	50.016	42	198.936	141.866	127.141
Avril.....	101	136.355	82.822	200	47.556	43.383	51	127.883	107.437	55.860
Mai.....	105	145.585	72.863	189	57.108	51.979	74	756.510	433.101	393.316
Juin.....	117	122.462	109.786	181	40.127	36.414	44	140.715	155.523	106.046
Juillet.....	122	245.240	206.588	209	72.159	67.864	56	109.635	93.241	76.505
Août.....	80	63.391	55.459	127	42.640	38.896	35	91.565	121.556	64.205

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au rembour- sement d'anciens emprunts (4)	Émissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1944.....	27	636.600	1.600.701	2.832	471.804	31.793	43.567	959.991
1945.....	30	1.093.840	2.869.297	140.699	647.526	17.065	11.989	1.935.456
1945 8 premiers mois.....	15	308.000	1.142.241	336	359.062	2.720	11.989	600.492
1946 8 premiers mois.....	26	588.300	3.306.001	57.947	739.301	145.782	14.008	1.919.039
1945 Juin.....	1	4.000	125.827	6	38.236	—	—	62.924
Juillet.....	—	—	151.282	—	39.953	180	—	86.992
Août.....	2	17.000	149.919	330	47.818	—	—	66.120
Septembre.....	6	451.840	625.657	—	44.160	699	—	517.297
Octobre.....	3	61.000	245.070	750	72.696	2.288	—	136.936
Novembre.....	2	200.000	356.442	313	36.662	3.512	—	273.133
Décembre.....	4	73.000	499.887	139.300	134.946	7.846	—	407.598
1946 Janvier.....	3	151.000	464.112	900	122.104	—	—	315.211
Février.....	—	—	225.467	5.035	71.577	507	—	112.958
Mars.....	2	62.000	357.641	4.517	104.972	26.794	—	179.220
Avril.....	5	49.150	340.498	3.114	68.249	2.520	—	163.566
Mai.....	6	135.150	770.944	27.327	79.774	18.934	—	581.927
Juin.....	4	55.000	373.112	280	78.943	51.300	14.008	163.275
Juillet.....	3	90.000	500.640	3.387	165.093	13.924	—	265.327
Août.....	3	46.000	273.587	13.387	48.589	31.803	—	137.555

- (1) Non comprises dans les montants libérés.
(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(3) Compris dans les augmentations de capital.
(4) Compris dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.
(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
 Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
 du capital nominal émis ou annulé
 (milliers de francs)

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JUILLET 1946

Belgique	120	125.240	86.588	209	72.159	67.864	53	67.635	85.741	69.005	3	90.000	—	3.387	94.153	13.174	19.839	4.000	—
Belgique et étranger ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo belge	2	120.000	120.000	—	—	—	3	42.000	7.500	7.500	—	—	—	—	70.940	750	—	—	13.000
TOTAUX	122	245.240	206.588	209	72.159	67.864	56	109.635	93.241	76.505	3	90.000	—	3.387	165.093	13.924	19.839	4.000	13.000

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	92	44.265	32.989	199	50.119	47.902	33	54.335	14.716	14.016	—	—	—	36.	43.898	2.416	10.193	—	—
de 1 à 5 millions ..	24	48.875	35.381	10	22.040	19.912	18	37.280	39.870	27.334	—	—	—	3.020	36.920	4.008	9.646	4.000	3.000
de 5 à 10 millions ..	3	20.100	12.210	—	—	—	4	17.900	26.775	23.275	—	—	—	—	13.335	7.500	—	—	10.000
de 10 à 20 millions ..	1	12.000	6.000	—	—	—	1	120	11.880	11.880	1	15.000	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions ..	1	40.000	40.000	—	—	—	—	—	—	—	2	75.000	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions ..	1	80.000	80.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70.940	—	—	—	—	—
plus de 100 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	122	245.240	206.588	209	72.159	67.864	56	109.635	93.241	76.505	3	90.000	—	3.387	165.093	13.924	19.839	4.000	13.000

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

AOUT 1946

Belgique	80	63.391	55.459	127	42.640	38.896	35	91.565	121.556	64.205	3	46.000	—	13.387	48.589	31.803	9.737	—	460
Belgique et étranger ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	80	63.391	55.459	127	42.640	38.896	35	91.565	121.556	64.205	3	46.000	—	13.387	48.589	31.803	9.737	—	460

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	66	30.091	25.737	121	29.490	27.606	24	9.840	8.518	7.248	—	—	—	—	25.792	965	6.637	—	460
de 1 à 5 millions ..	14	33.300	29.722	6	13.150	11.290	6	40.725	12.244	8.244	—	—	—	—	22.797	4.144	3.100	—	—
de 5 à 10 millions ..	—	—	—	—	—	—	2	1.000	15.596	15.694	1	6.000	—	—	—	6.694	—	—	—
de 10 à 20 millions ..	—	—	—	—	—	—	1	20.000	20.000	20.000	2	40.000	—	—	—	20.000	—	—	—
de 20 à 50 millions ..	—	—	—	—	—	—	2	20.000	65.100	13.018	—	—	—	13.387	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	80	63.391	55.459	127	42.640	38.896	35	91.565	121.556	64.205	3	46.000	—	13.387	48.589	31.803	9.737	—	460

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
 (2) Comprises dans les augmentations de capital.

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)

(Emprunts à long terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (2)

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger
	millions de francs	millions	
1944	1.000	—	—
1945	13.112	\$ can. 18	—
1946 Février	—	\$ can. 1	—
Mars	—	\$ U.S. 25	—
Avril	300	\$ U.S. 10	—
Mai	600	\$ U.S. 12	—
400	400	\$ U.S. 4	—
400	400	\$ U.S. 19	—
400	400	\$ can. 9	—
400	400	\$ can. 7	—
Juin	—	\$ U.S. 11	—
Juillet	1.500	\$ can. 3	—
450	450	\$ U.S. 3	—
400	400	\$ U.S. 4	—
400	400	\$ U.S. 3	—

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES	
	Prélèvements sur comptes	Remboursements nets	Avances nettes	Remboursements nets
(milliers de francs)				
1944	1.024.816	68.923	571.819	259.964
1945	1.781.174	41.506	740.481	597.286
1946 Juillet	219.457	1.657	35.554	7.784
Août	144.832	813	25.981	19.192
Septembre ..	127.819	163	95.137	24.315
Octobre	205.904	603	22.025	61.427
Novembre	171.152	253	64.436	60.039
Décembre	242.989	29.193	62.868	100.725
1946 Janvier	77.642	1.375	128.750	119.766
Février	92.342	10.942	153.490	130.348
Mars	78.104	1.649	179.008	118.413
Avril	77.531	1.105	134.371	43.756
Mai	64.741	150.566	98.425	93.291
Juin	54.000	164.874	90.316	39.827
Juillet	78.070	1.418	73.766	10.729
Août	124.556	1.065	113.207	22.875
Septembre ..	84.835	25.234	94.945	34.999

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
(milliers de fr)	
1944 Moyenne mens.	146.620
1945 Moyenne mens.	248.236
1946 Juillet	273.410
Août	296.285
Septembre	291.084
Octobre	375.585
Novembre	392.200
Décembre	444.904
1946 Janvier	430.843
Février	467.612
Mars	534.342
Avril	575.290
Mai	700.643
Juin	668.968
Juillet	794.033
Août	721.505
Septembre	667.291

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(2) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

18
19
20

LES FINANCES PUBLIQUES
I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE
(millions de francs)

NATURE	31 mars 1940	30 juin 1945	30 sept. 1945	31 déc. 1945	31 mars 1946	30 juin 1946	30 sept. 1946
A. — Dette consolidée :							
Dette intérieure directe	26.184	33.763	34.233	44.375	105.612	102.712	100.037
Dette intérieure indirecte	8.910	8.027	7.956	7.953	7.935	7.928	7.856
	35.094	41.790	42.189	52.328	113.547	110.640	107.893
Dette extérieure (*)	4.936	5.066	4.999	5.459	7.176	10.205	10.980
Dettes inter_ouvernementales résultant de la guerre 1914-1918 (*)	12.673	19.151	19.151	19.151	19.151	19.151	19.151
	17.609	24.217	24.150	24.610	26.327	29.356	30.131
B. — Dette à moyen terme (1) :							
Dette intérieure	1.259	48.906	38.941	34.239	33.191	32.245	29.103
Dette extérieure (*)	1.259	48.906	38.941	34.239	33.191	32.245	29.103
C. — Dette à court terme (2) :							
Dette intérieure	6.234	84.598	102.993	96.089	95.498	91.735	92.176
Dette extérieure (*)	713	726	726	697	484	484	484
	6.947	85.324	103.719	96.786	95.982	92.219	92.660
D. — Dette à vue :							
Dette intérieure	(3) 3.384	(3) 3.059	(3) 3.059	(4) 16.524	(4) 14.166	(4) 14.408	(4) 14.701

(*) Le montant des dettes extérieures est établi d'après les cours des changes de la Bourse de Bruxelles à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal; à partir du 31 mars 1945, l'emprunt 5 1/2 p. c. 1934 est décompté sur la base de fr. belges 2.907,75 pour 1.000 francs français de capital nominal.

(1) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(2) Titres à un an d'échéance ou moins.

(3) Au 31 mars 1940: Dépôts des particuliers en comptes chèques postaux. Ensuite: Bon du Trésor improductif d'intérêt créé en contre-partie des avoirs des particuliers en comptes chèques postaux au 3 août 1940, date à laquelle ces avoirs furent virés à la Banque d'Emission à Bruxelles. Leur gestion fut confiée à cette dernière en vertu d'une convention passée entre le Ministère des Finances, la Banque d'Emission à Bruxelles et la Banque Nationale de Belgique. Aucune échéance n'a été fixée pour ce bon.

(4) Avoir des particuliers en comptes chèques postaux dont fr. 6.494.148.410 sont représentés par des Certificats de Trésorerie.

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

NATURE	31 mars 1940	30 juin 1945	30 sept. 1945	31 déc. 1945	31 mars 1946	30 juin 1946	30 sept. 1946
A 120 jours au maximum :							
Certificats de Trésorerie	3.075	40.652	45.738	42.046	47.918	47.680	49.594
Titres assimilés	263	—	—	—	—	—	—
A un an au plus	—	—	—	—	—	—	—
A cinq ans au plus	152	(1) 550	(1) 550	(1) 550	(1) 550	(1) 550	(1) 550
A plus de cinq ans	931	(2) 1.135	(2) 1.153	(2) 1.153	(2) 1.153	(2) 1.153	(2) 1.142
TOTAL...	4.421	42.337	47.441	43.749	49.621	49.383	51.286

(1) Titres acquis en vertu de la loi du 19 juillet 1932.

(2) Y compris le montant du Bon du Trésor remis à la Banque Nationale en vertu de la loi du 27 décembre 1930, soit 500 millions de francs.

III — RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

26

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1944.....	6.937	2.035	4.600	13.572	—
1945.....	9.440	2.593	8.124	20.157	—
1945 Juillet.....	800	196	679	1.676	10.394
Août.....	778	230	750	1.758	12.152
Septembre.....	726	227	878	1.831	13.983
Octobre.....	733	316	976	2.025	16.008
Novembre.....	755	321	950	2.026	18.034
Décembre.....	759	352	1.012	2.123	20.157
1946 Janvier.....	1.253	353	1.068	2.674	2.674
Février.....	1.118	389	1.061	2.568	5.242
Mars.....	1.088	471	1.347	2.906	8.148
Avril.....	1.040	543	1.423	3.006	11.154
Mai.....	825	497	1.378	2.700	13.854
Juin.....	912	474	1.259	2.645	16.499
Juillet.....	1.201	496	1.324	3.021	19.520
Août.....	938	557	1.376	2.871	22.391
Septembre.....	1.030	691	1.507	3.228	25.619

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 septembre 1946 pour les exercices 1945 et 1946
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1945 (1)		EXERCICE 1946		SEPTEMBRE 1946	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1945	l'exercice 1946
I. Contributions directes	8.398	8.210	5.796	5.060	—	1.030
II. Douanes et accises	2.558	2.088	4.443	1.992	—	691
dont douanes.....	188	200	1.281	301	—	232
accises.....	2.156	1.876	2.657	1.685	—	349
taxes spéciales de consommat.	199	—	461	—	—	93
III. Enregistrement	8.128	4.364	11.724	7.463	—	1.507
dont enregistrement.....	796	500	1.204	900	—	129
successions.....	695	400	678	675	—	102
timbre et taxes assimilées.....	6.526	3.424	9.718	5.812	—	1.265
Total...	19.084	14.662	21.963	14.515	—	3.228
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 4.422		+ 7.448			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

(1) L'exercice 1945 s'est clôturé le 30 juin 1946.

	3 ^e trimestre 1945	4 ^e trimestre 1945	1 ^{er} trimestre 1946 (1)	2 ^e trimestre 1946 (1)
Opérations en deniers (millions de francs)				
RECETTES.				
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée.....	294	829	213	180
Intérêts et coupons encaissés.....	3	1	2	—
Provision en vue du paiement des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S.N.C.F.B. (tr. suisse et holl.).....	27	—	—	—
Service des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tranches suisse et hollandaise).....	—	—	12	1
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain.....	3	2	3	1
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935).....	21	5	25	5
Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain, à affecter à la constitution d'une réserve productive (art. 16 de la loi du 24-7-1927).....	—	—	—	10
Recettes du trimestre...	348	837	255	197
DÉPENSES.				
Au 1 ^{er} janvier 1946 : Ajustement de la contrevaieur en francs belges des soldes des dotations d'amortissement en devises.....	—	—	42	—
Remboursement au Trésor d'une partie de la dotation afférente aux emprunts américains convertis	—	14	—	—
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement.....	197	1.014	251	157
Annulation de dotation.....	—	—	—	2
Service des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tranches suisse et hollandaise).....	—	—	11	1
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1945.....	—	—	10	—
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions.....	20	7	25	5
Coût des titres acquis pour le portefeuille.....	3	—	—	2
Versement effectué à la Société de Banque Suisse en vue d'assurer le paiement des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) et frais de transfert.....	24	—	—	—
Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée.....	—	1	1	—
Dépenses du trimestre...	244	1.036	340	167
Solde favorable à fin de trimestre...	1.285	1.086	1.001	1.031

Opérations en titres
(millions de francs)

AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre.....	188	1.041	232	140
CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre.....	4.175	4.175	4.175	4.175
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces.....	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés.....	4.175	4.175	4.175	4.175
Solde disponible à la fin du trimestre.....	4.999	4.999	4.999	4.999
	1	1	1	1
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927).....	(2) 5.000	(2) 5.000	(2) 5.000	(2) 5.000
Non émis.....	5.000	5.000	5.000	5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (article 11 de la loi du 23 juillet 1926).....	10.000	10.000	10.000	10.000
PORTFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926.....	138	138	138	140
PORTFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927.....	253	253	252	252
PORTFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935.....	992	990	984	983
DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES				
4 %, 3 ^e SÉRIE				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n ^o 267 du 28 mars 1938	335	335	335	335

(1) Non compris les opérations relatives au service de l'emprunt de conversion 4 % 1936 Kr. S. période 1940/1944.

(2) Dont 693.000.000 de francs ont été rachetés ou désignés pour l'amortissement.

IV — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE

(suite)

27

	Au 30 sep- tembre 1945	Au 31 dé- cembre 1945	Au 31 mars 1946	Au 30 juin 1946
Bilan				
(milliers de francs)				
ACTIF.				
Banques, chèques postaux et caisse	130.799	136.527	157.967	159.434
Mandats à encaisser	637.875	451.943	410.161	411.030
Placements temporaires en devises étrangères	379	563	536	523
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers	103.601	127.925	99.680	146.174
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler	87.721	—	17.560	22.706
Dotations échues, restant à encaisser en francs belges	92.891	93.141	75.813	54.155
Dotations échues, restant à encaisser en devises	12.015	55.698	19.221	16.985
Taxes et frais avancés à récupérer	—	4	5	3
Placements de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	220.067	220.067	219.863	219.863
	1.285.347	1.085.868	1.000.806	1.030.873
Portefeuille-titres (au prix de revient)	121.421	121.320	121.318	123.213
Total actif...	1.406.768	1.207.188	1.122.124	1.154.086
PASSIF.				
Solde des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges	906.540	693.366	623.545	599.963
b) en devises	115.616	183.623	118.901	163.159
Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	221.017	221.017	221.017	230.688
Solde de la provision en vue du paiement des coupons d'intérêt fixe des actions privilégiées de la S. N. C. F. B. (tr. suisse et holl.)	29.511	29.511	29.671	29.883
Revenus de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain acquis au Trésor	7.733	9.573	3.299	4.842
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions	2.176	—	134	35
Solde disponible :				
Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges	42.149	42.149	42.149	42.149
Contributions volontaires	4.603	4.603	4.603	4.623
	46.752	46.752	46.752	46.772
Excédent des revenus sur les charges	77.423	76.906	78.365	78.304
	124.175	123.658	125.117	125.076
Total passif...	1.406.768	1.207.188	1.122.124	1.154.086

Compte de pertes et profits

(milliers de francs)

DOIT.				
Mali résultant de la réévaluation au 31 décembre 1945 des placements temporaires en devises étrangères	—	18	—	—
Frais d'administration	162	181	187	201
Frais relatifs à l'amortissement	179	903	720	232
	341	1.102	907	433
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	2.384	—	1.459	—
Total...	2.705	1.102	2.366	433
AVOIR.				
Intérêts et coupons encaissés	2.705	585	2.366	372
Boni résultant de la réévaluation à fin de trimestre des « placements temporaires en devises étrangères »	—	—	—	—
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre	—	517	—	61
Total...	2.705	1.102	2.366	433
Solde favorable à fin de trimestre...	77.423	76.906	78.365	78.304

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE
I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES
 Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juillet 1946

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
(milliers de francs)										
a) Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
1a Banques privées.....	1	1	—	10.000	4.920	33	—	—	—	—
1b Banques d'intérêt public.....	—	—	—	—	—	—	—	—	257.526	7.680
2. Assurances.....	4	1	3	2.500	1.602	931	118	300	—	—
3. Opérations financières.....	32	26	6	760.463	174.761	47.052	838	43.387	156.043	6.363
4. Importations, exportations.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de métaux.....	3	2	1	3.025	52	162	34	—	300	18
6. Commerce d'habillem. et d'ameub.....	6	6	—	88.155	48.816	17.381	—	4.100	44.000	1.825
7. Commerce de produits alimentaires.....	12	11	1	18.580	10.015	3.846	—	206	147	8
8. Commerces divers.....	65	55	10	60.858	17.894	16.274	1.098	8.986	606	36
9. Sucreries.....	1	—	1	15.000	4.532	—	—	667	12.500	625
10. Meuneries.....	1	1	—	3.000	1.980	331	—	—	—	—
11. Brasseries.....	7	5	2	23.495	1.802	2.367	206	727	11.770	479
12. Distilleries.....	4	2	2	3.500	1.010	1.208	71	—	—	—
13. Autres industries alimentaires.....	13	9	4	50.982	13.894	9.321	220	2.143	230	12
14. Carrières.....	6	5	1	16.703	2.605	1.935	1	470	167	8
15. Charbonnages.....	3	2	1	30.144	377.502	6.838	105	—	160.527	6.883
16. Mines et industries extractives.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Electricité.....	3	3	—	75.640	39.608	22.924	—	18.690	130.196	5.387
19. Constructions électriques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	10.234	560
20. Hôtels théâtres, cinémas.....	13	11	2	10.062	3.382	1.222	251	148	226	11
21. Imprimerie, publicité.....	8	5	3	10.282	594	1.122	505	182	—	—
22. Textiles.....	25	22	3	261.457	97.557	68.104	1.121	14.168	15.805	713
23. Matériaux artificiels et céramiques.....	9	8	1	43.584	4.588	4.228	17	2.179	10.500	515
24a Sidérurgie.....	—	—	—	—	—	—	—	—	27.284	1.359
24b Construction mécanique.....	19	16	3	101.640	30.829	18.536	184	2.788	45.070	2.030
24c Métaux non ferreux.....	1	—	1	31.500	7.298	—	4.543	—	50.422	2.021
25. Construction (bâtim. et trav. publ.).....	8	6	2	41.200	3.261	1.625	4.178	25	704	35
26. Papeteries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
28. Produits chimiques.....	9	4	5	58.300	3.830	1.997	2.158	699	4.437	186
29. Industries du bois.....	2	—	2	27.500	6.476	—	6.376	—	2.000	80
30. Tanneries et corroiries.....	1	1	—	2.800	667	526	—	140	12.390	558
31. Automobiles.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Glaceries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	58.686	2.787
34. Industries diverses.....	32	24	8	127.310	53.711	19.511	506	2.300	35.232	2.015
35. Chemins de fer.....	—	—	—	—	—	—	—	—	5.239	157
36. Chemins de fer vicinaux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation.....	7	4	3	6.450	889	1.361	68	331	4.705	191
38. Télégraphes et téléphones.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus.....	3	2	1	3.240	13.012	896	148	—	—	—
41. Transports non dénommés.....	4	3	1	8.960	555	2.384	7	459	—	—
42. Divers non dénommés.....	1	1	—	4.000	3.770	220	—	—	—	—
TOTAUX...	303	236	67	1.900.330	871.006	252.335	23.602	102.428	1.056.986	42.542
b) Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge										
1. Banques privées et soc. financières.....	4	3	1	153.650	42.168	14.352	59	9.643	—	—
2. Sociétés commerciales.....	2	2	—	16.500	19.468	4.402	—	1.800	—	—
3. Sociétés industrielles.....	12	10	2	558.280	392.465	63.402	344	25.062	15.000	675
4. Sociétés agricoles.....	5	3	2	63.002	4.663	7.072	937	3.194	7.004	280
5. Services publics.....	4	4	—	1.606.686	335.578	79.447	—	72.108	149.930	6.100
TOTAUX...	27	22	5	2.398.118	794.342	168.675	1.340	*111.807	171.943	7.055
c) Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger										
1. Sociétés d'électricité.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Tramways.....	2	1	1	59.960	27.100	488	7.794	—	—	—
4. Plantations et sociétés coloniales.....	1	1	—	7.000	1.804	1.111	—	364	—	—
5. Sociétés diverses.....	4	3	1	63.584	11.079	2.917	122	1.375	35.410	1.634
TOTAUX...	7	5	2	130.544	44.083	4.516	7.916	1.739	35.410	1.634
Totaux généraux...	337	263	74	4.428.992	1.651.131	425.526	32.858	215.974	1.264.339	51.231

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juillet 1946 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'Etat (consolidé et moyen terme).....	8.804
Coupons d'emprunts de la Colonie.....	20.645
Coupons d'emprunts des provinces et des communes.....	21.725
Coupons d'emprunts d'organismes divers.....	76.013

Total...	127.187
Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat.....	39.186

(*) En outre, il a été distribué au titre de dividendes arriérés 24.493.000 francs.

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite)

Tableau rétrospectif

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensés	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1944.....	6.986	5.106	1.880	41.046.157	12.964.059	2.273.915	948.419	1.195.239	7.019.017	302.284
1945.....	6.602	4.226	2.376	39.610.238	12.631.121	1.948.788	1.027.563	925.862	7.504.410	313.552
1945 7 premiers mois.....	4.255	2.735	1.520	25.410.097	8.314.644	1.058.287	1.154.591	621.536	5.082.239	211.005
1946 7 premiers mois.....	4.275	3.403	872	28.076.073	11.205.332	3.146.386	272.112	1.333.760	5.522.495	226.602
1945 Mai.....	971	608	363	7.461.307	2.565.115	336.311	345.107	195.327	385.557	16.287
Juin.....	484	308	176	2.681.402	758.056	171.358	101.752	99.213	597.226	25.378
Juillet.....	269	158	111	1.898.058	828.370	77.763	115.195	39.282	1.178.806	47.959
Août.....	113	77	36	411.460	159.595	28.326	2.005	13.059	441.140	18.372
Septembre.....	179	103	76	1.000.535	252.419	158.844	24.230	15.653	432.527	18.224
Octobre.....	391	260	131	3.672.970	827.008	188.368	134.962	112.933	769.811	33.019
Novembre.....	213	146	67	3.570.956	855.676	186.476	318.031	48.218	268.846	11.392
Décembre.....	160	113	47	1.860.102	525.972	108.907	77.089	51.258	509.847	21.540
1946 Janvier.....	80	60	20	453.991	163.987	48.702	3.730	18.511	1.175.379	46.739
Février.....	126	94	32	271.400	126.598	31.769	6.346	8.200	552.870	22.981
Mars.....	998	806	192	5.260.651	3.470.248	613.006	36.280	264.682	466.177	19.892
Avril.....	1.236	1.001	235	7.226.282	1.975.326	754.425	71.972	273.468	1.007.424	40.685
Mai.....	960	757	203	7.300.905	2.846.500	833.695	87.520	382.996	377.499	15.837
Juin.....	538	422	116	3.133.852	971.544	439.263	33.406	169.929	678.807	29.237
Juillet.....	337	263	74	4.428.992	1.651.131	425.526	32.858	215.974	1.264.339	51.231

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (1)	Nombre de livrets à fin d'année
1943.....	4.341.744	1.426.973	2.914.771	16.098.693	6.333.807
1944.....	4.483.402	1.638.135	2.845.267	19.422.068	6.161.671
1945 Juillet.....	410.844	195.949	214.895	20.348.707	
Août.....	385.137	181.727	203.410	20.552.117	
Septembre.....	323.389	181.208	142.181	20.694.298	
Octobre.....	405.745	193.617	212.128	20.906.426	
Novembre.....	360.819	212.018	148.801	21.055.227	
Décembre.....	462.778	265.212	197.566	17.955.268 (2)	
1946 Janvier..... p	515.538	253.265	262.273	18.217.541	
Février..... p	382.619	266.478	116.141	18.333.682	
Mars..... p	331.770	273.800	57.970	18.391.652	
Avril..... p	334.106	331.351	2.755	18.394.407	
Mai..... p	346.753	335.182	11.571	18.405.978	
Juin..... p	338.091	277.311	60.780	18.466.758	
Juillet..... p	507.739	328.260	179.479	18.646.237	
Août..... p	524.897	337.166	187.731	18.833.968	
Septembre..... p	364.147	312.375	51.772	18.885.740	

(1) Les soldes aux 31 décembre 1943 et 1944 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(2) Y compris les intérêts capitalisés; mais déduction faite de l'emprunt de l'assainissement monétaire et de l'impôt sur le capital.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1943.....	316.620	62.382	21.218	400.220
1944.....	301.097	64.664	19.494	385.255
1945 Juillet.....	23.433	9.590	3.675	110.811
Août.....	27.440	9.328		
Septembre.....	26.933	10.412	3.820	118.023
Octobre.....	25.472	14.102		
Novembre.....	24.330	11.210		
Décembre.....	25.674	13.415		
1946 Janvier..... p	28.022	p 14.271	p 4.473	p 137.469
Février..... p	29.075	p 14.326		
Mars..... p	30.720	p 16.582		
Avril..... p	30.580	p 17.387		
Mai..... p	31.339	p 15.175		
Juin..... p	29.117	p 15.334		
Juillet..... p	29.227	p 17.041		

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

A — Mouvement général

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (1)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (2)
1944 Moyenne mensuelle	38 (3)	86	48.020	42	39.684	4,64	21 (4)	709 (5)	2.152 (4)
1945 Moyenne mensuelle	38 (3)	99	72.804	43	61.772	8,23	20 (6)	1.007 (3)	2.269 (6)
1945 Juillet	38	99	81.087	44	69.409	—	20	852	2.802
Août	38	102	86.039	45	74.757	—	21	985	2.820
Septembre	38	106	84.415	47	72.064	8,63	19	991	2.100
Octobre	38	130	106.476	59	92.280	—	22	998	2.252
Novembre	38	123	100.467	56	86.192	—	19	1.003	2.829
Décembre	38	138	145.251	61	122.361	10,14	18	1.007	1.231
1946 Janvier	38	137	107.592	61	92.999	—	21	1.014	2.223
Février	38	129	99.353	57	85.970	—	20	1.017	2.459
Mars	38	148	156.142	65	139.043	9,74	20	1.024	2.058
Avril	38	152	143.346	66	126.556	—	20	1.029	2.533
Mai	38	162	137.914	72	118.753	—	20	1.034	2.809
Juin	38	154	128.742	68	111.965	10,33	19	1.030	2.241
Juillet	38	178	138.334	80	120.171	—	22	1.032	2.474
Août	38	171	131.195	78	119.927	—	20	1.029	1.919
Septembre	38	176	142.914	79	122.985	—	21	1.026	2.007

(1) Rapport des capitaux compensés par trimestre, au solde des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours à la fin du trimestre.

(2) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(3) Au 31 décembre.

(4) Moyenne des huit premiers mois.

(5) Au 31 août.

(6) Moyenne des sept derniers mois.

B — Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles

Périodes	Call-money		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)
1946 Juin	2	75.937	1	6.884	62	27.550	3	1.594	68	111.965
Juillet	2	80.226	1	4.998	73	32.526	4	2.421	80	120.171
Août	2	75.894	1	5.295	70	27.295	5	2.443	78	110.927
Septembre	2	86.084	2	8.066	71	26.868	4	1.967	79	122.985

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	Avoir des particuliers	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1944 Moyenne mensuelle	(1) 508.868	10.836	8.334	5.421	16.723	5.069	16.723	43.934	88	2,24
1945 Moyenne mensuelle	(1) 554.315	17.460	13.847	7.977	27.488	7.212	27.488	70.165	90	2,61
1945 Juillet	534.588	18.290	15.042	9.148	27.932	8.236	27.932	73.245	90	2,60
Août	538.142	18.379	14.983	7.670	30.551	8.443	30.551	77.219	90	2,75
Septembre	541.682	18.541	14.571	8.844	28.232	7.742	28.232	73.051	89	2,50
Octobre	546.651	19.530	14.965	10.456	36.960	9.830	36.960	94.206	90	2,80
Novembre	550.548	20.430	14.928	8.089	33.605	7.940	33.605	83.240	90	2,54
Décembre	554.315	21.116	16.220	11.088	37.496	9.345	37.496	95.425	91	2,72
1946 Janvier	559.184	22.113	15.718	13.347	43.824	10.397	43.824	111.390	90	2,83
Février	563.755	24.943	15.784	9.241	43.032	9.134	43.032	104.438	90	2,56
Mars	568.210	23.613	16.759	10.465	47.558	12.562	47.558	118.144	91	2,89
Avril	572.131	22.702	16.469	13.500	42.973	12.088	42.973	111.534	89	2,89
Mai	576.216	25.355	16.521	11.466	49.931	9.991	49.931	121.319	91	2,75
Juin	579.122	23.730	16.455	12.848	44.965	12.577	44.965	115.355	91	2,97
Juillet	582.680	25.152	17.088	14.640	55.934	17.664	55.934	144.172	91	3,15
Août	586.094	24.264	17.788	13.506	45.874	10.952	45.874	116.206	90	2,60
Septembre	589.994	23.785	17.381	12.768	46.137	15.677	46.137	120.720	90	3,04

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

Source : Administration des Mines

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du. fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-38 Moyenne mensuelle	86.827	125.238	407	353	640	448	540	(2) 2.420	24,0	1.502
1945 Moyenne mensuelle	64.120	100.079	222	177	312	196	403	1.310	23,7	(1) 300
1945 Juillet	55.970	91.165	189	151	254	171	375	1.140	22,5	247
Août	60.510	96.356	209	179	291	157	441	1.277	24,1	252
Septembre	69.369	106.308	228	191	320	201	469	1.409	24,7	267
Octobre	80.519	118.763	284	236	391	262	562	1.736	26,9	315
Novembre	90.719	128.076	286	231	408	265	558	1.748	24,5	315
Décembre	93.632	131.309	277	215	397	277	566	1.732	23,4	300
1946 Janvier	95.702	133.810	309	246	457	315	617	1.944	26,0	305
Février	95.872	133.901	283	235	431	288	575	1.813	23,8	298
Mars	93.837	132.955	298	248	467	307	609	1.929	25,5	290
Avril	92.552	132.117	313	249	441	296	586	1.885	24,9	280
Mai	89.314	129.127	295	245	432	283	638	1.893	24,5	277
Juin	90.341	131.126	284	243	426	272	597	1.822	23,4	285
Juillet	88.407	128.787	276	239	392	287	633	1.828	24,4	289
Août	89.917	128.505	272	231	441	266	628	1.838	24,2	282
Septembre	90.891	130.037	290	246	455	321	575	1.887	24,8	278

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle	435	3.831	142	855	(1) 37	298	253	6,5	193	2,9
1945 Moyenne mensuelle	169	2.917	65	489	(2) 22	61	58	4,1	50	1,5
1945 Juillet	178	2.866	53	509	13	63	56	2,0	49	1,6
Août	179	2.939	51	455	15	73	68	2,4	58	1,7
Septembre	186	2.934	58	456	16	80	76	10,0	59	1,9
Octobre	243	2.986	81	501	16	85	108	3,2	79	2,3
Novembre	261	3.036	90	519	19	104	111	3,8	87	2,2
Décembre	280	3.330	95	546	22	130	132	3,8	101	1,9
1946 Janvier	299	3.510	120	627	23	141	150	4,2	119	3,0
Février	279	3.684	102	596	23	133	144	4,6	116	2,7
Mars	328	3.700	105	586	24	154	166	5,0	145	2,3
Avril	318	3.775	106	577	27	157	167	5,2	134	2,7
Mai	334	4.372	96	583	28	174	175	4,8	136	2,4
Juin	318	3.792	79	552	29	172	178	4,6	140	3,2
Juillet	332	3.847	56	500	29	194	197	4,1	153	2,3
Août	323	3.839	58	525	29	191	194	4,5	147	3,4
Septembre	329	3.840	66	506	30	205	193	4,8	163	2,9

(1) Au 31 décembre 1938.

(2) Au 31 décembre.

II — PRODUCTIONS DIVERSES

56

PÉRIODES	SUCRES				BRASSERIES	DISTILLERIES	ALLUMETTES			PÊCHE	
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclarations en consommation			Quantités de farines déclarées	Production d'alcool	Fabrication	Consommation	Exportation
	sucres bruts	sucres raffinés			(tonnes)	(tonnes)					
1936-38 Moyen. mens.	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	1.807	2.590	2.260	7.189
1945 Moyenne mens.	11.447	9.608	64.695	16.481	4.572	14.210	2.170	2.035	322	1.086	23.469
1945 Juillet	—	8.376	23.256	15.076	4.704	6.855	2.405	2.002	540	838	14.160
Août	—	8.455	13.667	14.907	4.884	26.237	2.255	1.621	299	1.360	23.394
Septembre	33	7.432	3.788	12.310	6.958	12.585	2.398	2.171	389	1.873	43.431
Octobre	43.916	6.485	42.519	2.369	7.218	12.510	2.653	2.307	301	2.817	74.089
Novembre	85.045	17.643	110.233	18.417	5.940	22.365	2.704	2.199	758	2.198	53.971
Décembre	3.742	10.444	87.412	23.270	7.023	35.014	2.361	1.990	593	815	25.558
1946 Janvier	120	9.804	70.497	15.867	7.494	32.057	2.674	2.423	595	1.907	27.827
Février	84	6.753	56.880	14.341	7.808	22.069	3.152	2.754	409	1.815	26.151
Mars	39	8.453	42.428	15.229	8.920	19.516	3.596	3.008	291	2.784	29.913
Avril	19	6.890	32.161	12.255	10.617	15.490	3.871	2.786	1.296	3.864	31.146
Mai	108	7.540	29.775	9.266	9.685	14.176	4.036	2.290	878	3.132	24.944
Juin	—	7.129	29.591	9.040	10.167	9.607	3.680	2.710	1.302	2.862	28.555
Juillet	40	7.500	19.472	10.970	12.284	13.116	4.020	2.298	1.281	3.325	24.644
Août	—	6.480	9.541	9.399	10.742	28.153	3.366	2.083	1.521	2.221	21.272
Septembre	—	9.561	9.360	10.634	9.246	19.436	4.050	2.558	1.049	5.198	17.430

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

III — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

PÉRIODES	Production totale (centrales de 100 kw. et plus)						
	Source : Ministère des Travaux publics - Office central d'Electricité et d'Electromécanique						
	Total des centrales	Production (milliers de kwh.)					
Union des Exploitations électriques de Belgique		Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Centrales flottantes	Total	
1936-38 Moyenne mensuelle	(1) 343	189.800	201.175	26.726	20.361		438.062
1945 Moyenne mensuelle	(1) 321	223.952	111.190	12.910	16.237	12.769	377.058
1945 Juillet	323	233.285	102.050	12.025	15.469	7.601	370.431
Août	322	254.331	112.252	13.672	15.905		396.160
Septembre	321	255.882	119.280	15.032	18.045		408.239
Octobre	321	272.854	141.623	17.181	25.208		456.866
Novembre	321	271.594	153.151	18.743	27.638		471.126
Décembre	321	278.449	165.328	17.961	28.724		490.463
1946 Janvier	325	299.492	179.842	12.895	30.970		523.230
Février	325	275.192	164.748	11.924	27.036		474.941
Mars	325	296.840	185.830	13.645	27.467		523.169
Avril	325	276.425	167.292	12.365	22.066		478.176
Mai	325	275.180	187.616	12.645	22.081		497.553
Juin	325	260.389	177.137	12.140	19.662		469.658
Juillet	324	261.637	192.747	13.038	18.383		485.830
Août	324	260.629	189.158	12.008	20.792		482.616
Septembre	324	274.797	204.677	12.273	23.543		515.303

(1) A fin d'année.

IV — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

Source : Ministère des Travaux publics

(milliers de mètres cubes)

PÉRIODES	Régies communales		Sociétés de distribution		Sociétés industrielles productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	Total
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936-38 Moyenne mensuelle	5.733	463	1.238	38.777	13.010	53.221
1945 Moyenne mensuelle	4.220	254	2.717	25.935	3.823	36.950
1945 Septembre	4.346	227	3.081	27.482	5.183	40.319
Octobre	6.021	435	3.258	39.226	5.462	54.402
Novembre	5.956	443	3.158	44.388	5.470	59.415
Décembre	6.152	454	3.111	46.266	6.394	62.377
1946 Janvier	6.234	488	3.068	45.347	7.756	62.893
Février	5.526	441	2.817	41.716	7.663	58.162
Mars	6.060	524	3.330	47.909	9.761	67.684
Avril	5.342	575	3.142	47.509	9.879	66.447
Mai	5.786	612	3.462	49.165	10.496	69.521
Juin	5.794	617	3.337	48.077	10.497	68.322
Juillet	5.713	721	3.454	48.802	9.962	68.053
Août	5.986	758	3.211	46.728	8.930	65.613
Septembre	5.771	659	3.342	47.893	10.592	68.258

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

(Période 1936 à 1938 = 100)

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS				MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX			
	Source : Institut National de Statistique				Indice général	Alimentation	Indice général	Boulangerie	Alimentation	Vêtements
	Indice général	Vêtements	Ameublement	Articles de ménage et divers						
1945 Juillet	148	140	202	142	163	175	119	84	160	99
Août	161	147	202	167	186	183	132	90	193	114
Septembre	161	156	179	161	227	239	135	82	188	126
Octobre	200	208	245	185	205	218	142	93	180	169
Novembre	230	219	247	254	179	210	178	98	182	275
Décembre	215	202	221	226	231	272	190	105	216	297
1946 Janvier	201	196	218	212	251	260	193	102	209	374
Février	204	215	250	194	225	237	175	99	185	321
Mars	283	328	350	232	257	260	220	111	225	464
Avril	301	339	398	251	284	259	194	107	221	404
Mai	283	312	372	241	273	252	193	105	241	397
Juin	256	293	310	216	255	228	172	90	222	321
Juillet	297	330	356	259	271	258	186	86	229	357
Août	295	299	353	284	255	229		87	220	327
Septembre	303	318	395	276	287	244		83	204	351

(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau n° 56.
r : Chiffres rectifiés.

II — CONSOMMATION DE TABAC
(Fabrication et importation)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1936-38 Moyenne annuelle.....	195	593	5.161	13.166
1945.....	108	249	2.562	6.065
1943 4 ^e trimestre.....	26	57	547	1.209
1944 1 ^{er} id.....	22	58	687	1.066
2 ^e id.....	23	46	521	947
3 ^e id.....	16	39	487	954
4 ^e id.....	13	38	375	977
1945 1 ^{er} id.....	19	42	437	1.004
2 ^e id.....	23	64	677	1.547
3 ^e id.....	32	71	658	1.607
4 ^e id.....	34	72	790	1.907
1946 1 ^{er} id.....	31	76	1.241	2.092
2 ^e id.....	31	77	1.363	1.996
3 ^e id.....	32	77	1.607	2.794

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	1936-38 Moyenne mensuelle.....	16.561	698	12.242	26.679
1945 Moyenne mensuelle.....	9.605	238	11.505	2.810	1.068
1945 Juillet.....	11.204	143	17.329	3.307	647
Août.....	18.628	132	19.353	2.679	1.501
Septembre.....	12.374	196	10.762	2.190	2.248
Octobre.....	11.562	349	8.515	3.130	2.295
Novembre.....	8.029	421	3.627	2.526	2.164
Décembre.....	7.531	436	2.766	3.379	1.435
1946 Janvier.....	9.182	325	5.868	7.287	1.983
Février.....	9.402	218	6.598	8.139	922
Mars.....	9.531	276	11.251	14.057	679
Avril.....	7.903	297	11.772	16.371	632
Mai.....	6.705	173	13.648	21.520	481
Juin.....	10.987	567	17.012	32.333	9.736
Juillet.....	15.153	751	16.052	20.291	20.891
Août.....	16.004	934	11.857	14.827	17.486
Septembre.....	15.410	1.939	8.134	17.953	17.592

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total			
1936-38 Moyenne mens.	67,6	136,3	4,9	208,8	213,1	— 4,3	102,04
1945 Moyenne mensuelle	123,6	122,0	(1) 12,0	(1) 257,6	(1) 287,4	(1) — 29,8	111,58
1945 Juin.....	118,4	105,5	7,6	231,6	215,9	+ 15,7	93,23
Juillet.....	151,4	121,4	9,5	282,2	264,4	+ 17,8	93,68
Août.....	181,7	145,0	11,6	338,3	350,6	— 12,3	103,65
Septembre.....	181,3	156,2	11,2	348,7	410,9	— 62,2	117,83
Octobre.....	160,3	202,1	12,0	374,3	464,5	— 90,2	124,09
Novembre.....	150,5	213,3	13,2	377,0	465,1	— 88,1	123,34
Décembre.....	152,4	207,2	13,5	373,1	498,8	— 125,7	133,70
1946 Janvier.....	147,6	224,1	17,0	388,8	535,8	— 147,0	137,83
Février.....	132,9	227,0	12,5	372,5	555,2	— 182,6	149,02
Mars.....	161,3	256,9	15,0	433,2	582,9	— 149,6	134,54
Avril.....	217,7	384,7	18,5	620,9	591,7	+ 29,2	95,29
Mai.....	190,6	350,1	25,8	566,6	634,6	— 67,9	111,99
Juin.....	211,2	317,1	17,4	547,7	697,1	— 151,3	127,74
Juillet.....	238,5	325,5	18,7	582,8	720,2	— 137,3	123,56
Août.....	259,0	329,9	15,4	604,4	706,8	— 102,3	116,93

(1) Ces moyennes ne correspondent pas exactement à la moyenne des douze postes mensuels; la S.N.C.F.B. les a rectifiées en tenant compte de certains subsides spéciaux accordés par l'Etat.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général							
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total	
Service interne belge	Service internat.	Transit										
1936-38 Moyen. mens.	412.280	124.565	95.984	508.264	16.299	493	5.584	194	179	91	404	
1945 Moyen. mens..	124.982	46.401	52.286	177.268	14.216	416	2.141	113	36	22	171	
1945 Juillet	121.260	42.607	61.250	182.510	15.417	472	2.129	110	39	16	165	
Août	150.143	48.780	61.999	212.142	15.875	511	2.355	130	41	17	188	
Septembre ..	157.952	54.697	53.295	211.247	17.195	524	2.592	143	70	12	225	
Octobre	205.189	68.643	50.133	255.322	19.023	550	3.347	186	60	29	281	
Novembre	217.012	71.912	55.515	272.527	18.487	532	3.520	187	75	32	294	
Décembre ...	199.151	74.403	41.929	241.080	18.057	518	3.609	191	90	64	345	
1946 Janvier	217.303	85.865	34.861	251.964	19.388	559	3.530	207	94	25	326	
Février	217.941	80.944	39.781	257.722	18.050	518	3.817	199	131	48	378	
Mars	252.021	86.967	45.025	297.046	18.536	537	4.021	222	109	39	370	
Avril	270.118	92.323	34.767	304.885	20.139	599	4.326	241	138	25	404	
Mai	256.042	82.717	35.438	291.478	18.486	551	4.121	218	114	39	371	
Juin	252.200	79.698	33.064	285.264	17.337	549	4.012	194	112	56	362	
Juillet	263.999	72.250	35.467	299.466	18.424	596	4.072	208	82	73	363	
Août	273.099	82.565	36.656	309.755	17.974	612	4.192	194	114	83	391	
Septembre ...	291.590	85.921	35.843	327.433			4.435				409	

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

c) Statistique du trafic (1)

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Prod. chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brals et goudrons	Divers
1936-38 Moyenne mensuelle	464	5.584	370	2.283	471	539	509	753	59	189	71	340
1945 Moyenne mensuelle	171	2.134	230	1.033	112	105	195	196	20	70	23	140
1944 Mai	35	570	62	352	34	19	50	16	1	10	4	22
Juin	35	619	52	430	22	32	31	19	2	12	4	15
Juillet	57	999	116	622	28	69	59	28	3	38	6	30
Août	57	940	109	558	35	60	60	35	1	31	6	45
Septembre	11	218	71	98	4	11	8	9	1	5	1	10
Octobre	48	881	367	366	1	22	38	36	1	11	5	36
Novembre	73	1.318	661	445	1	32	60	55	1	9	7	47
Décembre	65	1.113	340	570	2	33	57	52	1	10	7	41
1945 Mars	99	1.497	178	884	24	56	143	80	7	24	16	85
Juin	120	1.772	139	863	35	97	181	218	8	40	30	169
Septembre	225	2.592	203	1.105	269	135	248	295	39	89	20	184
Décembre	345	3.609	314	1.750	253	209	290	330	23	179	47	211
1946 Mars	370	4.005	274	1.778	260	309	401	397	40	203	63	280
Juin	362	4.012	142	1.611	382	357	501	438	53	175	50	303

(1) Non compris les transports militaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr. verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	11 Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux Tonnes-km. transportées (milliers)
1936-38 Moyenne mensuelle	3 344	249	1.598	11	156	327	610	13	90	28	262	5 963
1945 Moyenne mensuelle	1.722	201	823	28	88	183	179	12	56	16	135	6.124
1945 Juin	1.592	127	794	17	85	173	207	5	36	12	136	6.975
Juillet	1.680	125	766	19	101	211	217	9	55	12	165	6.358
Août	1.898	148	843	22	88	232	251	57	62	14	181	6.064
Septembre	2.046	178	929	35	113	235	268	25	70	17	176	6.247
Octobre	2.774	477	1.193	79	134	281	267	9	93	26	215	8.217
Novembre	2.812	495	1.185	45	142	288	317	6	108	26	200	8.519
Décembre	2.741	236	1.386	51	146	273	288	11	138	25	187	4.541
1946 Janvier	2.902	165	1.532	56	193	306	249	13	169	25	194	5.269
Février	2.812	170	1.442	76	174	299	259	13	157	27	195	5.462
Mars	3.241	200	1.564	83	205	375	356	15	165	40	238	6.046
Avril	3.353	178	1.539	7	215	474	426	19	198	43	254	6.410
Mai	3.187	110	1.430	7	233	516	400	21	168	37	265	5.675
Juin	2.951	81	1.401	33	209	449	372	19	118	32	237	5.032
Juillet	3.069	136	1.368	38	206	438	449	18	108	42	266	5.660
Août	2.875	94	1.378	17	200	365	384	33	111	23	270	4.817

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

71

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
chargés				sur lest								
1936-1938 Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	417	3.762	1.268	366
1945 Moy. m.	299	1.121		55	240		2.049	720	139	2.014	704	399
1946 Janvier	348	807	704	172	190	83	2.457	922	297	2.573	997	513
Février	349	847	605	172	156	137	1.861	597	159	1.919	682	331
Mars	414	1.049	775	252	180	162	2.304	784	242	2.112	711	375
Avril	424	901	675	248	164	193	1.815	671	238	1.806	683	288
Mai	439	867	748	256	189	217	2.197	801	259	2.216	822	451
Juin	451	894	800	307	150	240	2.291	785	299	2.339	792	438
Juillet	470	916	783	326	144	297	2.400	817	252	2.360	818	446
Août	478	986	840	347	136	225	2.329	812	220	2.280	731	431
Sept.	438	945		293	143		2.510	825	236	2.458	826	487

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1936-1938 Moy. mens.								
1945 Moyenne mens.	60	147		61	147			
1946 Janvier	31	46	54	30	37	3	47	7
Février	24	33	61	24	37	9	34	7
Mars	42	39	61	39	39	10	67	10
Avril	56	60	86	60	64	13	50	9
Mai	72	95	88	64	83	16	65	5
Juni	70	79	125	73	85	8	50	4
Juillet	76	93	152	75	91	25	87	2
Août	82	118	132	85	119	28	61	12
Septembre	70	86		63	77			

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS (1)

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane souscrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

I — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1945 Moyenne mens.	0,2	128,2	489,1	13,9	631,4	1,4	284,6	598,1	258,7	—	1.142,8	1.810		
1945 Juin	—	82,7	254,7	7,3	344,7	0,3	185,8	631,8	154,1	—	972,0	2.820		
Juillet	—	185,2	445,5	11,4	622,1	0,7	330,1	623,1	218,7	—	1.172,6	1.885		
Août	—	374,7	528,0	19,6	922,3	0,1	594,2	629,2	299,5	—	1.523,0	1.651		
Septembre ..	—	171,1	774,2	16,4	961,7	0,7	404,7	959,8	329,0	—	1.649,2	1.762		
Octobre	—	207,9	1.119,3	21,2	1.348,4	1,2	530,5	929,1	435,0	—	1.895,9	1.406		
Novembre	1,6	199,2	1.254,5	32,0	1.487,3	11,6	381,9	1.169,6	569,4	0,4	2.132,9	1.434		
Décembre	—	253,0	1.178,6	39,2	1.470,8	0,7	622,5	1.135,8	794,6	—	2.553,6	1.736		
1946 Janvier	—	132,1	1.274,1	33,4	1.439,6	0,2	511,3	1.400,3	751,7	7,4	2.670,9	1.855		
Février	—	397,9	1.122,8	34,6	1.555,3	0,6	612,6	1.463,8	707,4	—	2.784,4	1.790		
Mars	—	309,2	1.245,3	33,6	1.588,1	2,1	746,3	1.373,5	831,0	—	2.952,9	1.859		
Avril	—	113,0	1.226,9	51,1	1.391,0	0,9	634,8	1.345,5	1.146,9	1,2	3.129,3	2.250		
Mai	0,1	120,5	1.328,8	42,7	1.492,1	2,4	817,3	1.767,0	1.183,8	0,4	3.770,9	2.527		
Juin	0,1	117,4	1.292,1	40,6	1.450,7	2,3	836,4	1.979,7	1.270,4	—	4.088,8	2.807		
Juillet	0,1	97,7	1.433,8	62,3	1.593,9	4,0	497,1	1.807,7	1.696,8	1,2	4.006,8	2.514		
Août	—	175,7	1.558,6	51,4	1.585,7	1,1	1.589,5	1.839,1	1.727,6	15,0	5.172,3	3.262		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-1.159,4	92,1
1945 Moyenne mens.	—	7,9	94,1	18,3	120,3	7,0	28,6	144,1	150,6	—	330,3	2.745	- 812,5	28,9
1945 Juin	0,4	1,1	66,6	7,6	75,7	25,5	10,4	81,5	69,4	—	186,8	2.468	- 785,2	19,8
Juillet	—	3,8	90,8	10,6	105,2	7,1	38,6	85,3	101,8	—	232,8	2.210	- 939,8	19,2
Août	0,2	2,7	120,1	15,6	138,6	14,1	20,7	146,0	174,1	0,4	355,3	2.565	-1167,7	38,5
Septembre ..	0,1	4,2	180,6	19,0	203,9	13,2	23,6	261,6	202,3	—	500,7	2.455	-1193,5	29,5
Octobre	—	10,9	149,0	27,6	187,6	1,2	23,9	347,5	193,7	—	566,3	3.018	-1329,6	29,9
Novembre	—	39,0	196,4	58,1	293,5	6,1	89,2	257,9	393,3	0,1	746,6	2.544	-1386,3	35,0
Décembre	—	20,2	177,4	67,8	265,4	4,0	50,9	435,8	493,4	—	984,1	3.708	-1569,5	38,5
1946 Janvier	—	35,7	242,5	93,5	371,7	1,5	75,1	470,8	626,7	—	1.174,1	3.159	-1466,7	44,0
Février	—	31,4	244,3	108,3	384,0	1,0	91,2	544,4	662,3	—	1.298,9	3.382	-1485,5	46,7
Mars	—	17,3	328,1	164,5	509,9	0,6	57,1	772,8	1.038,3	0,7	1.869,5	3.666	-1083,4	63,3
Avril	—	6,6	338,4	137,8	482,8	1,0	49,2	700,6	908,9	1,3	1.661,0	3.440	-1468,3	53,1
Mai	0,1	19,9	370,6	181,3	571,9	10,7	118,7	776,8	1.359,2	1,1	2.266,5	3.963	-1504,4	60,1
Juin	0,1	12,4	373,8	186,8	573,1	8,6	91,6	715,2	1.426,2	0,6	2.242,2	3.912	-1846,6	54,8
Juillet	0,1	4,3	490,6	223,7	718,7	9,3	36,6	1.028,0	1.815,1	0,7	2.889,7	4.021	-1117,1	72,1
Août	0,1	1,4	455,2	196,6	653,3	2,6	15,2	763,5	1.462,0	0,1	2.243,4	3.434	-2028,9	43,4

(1) De janvier à avril 1945 : Belgique seulement.

II — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935)

76

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (2)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (2)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
IMPORTATIONS (1)								
1936-38 Moyenne mensuelle	2.197	618	55	2.868	1.020	526	438	2.018
1945 Moyenne mensuelle	501	117	13	631	584	270	286	1.143
1945 Juin	263	78	6	345	570	238	163	972
Juillet	526	87	9	622	611	325	236	1.173
Août	748	158	16	922	873	325	324	1.523
Septembre	782	160	20	962	880	412	401	1.694
Octobre	1.109	236	23	1.348	887	483	523	1.896
Novembre	1.131	321	35	1.487	1.069	427	635	2.133
Décembre	1.199	232	40	1.471	1.208	505	841	2.554
1946 Janvier	1.107	297	36	1.440	1.197	686	785	2.671
Février	1.249	271	35	1.555	1.480	525	776	2.785
Mars	1.209	335	44	1.588	1.403	578	988	2.949
Avril	1.070	269	52	1.391	1.195	727	1.203	3.125
Mai	1.085	356	51	1.492	1.432	962	1.373	3.771
Juin	1.087	320	44	1.451	1.718	1.052	1.317	4.087
Juillet	1.112	422	60	1.594	1.288	1.002	1.710	4.007
Août	1.313	406	67	1.786	1.935	1.103	2.121	5.172
EXPORTATIONS (1)								
1936-38 Moyenne mensuelle	897	880	135	1.912	382	817	651	1.859
1945 Moyenne mensuelle	79	34	7	120	68	114	143	330
1945 Juin	57	15	3	76	48	59	80	187
Juillet	83	16	6	105	33	83	117	233
Août	101	30	8	139	73	87	194	355
Septembre	136	60	8	204	109	153	239	501
Octobre	109	70	8	187	117	207	242	566
Novembre	181	92	21	294	164	287	296	747
Décembre	143	103	19	265	160	378	382	984
1946 Janvier	186	162	23	372	215	428	530	1.174
Février	173	181	30	384	203	532	564	1.299
Mars	208	265	37	510	253	874	742	1.869
Avril	184	263	36	483	221	818	621	1.661
Mai	201	319	52	572	240	1.088	938	2.266
Juin	209	311	53	573	178	1.093	970	2.241
Juillet	245	407	67	719	214	1.332	1.343	2.890
Août	240	358	55	653	162	1.030	1.051	2.243

(1) De janvier à avril 1945: Belgique seulement.

(2) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

LE CHOMAGE
NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLES

81

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
Moyenne journalière du mois													
1945 Juillet	—	—	29	119.335	20.774	6.656	35.434	37.966	10.174	6.302	1.550	77	240
Août	—	—	22	116.775	20.498	6.317	36.303	35.661	10.328	6.698	1.464	66	262
Septembre	—	—	30	113.288	23.671	5.552	31.325	36.753	9.256	5.196	1.258	57	220
Octobre	—	—	24	102.943	23.508	4.980	27.966	32.776	7.904	4.193	1.010	61	224
Novembre	—	—	24	99.374	24.436	5.645	26.669	30.352	7.033	3.899	975	63	299
Décembre	—	—	30	121.742	28.086	8.097	32.689	36.204	9.106	4.689	1.972	307	588
1946 Janvier	—	—	24	135.884	31.894	11.497	34.325	37.047	11.498	4.637	2.888	905	1.191
Février	—	—	24	108.130	27.261	9.715	25.493	29.452	8.324	3.805	2.068	967	1.044
Mars	—	—	30	95.054	23.293	8.897	22.699	26.114	7.196	3.102	1.723	569	791
Avril	—	—	23	67.053	18.691	5.976	15.262	18.829	4.439	1.838	1.165	82	401
Mai	—	—	23	55.955	17.274	4.891	12.002	15.133	3.807	1.498	930	46	374
Juin	—	—	29	48.952	15.669	4.262	9.984	13.248	3.298	1.371	784	37	299
Juillet	—	—	24	47.690	15.332	4.071	8.900	12.273	4.243	1.806	775	33	257
Août	—	—	23	49.542	16.111	3.788	10.493	10.988	4.501	2.435	837	63	326
Septembre	—	—	30	36.705	12.857	3.128	7.650	8.902	2.352	979	573	52	212
Moyenne journalière hebdomadaire													
Juillet	7	13	6	45.090	15.599	3.870	8.953	11.110	3.280	1.247	754	29	248
	14	20	6	43.881	14.958	3.860	8.273	11.235	3.189	1.395	696	30	245
	21	27	6	55.234	15.765	4.640	8.351	15.869	6.446	2.962	881	30	290
	28	3	6	46.557	15.006	3.914	10.025	10.877	4.058	1.620	769	42	246
Août	4	10	6	57.313	14.891	3.827	15.674	12.646	4.819	4.119	874	65	398
	11	17	5	54.646	18.503	4.183	9.860	11.465	6.335	2.825	1.058	94	323
	18	24	6	44.270	15.851	3.748	8.156	9.859	3.837	1.664	772	55	328
	25	31	6	42.786	15.596	3.466	8.174	10.561	3.320	1.199	681	43	252
Septembre	1	7	6	35.852	12.006	3.460	6.645	9.125	2.660	1.130	608	40	223
	8	14	6	34.071	11.050	3.172	6.374	8.696	2.932	994	598	46	209
	15	21	6	41.572	13.243	3.064	11.719	9.571	2.118	944	589	77	247
	22	28	6	36.425	13.782	3.015	7.000	8.920	1.979	923	549	61	196
	29	5	6	35.606	14.205	2.982	6.517	8.197	2.063	902	521	34	185

STATISTIQUES BANCAIRES

I. — BELGIQUE

SITUATIONS TRIMESTRIELLES GLOBALES DES BANQUES (1)

(millions de francs)

RUBRIQUES	31 déc. 1945 (2)	31 mars 1946 (2)	30 juin 1946 (2)	30 sept. 1946 (2)
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.206	2.898	2.451	2.318
Prêts au jour le jour	1.333	1.372	1.286	1.250
Banquiers	3.993	4.005	4.636	5.110
Maison-mère, succursales et filiales	364	355	437	519
Autres valeurs à recevoir à court terme	678	857	1.082	1.037
Portefeuille-effets	39.597	40.027	38.558	37.569
a) Portefeuille commercial	2.044	2.338	2.906	3.393
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique	3.900	14.396	11.552	10.475
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	21.445	22.637	24.100	23.701
d) Certificats de trésorerie à recevoir (A. M. 5-12-1945, art. 10)	12.208	656	—	—
Reports et avances sur titres	636	669	734	778
Débiteurs par acceptations	1.773	2.161	2.722	2.988
Débiteurs divers	7.397	7.591	8.820	10.050
Portefeuille-titres	6.505	6.474	6.586	6.612
a) Valeurs de la réserve légale	130	131	135	128
b) Fonds publics belges	5.072	5.066	5.182	5.065
c) Fonds publics étrangers	142	356	300	295
d) Actions de banques	231	236	239	233
e) Autres titres	930	685	730	886
Divers	213	220	382	297
Capital non versé	23	23	23	23
Total disponible et réalisable	64.718	66.651	67.717	68.551
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement	4	5	5	6
Immeubles	287	289	326	341
Participations dans les filiales immobilières	102	102	102	102
Créances sur filiales immobilières	52	53	54	57
Matériel et mobilier	13	16	19	23
Total de l'immobilisé	458	465	506	529
Total général actif	65.176	67.116	68.223	69.080
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	228	87	100	118
Emprunts au jour le jour	200	59	31	22
Banquiers	2.008	1.892	2.009	2.318
Maison-mère, succursales et filiales	414	447	515	527
Acceptations	1.773	2.161	2.722	2.988
Autres valeurs à payer à court terme	1.517	1.688	1.341	1.071
Créditeurs pour effets à l'encaissement	372	349	361	609
Dépôts et comptes courants	36.638	39.463	41.841	43.742
a) A vue et à un mois au plus	34.721	37.266	39.672	41.167
b) A plus d'un mois	1.917	2.197	2.169	2.575
Obligations et bons de caisse	14	14	14	14
Montants à libérer sur titres et participations	268	272	275	363
Divers	994	1.120	1.412	1.533
<i>Exigible spécial (arrêté-loi du 6 octobre 1944) :</i>				
Comptes temp. rairement indisponibles (articles 16 et 17) :				
a) A vue et à 1 mois au plus	17.812	16.251	14.192	12.379
b) A plus d'un mois		326	260	229
Total de l'exigible	62.238	64.129	65.073	65.913
C. Non exigible :				
Capital	2.178	2.204	2.288	2.306
Fonds indisponible, par prime d'émission	70	75	77	77
Réserve légale (art. 13, arrêté royal 185)	123	125	130	129
Réserve disponible	427	460	545	537
Provisions	140	123	110	118
Total du non exigible	2.938	2.987	3.150	3.167
Total général passif	65.176	67.116	68.223	69.080

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau n° 35.

(2) Les banques exerçant leur activité à l'étranger ou dans la Colonie n'ont pas encore été à même de communiquer à la Banque Nationale de Belgique une situation de l'ensemble de leurs sièges. La situation publiée ci-dessus ne comprend donc qu'une partie des éléments d'actif et de passif des succursales et agences à l'étranger et dans la Colonie.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ACTIF

85

	1-8-1946	8-8-1946	14-8-1946	22-8-1946	29-8-1946	5-9-1946	12-9-1946	19-9-1946	26-9-1946
Encaisse en or	22.655	22.655	22.555	22.555	22.359	21.684	21.719	21.459	21.161
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944).....	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
<i>Total de l'encaisse en or...</i>	<i>33.148</i>	<i>33.148</i>	<i>33.048</i>	<i>33.048</i>	<i>32.852</i>	<i>32.177</i>	<i>32.212</i>	<i>31.952</i>	<i>31.654</i>
Avance au Trésor public en vue de l'exécution des accords de Bretton Woods : Souscription et versement en or à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	—	—	—	—	196	196	196	196	196
Avoirs en devises étrangères (à vue ... à terme..)	2.363 872	2.510 801	2.593 801	2.933 775	2.796 863	3.125 837	2.965 855	2.807 919	2.913 808
Créances en francs belges sur l'étranger	69	70	70	67	55	60	63	61	65
Effets sur la Belgique { Effets commerciaux Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.479	1.643	1.556	1.477	1.415	1.404	1.270	1.306	1.351
Effets publics	1.702	1.670	1.516	1.235	1.592	1.528	1.280	1.539	1.564
Avances sur fonds publics	125	37	131	29	18	20	22	15	14
Monnaies divisionnaires et d'appoint	182	211	209	216	246	186	213	237	196
Créances sur l'Etat : Avances au Trésor :	926	897	891	908	926	930	962	998	1.036
Certificats « A » (compte propre et Office d'Aide Mutuelle)	44.227	44.427	44.022	43.727	44.067	45.172	45.192	44.817	44.572
Certificats « C » (soldes des armées alliées). Autres créances sur l'Etat.....	4.252 1.064								
Fonds publics	644	643	643	643	643	642	642	642	642
Immeubles de service, matériel et mobilier	146	146	146	146	146	146	146	146	146
Valeurs de la Caisse de Pension du Personnel	252	252	252	252	252	251	251	251	251
Divers	60	67	69	69	72	78	79	81	82
Banque d'Emission à Bruxelles	91.511 64.597	91.838 64.597	91.263 64.597	90.841 64.597	91.455 64.597	92.068 64.597	91.664 64.597	91.283 64.597	90.806 64.597
	156.108	156.435	155.860	155.438	156.052	156.665	156.261	155.880	155.403

PASSIF

	1-8-1946	8-8-1946	14-8-1946	22-8-1946	29-8-1946	5-9-1946	12-9-1946	19-9-1946	26-9-1946
Billets en circulation	72.381	72.480	71.783	71.245	71.284	72.254	72.011	71.580	71.292
Comptes courants :									
Compte ordinaire	3	3	3	5	3	2	6	5	2
Compte spécial destiné au rachat des titres de l'emprunt de l'assainissement monétaire (loi du 14 octobre 1945, art. 5, § 2)....	821	821	821	821	821	821	821	821	821
Divers	3.440	3.675	3.805	3.929	4.513	4.167	4.005	4.063	3.886
<i>Total des engagements à vue...</i>	<i>76.645</i>	<i>76.979</i>	<i>76.412</i>	<i>76.000</i>	<i>76.621</i>	<i>77.244</i>	<i>76.843</i>	<i>76.469</i>	<i>76.001</i>
Comptes temporairement indisponibles	908	901	892	880	872	865	857	847	839
Trésor public Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944)..	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
Caisse de Pension du Personnel.....	252	252	252	252	252	251	251	251	251
Opérations d'inventaire différées et divers	523	526	528	531	534	536	543	547	548
Capital.....	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Réserves et comptes d'amortissement..	437	437	437	437	437	437	437	437	437
Arrêté-loi du 6-10-1944 :	89.458	89.788	89.214	88.793	89.409	90.026	89.624	89.244	88.769
Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés.....	743	740	738	738	735	730	727	725	723
Trésor public Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article premier, § 2, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Comptes indisponibles { Compte spécial ouvert en vertu de l'art. 9 de la loi du 14 octobre 1945	61.907	61.907	61.908	61.907	61.908	61.909	61.910	61.911	61.911
	156.108	156.435	155.860	155.438	156.052	156.665	156.261	155.880	155.403

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France
(millions de francs)

DATES	Encaisse-or (monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics. (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)	Avances sur titres.	Bons du Trésor négociables (convention du 29-2-40)	Prêts sans intérêt à l'Etat (loi du 9 juin 1857, convent. du 29-3-1878, etc.)	Avances provisoires à l'Etat (conventions des 29-9-38, 29-2-40, 9-6-40, 8-6-44, etc.)	Avances provisoires à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or aux engagements à vue
1945 Moyenne annuelle (2).....	3) 72.593	(3) 44,4	19.220	14.055	3.624	3) 32.542	10.000	7.268	426.000	542.099	71.444	3) 11,84
1945 8 mai	75.151	45,1	14.915	13.484	3.332	30.000	10.000	28.250	426.000	589.475	40.571	11,93
9 août	75.151	45,8	14.036	12.868	3.675	29.850	10.000	—	426.000	450.909	147.295	12,56
6 septembre	75.151	45,8	12.976	13.699	3.793	30.000	10.000	—	426.000	479.309	119.699	12,55
4 octobre	75.151	45,8	17.376	14.809	3.956	30.000	10.000	—	426.000	509.306	96.499	12,41
8 novembre	65.152	47,2	23.422	15.914	4.144	40.000	10.000	—	426.000	534.796	78.061	10,63
6 décembre	65.152	43,8	26.238	18.403	4.018	40.000	10.000	—	426.000	555.576	64.488	10,51
1946 10 janvier	4) 129.817	(4) 66,9	27.125	20.730	4.005	—	10.000	—	426.000	580.432	65.189	20,11
7 février	129.817	66,7	30.952	20.709	4.009	—	10.000	—	426.000	593.891	55.487	19,99
7 mars	129.817	67,2	32.663	21.780	3.891	—	10.000	4.850	426.000	600.776	49.143	19,70
4 avril	129.817	3,1	33.646	22.829	3.861	—	10.000	20.450	426.000	622.816	53.067	19,21
9 mai	5) 94.817	3,1	43.237	22.935	3.855	35.000	10.000	13.700	426.000	625.580	52.849	13,98
6 juin	94.817	3,0	46.131	24.399	3.959	35.000	10.000	15.600	426.000	632.393	52.737	13,84
4 juillet	94.817	4,4	44.639	24.998	4.053	35.000	10.000	16.850	426.000	636.706	51.187	13,78
8 août	94.817	4,7	59.325	24.067	4.466	35.000	10.000	1.750	426.000	624.205	59.653	13,86
5 septembre	94.817	2,9	60.483	26.113	4.632	35.000	10.000	12.100	426.000	648.485	54.512	13,49

Taux d'escompte | actuel: 1 5/8 % depuis le 20 janvier 1945.
| précédent: 1 3/4 % depuis le 17 mars 1941.

(1) Cette rubrique comprend les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et, à partir du 8 novembre 1945, les effets escomptés sur l'étranger.

(2) Moyenne calculée d'après les situations hebdomadaires des cinq premiers et des cinq derniers mois.

(3) Sans tenir compte de la situation du 27 décembre.

(4) Réévaluation de l'encaisse-or (Convention du 24 décembre 1945) sur la base de 134.027,90 fr. fr. par kg. d'or fin et des disponibilités en devises étrangères sur la base des cours d'achat pratiqués par le Fonds de stabilisation des changes.

(5) En vertu de la nouvelle convention entre le Trésor et la Banque de France, qui a été approuvée par le dernier Conseil des Ministres, la Banque transfèrera au Fonds de stabilisation des changes un peu plus de 260 tonnes d'or d'une valeur de 35 milliards de francs. La Banque de France reçoit en contre-partie un Bon du Trésor improductif d'intérêts. L'encaisse-or est ainsi ramenée à environ 95 milliards de francs.

Bank of England
(milliers de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Depart.)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1944 Moyenne annuel.	242	1.198	213.980	6.011	16.229	236.220	1.136.589	1.166.346	9.942	184.333	56.195	250.470	12,8
1945 Moyenne annuel.	245	961	251.841	9.214	14.978	276.035	1.284.388	1.310.577	12.781	217.876	55.063	285.720	9,6
1945 4 juillet	248	1.187	261.973	3.731	13.266	278.970	1.294.071	1.350.000	9.068	251.072	58.313	318.453	18,0
8 août	248	605	246.588	2.313	13.652	262.553	1.323.842	1.350.000	15.004	203.092	53.501	271.597	9,9
5 septembre	248	345	263.938	6.205	11.979	282.122	1.330.936	1.350.000	16.237	214.848	52.678	283.763	6,9
10 octobre	248	301	275.205	4.261	11.492	290.958	1.330.204	1.350.000	25.060	211.756	56.818	293.634	6,9
7 novembre	248	454	258.255	10.933	17.046	286.234	1.326.353	1.350.000	18.223	221.248	53.397	292.868	8,3
5 décembre	248	364	274.105	6.904	13.682	294.691	1.336.550	1.350.000	14.774	219.023	67.168	290.965	4,8
1946 9 janvier	248	311	284.830	10.789	13.880	309.499	1.358.847	1.400.000	11.645	262.215	59.473	333.333	12,5
6 février	248	538	205.875	2.642	20.082	228.599	1.333.802	1.400.000	12.974	207.897	56.746	277.617	24,1
6 mars	248	966	201.905	14.223	15.476	231.604	1.324.001	1.400.000	19.275	217.616	53.470	290.361	26,6
10 avril	248	726	183.510	39.551	15.083	238.144	1.338.754	1.400.000	14.548	215.822	52.287	282.657	22,0
8 mai	248	1.229	214.725	17.795	18.311	250.831	1.343.104	1.400.000	14.096	226.042	51.183	291.321	20,0
5 juin	248	1.067	254.570	15.671	16.802	288.958	1.354.035	1.400.000	8.110	254.569	64.241	316.920	15,1
10 juillet	248	1.610	247.823	9.977	15.416	273.216	1.369.722	1.400.000	6.970	224.864	55.319	287.153	11,2
7 août	248	1.276	274.198	18.282	22.502	314.982	1.390.988	1.400.000	13.910	241.100	52.155	307.165	3,4
4 septembre	248	1.025	275.746	11.145	17.829	304.720	1.367.450	1.400.000	10.105	251.353	58.624	320.082	10,6

Taux d'escompte | actuel: 2 % depuis le 26 octobre 1939.
| précédent: 3 % depuis le 28 septembre 1939.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

Nederlandsche Bank
(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Porte-feuille-effets sur la Hollande	Porte-feuille sur l'étranger	Correspondants à l'étranger	Moyens de paiement à l'étranger (non compris la monnaie d'appoint)	Avances sur nantissement de titres, marchandises et warrants	Divers actifs	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs				Ensemble des engagements à vue
									Particuliers		Trésor		
									soldes bloqués	autres soldes	compte spécial	autres	
1944 Moyenn. ann...	932	(1) 23,0	3.887	62,5	19,8	135	17,1	4.311	517	104	19	4.951	
1945 Moyenn. ann...	818	28,4	4.436	48,6	18,3	138	32,0	3.744	921	105	716	5.486	
1945 9 juillet	713	595,3	4.431	42,1	15,5	132	28,5	4.901	513	105	43	5.562	
6 août	713	239,3	4.431	42,1	15,5	136	34,5	3.087	1.207	560	105	255	5.214
10 septembre	713	1,1	4.431	42,0	14,3	138	36,6	2.445	1.332	568	105	521	4.972
8 octobre	713	0,1	4.431	56,3	14,5	134	55,2	(2) 855 (3) 398	1.708	247	105	1.686	4.999
5 novembre	713	0,1	4.431	74,1	14,4	142	36,7	521 830	739	(4) 398	105	2.409	5.002
10 décembre	713	0,1	4.452	74,2	14,1	138	72,3	344 1.162	492	(4) 431	105	2.520	5.056
1946 7 janvier ...	713	0,2	4.455	70,3	14,0	140	70,8	322 1.442	532	327	105	2.238	4.966
4 février	713	—	4.454	207,3	15,3	144	89,4	308 1.812	405	560	106	1.835	5.026
4 mars	713	—	4.431	164,2	15,2	180	66,7	302 2.029	177	551	108	1.797	4.962
8 avril	713	1,1	4.431	212,2	15,8	157	35,0	292 2.186	(5) 467	586	106	1.467	5.104
6 mai	713	1,2	4.431	207,6	15,9	157	15,3	279 2.260	(5) 614	730	106	1.122	5.111
11 juin	713	1,0	4.431	108,2	15,6	172	18,5	277 2.324	(5) 152	662	108	1.503	5.025
8 juillet	713	0,1	4.431	78,2	15,2	158	27,7	275 2.391	(5) 134	643	108	1.434	4.985
5 août	713	0,1	4.431	53,2	15,6	156	32,2	274 2.466	(5) 124	635	109	1.349	4.957
9 septembre	698	—	4.431	73,3	15,6	159	40,9	273 2.503	(5) 160	672	110	1.264	4.982

Taux d'escompte (actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

- (1) Moyenne des seize dernières situations.
(2) Anciennes émissions.
(3) Nouvelle émission.
(4) Y compris les soldes dont on ne peut disposer que par virement, soit 19 millions au 5 novembre 1945 et 51 millions au 10 décembre 1945.
(5) Dont solde bloqué des banques : 65 millions au 11 juin, 80 millions au 8 juillet, 67 millions au 5 août, 100 millions au 9 septembre.

Banque Nationale Suisse
(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1944 Moyenn. annuel.	4.386	90,6	93,7	17,2	5,9	3.033	1.427	100,37
1945 Moyenn. annuel.	4.689	117,3	184,1	19,7	7,3	3.527	1.276	100,06
1945 7 juillet	4.622	113,9	51,4	18,4	7,1	3.473	1.121	103,08
7 août	4.641	144,0	40,4	29,2	6,2	3.489	1.154	103,05
7 septembre ...	4.684	150,8	65,6	16,8	5,8	3.535	1.172	102,72
6 octobre	4.695	134,7	249,7	17,8	5,5	3.618	1.262	98,97
7 novembre	4.805	107,4	269,9	16,9	7,8	3.669	1.323	98,42
7 décembre	4.774	127,8	86,4	25,5	8,1	3.696	1.111	101,98
1946 7 janvier	4.778	166,7	101,1	24,3	6,9	3.712	1.138	101,94
7 février	4.735	184,9	80,0	23,6	5,8	3.550	1.259	102,31
7 mars	4.712	207,3	115,5	20,3	8,4	3.531	1.308	101,70
6 avril	4.757	180,4	69,0	24,4	8,4	3.560	1.260	102,42
7 mai	4.764	178,5	31,5	41,7	9,6	3.536	1.272	102,79
7 juin	4.776	174,9	28,5	37,9	8,2	3.522	1.278	103,14
6 juillet	4.770	208,6	28,2	39,5	8,8	3.583	1.247	103,10
7 août	4.845	176,8	27,3	32,1	9,6	3.597	1.256	103,49
7 septembre	4.834	183,8	27,6	31,5	11,6	3.653	1.192	103,57

Taux d'escompte (actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres Réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1944 Moyenne annuel.	18.920	398	19.318	283	14.808	18.986	15.347	56,3
1945 Moyenne annuel.	17.404	688	18.092	240	21.350	23.139	16.977	45,1
1945 5 juillet	17.344	508	18.852	202	21.745	23.101	17.036	45,0
8 août	17.311	688	17.979	213	21.910	23.473	16.958	44,5
5 septembre	17.238	682	17.920	209	22.435	23.939	17.014	43,8
10 octobre	17.117	750	17.867	227	23.272	24.137	17.491	42,9
7 novembre	17.114	760	17.874	231	23.076	24.296	17.309	43,0
5 décembre	17.127	765	17.892	227	23.525	24.430	17.554	42,6
1946 9 janvier	17.089	802	17.891	278	23.859	24.485	17.886	42,2
6 février	17.189	794	17.983	349	23.227	24.149	17.659	43,0
6 mars	17.307	772	18.079	346	22.526	24.126	17.210	43,7
10 avril	17.354	745	18.099	316	22.232	24.011	16.827	44,3
8 mai	17.346	749	18.095	304	22.732	23.964	17.227	43,9
5 juin	17.344	747	18.091	265	22.780	24.114	17.256	43,7
10 juillet	17.341	771	18.112	271	23.394	24.282	17.670	43,2
7 août	17.352	752	18.104	298	23.593	24.318	17.776	43,0
4 septembre	17.330	766	18.096	291	23.387	24.457	17.469	43,2

Taux d'escompte { actuel : 1 % depuis le 25 avril 1946.
précédent : 0,50 % depuis le 10 octobre 1942.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Comptes d'ajustement de l'or et des devises	Fonds placés à la dis- position de l'Office de la Dette nationale	Actifs divers	Billets en circulation	Comptes courants				Divers passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)	
									des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1944 Moyenne annuelle...	960	479	78,5	621	630	693	278	2.239	568	274	50,0	892	169	2.967	81,75	61,68
1945 Moyenne annuelle...	1.050	335	30,2	739	710	937	260	2.475	723	191	30,7	944	216	3.043	80,83	65,73
1945 Juillet	1.055	291	33,3	730	710	975	206	2.412	738	308	14,3	1.060	124	3.024	83,31	66,46
Août	1.056	290	24,0	816	727	965	135	2.488	753	204	19,6	977	148	3.101	80,88	64,90
Septembre	1.057	293	20,5	881	734	991	211	2.576	801	210	22,5	1.034	159	3.146	78,17	63,99
Octobre	1.046	220	21,7	847	729	983	293	2.567	697	163	20,3	880	268	3.017	77,66	66,06
Novembre	1.046	393	42,3	940	737	1.038	308	2.546	1.049	38	44,8	1.131	354	3.245	78,28	61,41
Décembre	1.062	434	32,3	856	716	1.066	302	2.782	831	80	41,4	953	301	3.244	72,77	62,31
1946 Janvier	1.060	217	68,1	895	714	1.037	297	2.587	897	47	37,6	982	261	3.104	78,04	65,05
Février	1.060	207	42,2	940	718	1.006	323	2.506	953	43	30,2	1.026	239	3.039	80,57	66,44
Mars	1.054	211	27,6	978	713	996	311	2.507	891	103	29,9	1.024	235	3.052	80,12	65,82
Avril	1.048	166	24,7 (4)	1.042	703	1.114 (5)	248	2.459	1.003	162	6)17,9	1.283 (7)	604	3.087	81,27	64,76
Mai	1.043	210	59,1 (4)	1.071	706	1.025 (5)	232	2.453	1.163	32	6)108,6	1.304 (7)	589	3.174	81,03	62,63
Juin	1.042	185	44,0 (4)	1.137	712	766 (5)	213	2.495	897	62	6)14,1	1.074 (7)	524	3.202	79,54	61,99
Juillet (*)	1.036	179	27,6 (4)	1.121	793	767 (5)	194	2.450	838	195	6)105,9	1.138 (7)	530	2.866	69,10	59,07
Août	1.046	183	30,4 (4)	1.076	805	754 (5)	186	2.534	797	105	6)108,9	1.011 (7)	535	2.838	67,41	60,19
Septembre	1.040	273	39,2 (4)	1.037	815	832 (5)	192	2.606	835	133	6)111,9	1.080 (7)	543	2.890	65,17	58,76

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.
précédent : 3 % depuis le 29 mai 1941.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.
(3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.
(4) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Actifs divers ».
(5) Tous autres actifs.
(6) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Divers passifs ».
(7) Tous autres passifs.
(*) Réévaluation de la Couronne suédoise le 13 juillet 1946.

Taux d'escompte des principales banques d'émission à fin septembre 1946

	Depuis le	%		Depuis le	%
Belgique	16 janvier 1945	1,50 (1)	Indes britanniques	28 novembre 1935	3,—
Bulgarie	14 août 1946	4,50	Italie	11 septembre 1944	4,—
Danemark	15 janvier 1946	3,50	Japon	21 juillet 1941	3,50
Espagne	1 ^{er} décembre 1938	4,—	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	25 avril 1946	1,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Roumanie	8 mai 1944	4,—
France	20 janvier 1945	1,625	Suède	9 février 1945	2,50
Grande-Bretagne	26 octobre 1939	2,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grèce	16 août 1946	10,—	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Hollande	27 juin 1941	2,50	Turquie	1 ^{er} juillet 1938	4,—
Hongrie	1 ^{er} août 1946	7,—	U. R. S. S.	1 ^{er} juillet 1936	4,—
			Yougoslavie	1 ^{er} août 1946	2,50

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Pour les acceptations non domiciliées en banque, le taux est de 1 3/4 %. Pour les acceptations de banque préalablement visées par la Banque Nationale de Belgique et pour les traites acceptées ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises, le taux est de 1 %.

III — BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

87

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 juillet 1946		31 août 1946		30 septembre 1946	
ACTIF						
		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	124.774	27,4	124.774	27,4	123.042	27,1
II. Encaisse :						
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques	5.673	1,2	4.958	1,1	4.473	1,0
III. Fonds à vue placés à intérêts	140	0,0	141	0,0	141	0,0
IV. Portefeuille réescomptable :						
1. Effets de commerce et acceptations de banque	6.775	1,5	6.857	1,5	7.348	1,6
2. Bons du Trésor	3.846	0,9	3.360	0,7	1.025	0,2
	10.621		10.217		8.373	
V. Fonds à terme placés à intérêts :						
A 3 mois au maximum	7.339	1,6	6.278	1,4	5.854	1,3
VI. Effets, placements et créances divers :						
1. Bons du Trésor	26.300	5,8	26.331	5,8	26.366	5,8
2. Autres effets, placements et créances divers	280.467	61,6	282.469	62,1	285.984	63,0
	306.767		308.800		312.350	
VII. Autres actifs	36	0,0	35	0,0	32	0,0
<i>Total actif</i>	455.350	100,0	455.203	100,0	454.265	100,0

PASSIF

I. Capital :								
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune	500.000		500.000		500.000			
Actions libérées de 25 %	125.000	27,4	125.000	27,5	125.000	27,5		
II. Réserves :								
1. Fonds de réserve légale	6.528		6.527		6.527			
2. Fonds de réserve générale	13.342		13.343		13.343			
	19.870	4,4	19.870	4,4	19.870	4,4		
III. Dépôts à long terme :								
1. Dépôts au compte de Trust des Annuités	152.667	33,5	152.667	33,5	152.667	33,6		
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.334	16,8	76.334	16,8	76.334	16,8		
	229.001		229.001		229.001			
IV. Dépôts à court terme et à vue :								
(diverses monnaies)								
1. Banques centrales pour leur compte :								
A vue	3.436	0,8	3.437	0,7	3.047	0,7		
2. Banques centrales pour le compte d'autres déposants :								
A vue	633	0,1	633	0,1	633	0,1		
3. Autres déposants :								
a) A 3 mois au maximum	88	0,0	88	0,0	88	0,0		
b) A vue	932	0,2	931	0,2	488	0,1		
	1.020		1.019		576			
V. Dépôts à court terme et à vue (or) :								
a) A 3 mois au maximum	244	0,1	244	0,1	244	0,1		
b) A vue	20.507	4,5	20.493	4,5	20.493	4,5		
	20.752		20.737		20.737			
VI. Divers	55.638	12,2	55.506	12,2	55.401	12,2		
<i>Total passif</i>	455.350	100,0	455.203	100,0	454.265	100,0		

Note : L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts internationaux, dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHE DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Charbonnière et métallurgique	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Productions diverses	56
LE MARCHE DES CHANGES ET DES METAUX PRECIEUX		III — Production d'énergie électrique	58
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Distribution du gaz	59
II — Cours officiels des changes	10	LA CONSOMMATION	
LE MARCHE DES CAPITAUX		I — Indices des ventes à la consom- mation	65
I — Cours comparés de quelques fonds publics	14	II — Consommation de tabac	66
II — Indices des actions	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
III — Mouvement des opérations aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	LES TRANSPORTS	
IV — Cours et rendements des principaux types d'obligations	16	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	a) recettes et dépenses d'explo- tation	
Tableau rétrospectif		b) wagons fournis à l'industrie	
Détail des émissions : juillet et août 1946		c) trafic :	
Groupement par importance du capital		1° trafic général	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	2° grosses marchandises :	
VII — Opérations bancaires du Crédit Com- munal	19	A) ensemble du trafic	
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	B) service interne belge	
LES FINANCES PUBLIQUES		II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
I — Situation de la Dette publique	25	III — Les ports	71
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Bel- gique	25	a) Anvers	
III — Rendement des impôts	26	b) Gand	
IV — Situation du Fonds d'Amortissement de la Dette publique	27	LE COMMERCE EXTERIEUR	
LES REVENUS ET L'EPARGNE		I — Classification adoptée par la conven- tion de Bruxelles	75
I — Rendement des sociétés anonymes belges	30	II — Classification d'après le degré d'achèvement des produits	76
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement :		LE CHOMAGE	
juillet 1946		Nombre de chômeurs contrôlés	81
Tableau rétrospectif		STATISTIQUES BANCAIRES	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	I — Belgique :	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		Situations trimestrielles des ban- ques belges	85
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite		Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique..	85
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		II — Banques d'émission étrangères :	
I — Chambres de compensation	35	Situations	86
II — Chèques postaux	36	Banque de France	
		Bank of England	
		Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle	87